

ARCHIVES DE LA
VILLE DE GENÈVE

A700



VILLE DE GENÈVE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF A L'APPUI DES COMPTES

1990



N° 399

3 avril 1991

Rapport de gestion du Conseil administratif pour 1990.

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
<i>1^{re} partie</i>	
I. <i>Considérations générales</i>	2
1. Compte de fonctionnement – Présentation des résultats	2
2. Analyse des principaux écarts	3
3. Evolution de la fiscalité	5
4. Comptes des investissements	6
5. Financement des investissements en 1990	7
6. Variation de la fortune de la Ville de Genève	8
7. Conclusions et perspectives	8
II. <i>La gestion du Conseil administratif</i>	9
1. Département des finances et des services généraux	11
2. Département des constructions et de la voirie	23
3. Département de la culture et du tourisme	54
4. Département des sports et de la sécurité	87
5. Département des affaires sociales, écoles et environnement	115
<i>2^e partie</i>	
III. <i>Principaux écarts et liste des dépassements de crédits</i>	143
A. Commentaire des principaux écarts	143
B. Les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement	156
IV. <i>Projets d'arrêtés</i>	159
I. Dépassements des crédits budgétaires	160
II. Approbation des comptes de la Ville de Genève pour l'exer- cice 1990	160
III. Approbation des comptes du Service municipal de l'abattoir et du contrôle des viandes pour l'exercice 1990	161

I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Conformément à l'article 48 (lettres d et e) de la loi sur l'administration des communes,

le Conseil administratif a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion à l'appui des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 1990.

1. Compte de fonctionnement – Présentation des résultats

Le compte de fonctionnement de l'exercice 1990 présente un excédent de revenus de 29,1 millions de francs. Il se présente globalement comme suit :

	<i>(en millions de francs)</i>			
	<i>Comptes</i>	<i>Budget</i>	<i>Ecart</i>	<i>%</i>
– Revenus	642,8	610,1	+ 32,7	+ 5,4
– Charges	<u>613,7</u>	<u>610,1</u>	<u>+ 3,6</u>	+ 0,6
– Excédent de revenus	<u>29,1</u>	<u>–,-</u>	<u>+ 29,1</u>	–

Ce résultat exceptionnel et inattendu provient de la conjonction des principaux facteurs suivants :

- une sensible amélioration des rentrées fiscales nettes (+ 15,3 mio) due notamment à la production par l'administration fiscale cantonale pour 11,8 millions de suppléments et de dégrèvements sur des bordereaux des années antérieures.

Cette amélioration provient de plusieurs facteurs, dont :

- pour les personnes physiques: une taxation plus rigoureuse des indépendants, l'administration fiscale s'étant dotée d'un service spécialisé ;
- pour les sociétés: deux opérations exceptionnelles, la fusion de deux banques et l'obtention d'un bénéfice record pour une société en 1989 ;
- une meilleure rentabilité des biens communaux (+ 1,7 mio) grâce à un rendement plus élevé des placements de capitaux à court terme, et à un produit de locations supérieur au montant budgétisé ;
- la maîtrise des charges de fonctionnement (l'écart global entre le budget et les comptes n'est que de 0,6 %) dans la limite des crédits votés par le Conseil municipal grâce à la volonté d'économie du Conseil administratif et de l'administration municipale ; certains ont été surestimés voire non totalement utilisés.

Malgré le résultat inespéré obtenu en 1990, le Conseil administratif n'envisage aucunement de s'écarter des diverses mesures d'économies décidées en vue du rétablissement progressif à moyen terme des finances de la Ville de Genève.

2. Analyse des principaux écarts

Les écarts observés entre les charges et les revenus effectifs sont naturellement variables d'un groupe spécifique à l'autre par rapport au budget. Il est donc nécessaire d'explicitier les principaux facteurs ayant conduit à l'excédent de revenus de 29,1 millions de francs lors de l'exercice écoulé.

Analyse des revenus

Impôts (40). Le texte inséré dans le sous-chapitre 3 ci-après en explique les causes.

Revenus des biens (42). Les taux élevés d'intérêts provenant des placements de capitaux, à court terme, ont rapporté 2,7 mios de plus que le montant budgétisé, grâce à une gestion optimale de la trésorerie et à un volume de placement plus élevé.

Les locations perçues sont également supérieures (+1,2 mio environ) aux estimations budgétaires, de même que le dividende servi par la BCG (+0,8 mio) et l'agio obtenu lors de l'émission d'emprunt a rapporté 1,0 mio de francs.

Revenus divers (43). Les revenus supplémentaires sont constitués principalement de remboursements d'assurance (1,0 mio) et de facturations à des tiers (notamment pour des travaux 0,9 mio) pour 3,9 mios.

Parts et contributions (44) et *Dédommagements de collectivités publiques* (45). Les écarts observés sur ces groupes ne nécessitent pas d'observations particulières.

Subventions et allocations (46). La nouvelle convention entre la Ville de Genève et l'Hospice général (gestion par la Ville des taxes de naturalisation) explique l'écart principal de ce chapitre (+1,2 mio). On relève également plus de 0,6 mio de dons en faveur d'actions diverses.

Analyse des charges

Bien que globalement le total de toutes les charges effectives soit extrêmement proche de celles budgétisées, des variations apparaissent dans une analyse plus fine des écarts.

Charges du personnel (30). Le renchérissement a engendré un accroissement des charges salariales de l'ordre de 6,8 mios. En contrepartie, des économies ont été réalisées sur diverses rubriques, l'effectif total du personnel n'ayant pas été complet durant l'année écoulée.

Biens, services et marchandises (31). De substantielles économies ont été obtenues dans ce groupe de comptes, telles que coût de l'énergie 1,7 mio, travaux d'entretien 2,3 mios, loyers et redevances 0,9 mio, achat de fournitures et marchandises 0,9 mio.

Intérêts passifs (32). La différence entre le budget et les comptes est de 1 % seulement.

Pertes sur débiteurs (33). Le montant de 5,6 mios de francs porté dans les comptes correspond principalement, comme indiqué au début du présent rapport, à la comptabilisation des «irrecouvrables» (perte sur débiteurs) sur les impôts municipaux et de la taxe professionnelle.

Contributions à d'autres collectivités (34). La différence de 0,5 million environ par rapport au budget est due à une augmentation de la part de la Ville de Genève à la rétrocession en faveur des communes frontalières françaises.

Dédommagement à des collectivités publiques (35). Pas d'observation.

Transferts à des tiers, subventions et allocations (36). Le faible dépassement enregistré sur les subventions (0,3 mio) recouvre en réalité des dépassements de l'ordre de 2,5 mios et des économies de 2,2 mios. Si la majeure partie des dépassements concernent les personnes âgées (2 mios), les économies par contre touchent la culture (0,6 mio), la petite enfance (0,8 mio), l'aide personnalisée (0,2 mio) et divers bénéficiaires (0,5 mio).

Amortissements et taxes d'équipements (33). Des différences en plus ou en moins apparaissent dans les amortissements, ceci pour tenir compte notamment de l'ajustement de ceux-ci aux dépenses effectives d'investissement.

Conformément au vote du Conseil municipal du 12 février 1991 figurant dans la proposition N° 275, certains frais d'études de projets abandonnés ou hors programme financier quadriennal ont été amortis dans les comptes de l'exercice.

Autofinancement total

L'autofinancement total de l'exercice 1990 s'élève à 90,3 millions de francs contre 59,4 budgétisé. Cette amélioration de 30,9 millions a pour conséquence de porter à 59 % le taux d'autofinancement des investissements 1990. Ce pourcentage est l'un des plus élevés enregistrés depuis 1983.

3. Evolution de la fiscalité

Les recettes fiscales de la Ville de Genève (y compris la taxe professionnelle) ont constitué, en 1990, le 75,5% du total des revenus, contre 75,3% en 1989.

Le tableau synoptique publié ci-dessous permet de comparer les

Variations enregistrées entre le budget et les comptes 1990

	<i>Comptes</i>	<i>Budget</i>	<i>Différence</i> %	
<i>Personnes physiques</i>		-	-	-
Production brute	328,4			
- Irrecouvrables et ajustement de la provision pour débiteurs	5,2			
Production nette	<u>323,2</u>	<u>314,6</u>	<u>+ 8,6</u>	<u>+ 2,7</u>
<i>Personnes morales</i>				
Production brute	92,3			
- Irrecouvrables et ajustement de la provision pour débiteurs	<u>0,4</u>			
	91,9	84,9	+ 7,0	+ 8,2
Total intermédiaire	415,1	399,5	+ 15,6	+ 3,9
<i>Fonds de péréquation des personnes morales</i>	7,7	7,4	+ 0,3	+ 4,1
<i>Taxe professionnelle communale (net)</i>	<u>57,2</u>	<u>58,1</u>	<u>- 0,9</u>	<u>- 1,6</u>
	480,0	465,0	+ 15,0	+ 3,2
Impôt sur les bénéfices immobiliers (net)	5,8	6,0	- 0,2	- 3,3
Impôt spécial sur les aliénations et remises de commerces (net)	<u>0,6</u>	<u>0,4</u>	<u>+ 0,2</u>	<u>+ 50,0</u>
	<u>486,4</u>	<u>471,4</u>	<u>+ 15,0</u>	<u>+ 3,2</u>

Ce tableau appelle les principaux commentaires suivants :

- le rendement net des centimes additionnels « personnes physiques » est supérieur de 8,6 millions du montant budgétisé (+2,7%); dont 6,5 millions se rapportent à une production antérieure à l'exercice 1990;
- les personnes morales, qui avaient déjà enregistré en 1989 des productions en forte baisse ont enregistré une production de 7,0 millions (ou 8,2%) de plus que le montant prévu au budget, 5,3 millions de francs se rapportant à des productions d'impôts antérieurs à 1990;

- c) les revenus provenant du Fonds de péréquation des personnes morales, de la taxe professionnelle communale, et des impôts spéciaux sont très proches des montants budgétisés.

La valeur de production nette (perte sur débiteurs déduite) d'un centime additionnel en 1990 a été la suivante :

	<i>Personnes physiques</i>	<i>Personnes morales</i>	<i>Total</i>
– Comptes	7 105 591.30	2 019 300.20	9 124 891.50
– Budget	<u>6 913 270.—</u>	<u>1 866 730.—</u>	<u>8 780 000.—</u>
– Ecart	+ 192 321.30 (+ 2,8 %)	+ 152 570.20 (+ 8,2 %)	+ 344 891.50 (+ 4,9 %)

Pour la première fois en 1990, l'administration fiscale cantonale a communiqué aux communes genevoises la structure de la production fiscale entre la production provenant de l'exercice et celle provenant d'exercices antérieurs. En ce qui concerne la Ville de Genève, on observe que la production supplémentaire unitaire a été importante puisqu'elle correspond à 144 000 francs pour les personnes physiques et 116 000 francs pour les sociétés.

Entre 1989 et 1990 la valeur du centime additionnel a évolué comme suit :

– Personnes physiques	+ 10,3 %
– Personnes morales	+ 23,8 %
– Valeur totale	+ 13,0 %

4. Comptes des investissements

En 1990, les divers investissements bruts opérés par la Ville de Genève se sont montés à 166,7 millions de francs, soit 43,3 millions de moins que la prévision budgétaire.

Une rétrospective sur 5 ans des investissements bruts montre que le volume de ceux-ci n'a cessé d'augmenter au cours des années.

<i>Année</i>	<i>Comptes</i>	<i>Budget</i>	<i>Taux de réalisation %</i>	<i>PFQ</i>	<i>Taux de réalisation %</i>
1986	150	172	87	138	108
1987	184	197	93	192	96
1988	196	181	108	226 (11 ^e)	87
1989	194	221	87	220 (11 ^e)	88
1990	167	210	80	195 (11 ^e bis) 188 (11 ^e bis)	87 89

On observe également que le taux de réalisation de ces investissements, par rapport au budget, s'est amélioré de 1986 à 1988, mais dès 1989 le programme envisagé n'a plus été atteint.

b) *Crédits extraordinaires votés en 1990*

Durant l'exercice écoulé, le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, a voté pour 111 millions de crédits extraordinaires nouveaux, soit le montant annuel le plus faible depuis 1982.

La répartition de ces crédits est la suivante :

- Patrimoine administratif 102 millions
- Patrimoine financier 9 millions

Le Conseil administratif a donc atteint l'objectif fixé par la motion votée par le Conseil municipal, le 13 juin 1990, qui l'invitait à « limiter à 100 millions de francs par année le total des crédits d'investissements dans le patrimoine administratif ».

Au cours de ces cinq dernières années, l'évolution des crédits votés a été la suivante :

1986	173 millions de francs
1987	222 millions de francs
1988	237 millions de francs
1989	120 millions de francs
1990	111 millions de francs

soit au total, 863 millions de francs (moyenne annuelle 173 millions).

Au 31 décembre 1990 le montant des engagements résultant des crédits votés demeure encore extrêmement élevé : 317,3 millions de francs, mais s'est réduit par rapport à l'année précédente.

5. Financement des investissements en 1990

Le financement des investissements a été, en 1990, le suivant :

	<i>En millions de francs</i>	
	<i>Comptes</i>	<i>Budget</i>
- Amortissements ordinaires	56,7	54,2
- Autofinancement complémentaire	2,2	2,2
- Taxe d'équipements	2,2	3,0
- Excédent de revenus	<u>29,1</u>	<u>-,-</u>
- Autofinancement total	90,2	59,4

	<i>En millions de francs</i>	
	<i>Comptes</i>	<i>Budget</i>
– Investissements nets	152,1	<u>209,5</u>
– Insuffisance de financement	<u>61,9</u>	<u>150,1</u>

Le taux d'autofinancement des investissements a augmenté en 1990 alors que depuis 5 ans on observait sa régression régulière à l'exception de l'année 1986.

<i>Année</i>	<i>Taux</i>
1986	66,6 %
1987	43,4 %
1988	36,2 %
1989	23,7 %
1990	59,3 %

Les 90,2 millions d'autofinancement ont permis de couvrir la totalité des investissements opérés dans le patrimoine administratif, grâce à une amélioration exceptionnelle de l'autofinancement en 1990.

6. **Variation de la fortune de la Ville de Genève**

Conformément aux dispositions du nouveau modèle de compte, l'excédent de revenus des comptes de l'exercice 1990, soit 29 101 706.76 francs augmente la fortune de la Ville de Genève qui, au 31 décembre 1990, est portée à 343 547 041,02 francs.

7. **Conclusions et perspectives**

a) *Résultat des comptes 1990*

Le Conseil administratif a pris connaissance avec satisfaction du résultat de l'exercice 1990 qui prouve les difficultés croissantes à établir des budgets précis, de nombreux éléments tels que l'inflation, l'évolution de la conjoncture et des recettes fiscales échappant à la maîtrise des autorités.

L'excédent de revenus de l'exercice s'explique notamment par des rentrées d'impôts exceptionnelles et une progression appréciable des autres ressources budgétaires.

Ce résultat met également en évidence l'excellente maîtrise des dépenses par l'administration qui sont globalement inférieures aux prévisions.

Cette situation favorable a permis d'assurer un autofinancement de près de 60% des investissements et de maintenir ainsi l'endettement de la Ville dans des normes acceptables.

b) *Incidences sur les comptes 1991*

L'excédent de revenus des comptes 1990 (29,1 millions de francs) permettra notamment en 1991 :

- de renoncer à un emprunt de 30 millions de francs (d'où une économie de 2 millions de francs environ) ;
- d'améliorer vraisemblablement les recettes fiscales par rapport au montant budgétisé ;
- d'augmenter en conséquence le montant des amortissements (réduit de 48 millions de francs par dérogation du Conseil d'Etat).

c) *Budget 1992*

En dépit des excellents résultats obtenus en 1990, le Conseil administratif entend maintenir les divers objectifs qu'il s'est fixés en vue d'un rétablissement progressif des finances municipales et mentionnés dans son rapport à l'appui 1991 à savoir :

- la réduction des dépenses de fonctionnement ;
- l'accroissement des revenus budgétaires ;
- la limitation du programme des investissements ;
- la rationalisation des tâches municipales ;
- la restructuration, la réorganisation, voire la démunicipalisation de certaines activités.

Les diverses motions votées récemment par le Conseil municipal vont dans ce sens.

II. LA GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF EN 1990

Commission d'organisation et d'informatique (CORI)

La CORI et son secrétariat ont poursuivi leurs travaux en 1990 conformément aux grandes lignes annoncées dans le rapport à l'appui du projet de budget 1990.

Organisation

En matière d'organisation, la commission et/ou son secrétariat ont notamment traité les dossiers suivants :

- politique des locaux : à nouveau il a fallu tenter de donner des réponses aux besoins en surfaces administratives et techniques, ce qui s'avère toujours

plus complexe, tant en raison de la pénurie de surfaces disponibles qu'à cause des limitations budgétaires ;

- action de la commission : une réflexion a été engagée pour mieux définir les rôles respectifs de la CORI et de la Conférence des directeurs dans les domaines de l'organisation et de l'informatique, notamment en matière stratégique et prospective. Dans un souci d'efficacité, une nouvelle répartition des tâches alliée à une composition modifiée devrait permettre de répondre toujours mieux aux défis qui se posent à l'administration municipale ;
- amélioration de l'organisation administrative : des actions ont été menées dans différentes directions mais avec le même souci de rationalisation.

Afin de ne pas informatiser des procédures ou modes d'organisation inadéquats, il a été procédé à différentes études ou analyses concrètes préalables pour améliorer le fonctionnement : parmi celles-ci on mentionnera la réorganisation de la gestion administrative du personnel temporaire, l'adoption de classifications et nomenclatures standardisées pour les biens mobiliers appelés à être inventoriés dans la nouvelle base de données du patrimoine ainsi que différentes analyses dans le cadre du démarrage de la nouvelle base de données du personnel.

Précisément dans ce contexte de mise en œuvre des bases de données centrales, la CORI a joué un rôle important pour renforcer la coordination entre les trois bases de données en développement. De cette manière, un démarrage coordonné permettra aux utilisateurs d'utiliser de manière optimale ces nouveaux outils de gestion.

Dans un autre ordre d'idées, une étude a été réalisée en collaboration avec le Secrétariat général, et suivant le mandat du Conseil administratif, pour améliorer la réglementation municipale, tant du point de vue formel que matériel. Il en découlera une clarification des instruments réglementaires et normatifs et également la création d'un Règlement sur l'organisation de l'administration municipale.

Informatique

La structure de l'IGVG a tout d'abord été modifiée pour mieux répondre aux besoins des services utilisateurs.

Sur le plan des bases de données centrales, la CORI a été présente dans différents domaines : la base de données comptables a pu bénéficier d'une étude d'organisation informatique ; dans le cadre de la base de données du patrimoine, le développement des applications s'est poursuivi pour les diffé-

rents modules du projet et des tests approfondis ont été effectués avant la généralisation des programmes.

La deuxième phase de l'étude d'implantation d'un serveur vidéotex (faisabilité organisationnelle et financière) a été approuvée et soumise au Conseil administratif. Des contacts officiels avec les partenaires potentiels devront permettre de poursuivre les études de détail avant un engagement effectif.

Enfin, la CORI a pu approuver un projet de plan informatique établi à sa demande par un petit groupe de travail composé du secrétaire général adjoint, un chef de l'IGVG et de la responsable des questions d'organisation. Ce plan comprend la philosophie informatique de la Ville, les conditions de réussite, les critères d'évaluation des projets et une nouvelle procédure pour l'approbation des projets soumis. Après une phase de simulation sur quelques exemples et l'approbation du Conseil administratif, ce plan permettra de procéder à une nouvelle hiérarchisation des projets retenus, démarche rendue indispensable par la limitation des crédits disponibles.

Département municipal des finances et services généraux

M^{me} Madeleine Rossi, conseillère administrative

1. Administration générale

a) Secrétariat du Conseil municipal

L'inflation constatée en 1988 et 1989 concernant les activités du Conseil municipal s'est encore intensifiée en 1990.

En effet, le Conseil municipal a tenu 47 séances plénières totalisant 112 heures de débats.

Le nombre de pages du Mémorial est de 5420, soit environ 1000 de plus que l'année précédente !

En outre, le Conseil municipal a eu à se prononcer sur 216 candidatures d'étrangers à la naturalisation genevoise.

b) Secrétariat du Conseil administratif

En 1990 et pour tenir compte de l'évolution de la situation financière générale de l'administration municipale, un effort tout particulier a été fait dans le contrôle de la gestion et des dépenses du service.

Une surveillance serrée de l'évolution des comptes et l'application d'idées nouvelles ont permis de réaliser des économies (estimées à environ 150 000 francs) et de ne pas dépasser – malgré l'augmentation des coûts – les montants budgétaires attribués en début d'année. D'autres idées d'économies ou de recettes nouvelles ont été émises et étudiées pour l'avenir.

Pour le surplus, la mission générale du secrétariat du Conseil administratif n'a pas changé.

c) *Information et communication*

La demande émanant des services de l'administration est importante et de nombreux documents apportent des recettes publicitaires ou sont soutenus par un mécène.

Communication interne :

Développement du VG Magazine, du mensuel Emploi et apparition d'un journal trimestriel sur les bases de données.

Information au public :

- plaquettes, BD, prospectus, brochures, affiches, conduits du concept à la réalisation ou comme conseiller ;
- gestion et animation de l'arcade du Molard.

Notre hôtesse a reçu :

8760 demandes concernant les activités municipales ;
7790 demandes touristiques.

Le 100 000^e visiteur est proche.

14 sujets exploités en vitrine.

Une importante analyse de l'identification de la Ville sur tous les documents est en cours et aboutira à une « charte graphique » indispensable.

d) *Office du personnel*

Le nombre de postes mis au concours s'est sensiblement réduit en fin d'année. Cela est dû principalement aux facteurs suivants :

- compte tenu du ralentissement de l'activité économique dans certains secteurs, les collaborateurs marquent une certaine prudence et les départs volontaires sont moins nombreux ;
- la fermeture du Service municipal de l'abattoir et du contrôle des viandes a provoqué des transferts de collaborateurs, la plupart avec effet au 1er janvier 1991.

Il faut relever, pour le surplus, que la situation sur le marché de l'emploi s'étant détendue, la recherche de nouveaux collaborateurs devient plus aisée.

Gestion informatisée du personnel

La première partie de la nouvelle base de données du personnel, qui concerne le personnel dit régulier, sera progressivement mise en application dès le début de l'année 1991.

Tous les programmes qui concernent la gestion des postes de travail et des dossiers du personnel sont terminés. De la sorte, les directions des services auront la possibilité de consulter à l'écran toutes les données, à jour, qui concernent les postes de travail qui leur sont attribués et leurs collaborateurs.

Les travaux de réalisation sont avancés en ce qui concerne le calcul des traitements, la gestion des assurances sociales et les travaux à caractère statistique.

Une étude a été menée en ce qui concerne le personnel qui porte actuellement le qualificatif de temporaire, afin de simplifier la gestion de ces collaborateurs et de la rendre plus efficace. Cette opération devait être menée à chef avant que débute l'informatisation proprement dite de cette deuxième étape.

Formation

Dans ce domaine, les efforts se sont poursuivis. Le nombre de participants aux différents cours organisés s'est accru pour se fixer à 1077 inscriptions.

La collaboration avec d'autres administrations reste efficace et parfaitement valable. A relever que l'Etat de Genève s'est retiré du Cercle de collaboration pour des raisons internes à cette administration.

Action chômage

Au cours de l'année 1990, l'administration de la Ville de Genève a proposé une activité à 44 chômeurs pendant le temps nécessaire leur permettant de recevoir à nouveau des prestations de la caisse de chômage.

Action « emplois d'été »

148 jeunes gens et jeunes filles ont été engagés pendant leurs vacances d'été pour une période d'un mois au maximum. Les expériences faites avec ce personnel d'appoint en période de vacances se sont révélées très positives et les résultats sont des plus favorables, tant pour les intéressés que pour l'administration.

2. Contrôle financier

Le Service du contrôle financier est chargé de la surveillance financière de l'administration et des sociétés et institutions subventionnées.

Au cours de l'année 1990, il a poursuivi ses travaux de révision au sein de l'administration municipale et son examen des comptes présentés par les organismes subventionnés. En outre, il a procédé au contrôle formel préalable des factures fournisseurs et mandats de paiement.

Le Contrôle financier établit à l'intention du Conseil administratif un rapport d'activité annuel qui est communiqué à la commission des finances.

SERVICES FINANCIERS

1. Gestion financière

Les objectifs de gestion financière dans le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 1990 ont été atteints.

A. Emissions et remboursement d'emprunts et de prêts en 1990

Le Conseil administratif a été autorisé, par arrêté du Conseil municipal du 10 décembre 1989, à :

- emprunter un montant maximum de 150 millions de francs ;
- renouveler, sans autre, les emprunts ou dépôts de la CAP venant à échéance ;
- procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émissions étaient favorables.

Durant l'exercice écoulé, le Conseil administratif a procédé aux diverses opérations suivantes concernant la dette publique :

<i>Emissions</i>	<i>Durée</i>	<i>Montant</i>	<i>Prix d'émission</i>
6,75 % Emprunt Tender avec l'Etat	1990-2000	25 millions	101 %
6,75 % Bons de caisse	1990-1998	50 millions	99,75 %
6,75 % Bons de caisse	1990-1998	30 millions	99,125 %
7 % Prêt AVS	1990-2000	20 millions	100 %
7 % Emprunt public	1990-2000	75 millions	101 %
		<u>200 millions</u>	

Remboursements

3,25 %	Emprunt public	1978-1990	40 millions
5,25 %	Emprunt public	1980-1990	50 millions
5 %	Prêt AVS	1980-1990	10 millions
5,75%	Compagnies d'assurances	1982-1992	<u>0,5 million</u>
			<u>100,5 millions</u>

Le Conseil administratif n'a pas été contraint à devoir utiliser la totalité de l'autorisation qui lui avait été accordée par le Conseil municipal pour diverses raisons, notamment :

- en utilisant les placements de capitaux venant à échéance durant l'année 1990 ;
- le volume des investissements étant nettement moins élevé que ne le prévoyait le budget des investissements 1990.

Sur le plan des taux d'intérêts, il faut relever à nouveau l'année dernière la rapide progression de ceux-ci.

Si les collectivités publiques pouvaient encore emprunter au début de 1990 à 5 %, l'évolution progressive des taux s'élevait à 7 % en fin d'année.

Cette situation nouvelle n'est pas sans inquiéter les emprunteurs, dont les collectivités publiques. L'incidence de ces augmentations pèsera lourdement sur les budgets 1991 et des années suivantes.

B. Placements de capitaux

Le total des placements de capitaux (à court et moyen terme) a diminué de 37 millions de francs au 31.12.90 par rapport à 1989.

Le rendement des placements a été nettement supérieur aux estimations contenues dans le budget (6,3 millions contre 3,3 millions). L'augmentation des taux a été rapide et élevée durant l'année 1990.

C. Financement des investissements et montant des engagements futurs

Le chapitre I « Considérations générales » du présent rapport contient une analyse sur les dépenses d'investissements comptabilisées en 1990 et leur mode de financement. Les commentaires qui suivent se rapportent plus spécialement aux engagements financiers futurs de la Ville de Genève.

Au cours de l'année 1990, le Conseil municipal a voté un montant de 111 millions de nouveaux crédits d'investissements soit un montant proche de celui de 1989 (120 millions).

Le total des engagements se montait au 31 décembre 1990 à 317,3 millions. Il s'est donc réduit de 69,8 millions par rapport à celui au 31 décembre 1989.

Ce montant reste encore toutefois très élevé et il ne faut pas s'attendre à voir, à court terme, le volume des investissements sensiblement diminuer.

D. Information financière permanente

Le Conseil administratif a régulièrement informé le Conseil municipal, à chacune de ses séances, de l'incidence financière de ses votes par la remise d'un document ad hoc.

Par sa lettre du 21 décembre 1990, la conseillère administrative chargée du Département des finances et des services généraux a fourni à tous les conseillers municipaux la situation annuelle 1990 des crédits d'investissements votés ou à l'examen des commissions spécialisées et de leurs incidences budgétaires.

Au 31 décembre 1990, la situation se résumait aux chiffres suivants :

	<i>Montant en millions</i>	<i>Incidence budgétaire annuelle</i>
Crédits investis votés	110,7	11,5 millions
Crédits à l'examen	<u>80,8</u>	<u>5,2 millions</u>
Total	<u>191,5</u>	<u>16,7 millions</u>

Ces 16,7 millions correspondent approximativement à 2 centimes additionnels nouveaux, qui s'ajouteront aux autres centimes additionnels résultant des crédits votés les années précédentes et dont les incidences ne se feront que progressivement sentir dans les futurs budgets.

2. Taxe professionnelle communale

Les trois objectifs prioritaires du service en 1990 ont été, pour l'essentiel, atteints :

- a) Contribution aux travaux de la commission permanente prévue par l'article 307 LCP.

Le mandat de cette commission consiste à revoir périodiquement les coefficients de taxation fondés sur l'intensité de rendement moyenne de chacun des groupes professionnels. Sa tâche a été particulièrement lourde en 1990 car elle a procédé au calcul de 54 taux dont 46 ont donné lieu à modification selon arrêté du Conseil d'Etat du 3 décembre 1990 publié dans la Feuille d'Avis Officielle du 12 décembre 1990.

b) Production 1990

Les résultats de l'exercice se sont avérés meilleurs cette année que ce que l'on pouvait craindre. En effet, l'écart négatif, entre le budget et les comptes (6000000 de francs en 1989) ne s'est élevé en 1990 qu'à 765000 francs environ pour une production de près de 57000000 de francs (supérieure de près de 8000000 de francs à l'année précédente).

La poursuite de l'épuration des débiteurs a donné lieu à la prise en compte d'actes de défaut de biens. Elle conduit à l'enregistrement de pertes de l'ordre de 275000 francs, proche du montant budgétisé de 300000 francs.

c) Recensement systématique

Une fois encore, ce recensement «sur le terrain» a dû être suspendu en raison des restrictions budgétaires et d'un manque de personnel. Il n'en reste pas moins que le rôle des contribuables reste, dans son ensemble, tenu à jour.

3. Nouveau concept comptable

La planification de la mise en œuvre du nouveau concept comptable a été activement poursuivie malgré le moratoire informatique décrété par le Conseil administratif.

Au printemps 1990, le comité directeur de projet, n'ayant jugé aucune des offres de logiciels reçues pleinement satisfaisante, a renoncé à une telle acquisition et décidé de réaliser le nouveau logiciel informatique comptable avec l'appui d'une entreprise spécialisée extérieure.

La réalisation de ce nouveau concept s'effectuera, comme prévu, par étapes et il devrait être progressivement opérationnel dès le début de l'année 1992.

Le budget 1993, dont la présentation «administrative» sera légèrement modifiée par rapport au document actuel, sera entièrement réalisé avec le nouveau système informatique prévu.

4. La gestion hôtelière

Hôtel Métropole

Les sept premiers mois de l'année 1990 ont été excellents mais les événements du 2 août ont eu des effets sensibles sur le chiffre d'affaires de l'hôtel. Le mois de décembre a été particulièrement faible, non seulement à Genève mais sur tout le plan européen.

Le chiffre d'affaires 1990 a toutefois légèrement progressé par rapport à 1989, passant de 13,4 millions à 13,8 millions de francs.

Le taux d'occupation des chambres a atteint 62,3 % contre 58,3 % en 1989, soit une progression de 4 %. L'Hôtel Métropole s'est situé l'an dernier en quatrième position des onze grands hôtels de la place de Genève, dont le taux moyen a été pour 1990 de 58,8 % contre 60,5 % en 1989.

Sur le plan des frais d'exploitation, il y a lieu de relever que des mesures ont été prises en vue de réduire l'effectif du personnel afin de l'adapter aux besoins réels de l'hôtel. Les effets financiers de ces mesures seront toutefois mieux perceptibles dès janvier 1991.

Après huit années d'activité, une partie du matériel d'exploitation a dû être renouvelée : tapis, stores extérieurs, peinture des chambres, téléviseurs, etc., ce qui a augmenté d'autant les charges d'exploitation de l'exercice écoulé.

En définitive, malgré la situation défavorable des cinq derniers mois de l'année, le résultat net d'exploitation de l'exercice atteint 500 000 francs (après un versement de 1,6 million à la Ville de Genève, à titre d'intérêt du capital investi) contre 825 000 francs en 1989.

La Perle du Lac

Le chiffre d'affaires de La Perle du Lac a atteint, en 1990, le montant de 5,2 millions contre 5,1 millions de francs en 1989.

Cet excellent chiffre a été obtenu, comme l'année précédente, grâce à un été particulièrement ensoleillé. Le bénéfice est toutefois en baisse, les charges salariales ayant sensiblement augmenté : + 5 % sur tous les salaires et introduction du 13^e salaire selon la Convention collective en vigueur.

Les frais d'entretien ont été importants cette année avec la réfection des stores de la terrasse, la peinture des armatures, le traitement des poutres, la remise en état des canalisations des eaux usées, la ventilation, etc.

Le bénéfice net pour l'exercice s'élève à 220 000 francs environ, contre 400 000 francs environ en 1989.

5. Encouragement à l'économie

a) Attribution des Prix de l'Industrie de la Ville de Genève 1990

Le Prix de l'Industrie de la Ville de Genève 1990 a été attribué à la Société LEM SA et le Prix du Mérite industriel de la Ville de Genève 1990 à Sarcem Automation SA.

Les prix ont été décernés aux lauréats lors d'une cérémonie au Grand Théâtre, le 27 septembre 1990. Elle a été précédée par une remise des prix au sein des entreprises lauréates à l'attention du personnel et de la direction quelques jours auparavant. Cette manifestation a été suivie par quinze représentants de la presse.

Sur le plan de la promotion, les actions suivantes ont été réalisées :

1. édition d'une brochure de 10000 exemplaires présentant les lauréats, et diffusée aux ambassades, consulats, chambres de commerce en Suisse et à l'étranger ;
2. participation à l'exposition TEC 90 à Grenoble, dans le cadre d'un stand rassemblant l'ensemble de la haute technologie suisse romande ;
3. participation à SWISTEC 90 à Bâle, conjointement avec l'OPI.

Ces deux manifestations ont reçu chacune plus de 20000 visiteurs professionnels et rassemblé plusieurs centaines d'exposants.

b) *Nouveaux prix en collaboration avec l'Etat de Genève*

L'expérience acquise depuis la création des Prix de l'Industrie de la Ville de Genève a démontré que les entreprises susceptibles de les recevoir étaient implantées hors du territoire de la Ville de Genève. Des contacts ont été engagés auprès du chef du Département de l'économie publique en vue de créer une nouvelle orientation dans l'attribution de ces prix.

Dès 1990, la Ville et l'Etat de Genève ont créé :

le Prix de l'Industrie de Genève, et

le Prix de l'Artisanat de Genève,

destinés à remplacer à l'avenir les Prix de la Ville de Genève.

Ils seront financés, à part égale, entre ces deux collectivités.

c) *Centre industriel de la Gravière*

Le Centre industriel de la Gravière créé par la Fondation dans laquelle participent la Ville de Genève, la BCG et l'UPIM, selon arrêté du Conseil municipal du 2 avril 1990, se construit activement.

Ce bâtiment, dont l'ouverture est prévue au printemps 1992, suscite déjà de vifs intérêts de la part de créateurs d'entreprises.

6. **Banque hypothécaire du canton de Genève (BCG)**

a) *Résultats de l'exercice*

Le bénéfice brut de l'exercice 1990 a atteint 47,6 millions de francs, soit une progression de 3,5 millions par rapport à l'exercice précédent.

Après comptabilisation pour 24,2 millions de pertes, amortissements et provisions, le bénéfice net de l'exercice 1990 s'est élevé à 23,4 millions de francs. Le conseil d'administration a décidé de distribuer un dividende de 9 %, et d'attribuer un montant de 10 millions de francs aux réserves.

Le total du bilan a passé de 6,5 milliards de francs au 31 décembre 1989 à 6,8 milliards de francs au 31 décembre 1990. Il a ainsi progressé de 5 % environ en un an.

Le total des fonds propres de la banque a augmenté de 48 millions l'an passé pour atteindre au total 317 millions de francs au 31 décembre 1990. Cette croissance résulte notamment de l'augmentation du capital de participation intervenu en janvier 1990.

b) *Projet de création d'une Banque cantonale à Genève*

Les dirigeants de la Caisse d'Epargne et de la Banque hypothécaire, encouragés par le Conseil d'Etat, sont résolus à mener l'étude de création d'une Banque cantonale à Genève, à son terme, dans les meilleurs délais.

Les autorités communales et cantonales devraient pouvoir se prononcer sur le projet de fusion en 1992 et le peuple genevois se déterminer sur une révision de la Constitution cantonale dans le courant de l'année 1993.

Le conseil d'administration de la BCG a ratifié, dans son principe, le projet de modification des statuts de la Banque, destinés notamment à transformer cette dernière d'institution de droit public en société anonyme de droit public.

Le projet de fusion des deux banques cantonales fait actuellement l'objet d'une consultation auprès de la commission fédérale des banques.

SERVICES GÉNÉRAUX

1. **Service des achats**

Achats et exploitation

Les directives émises par le Conseil administratif au sujet de l'exécution du budget pour 1990 ont permis de rendre plus efficiente la gestion des crédits budgétaires alloués.

Par une sensibilisation et une association des services de l'administration au type de gestion à pratiquer, il a été possible de réduire de façon substantielle les dépenses consécutives aux activités du ressort du Service des achats.

La limitation apportée au renouvellement du mobilier, des machines de bureau, des équipements affectés à l'entretien des locaux et des véhicules a influencé de manière prépondérante les résultats obtenus. C'est une économie budgétaire de l'ordre de 450 000 francs représentant environ le 25 % du budget des charges pour le compte de l'administration.

Une meilleure coordination des besoins exprimés par les utilisateurs, la détermination du coût des activités ou des travaux suivie d'une information aux demandeurs de prestations sont à l'origine des économies réalisées.

L'atteinte de ces objectifs n'est pas une fin en soi mais doit être un encouragement pour obtenir encore d'autres performances durant le prochain exercice.

Gestion des véhicules

La rationalisation des activités a conduit à placer cette gestion à partir du mois de mai sous la responsabilité du Service des achats.

Une adaptation de la structure de fonctionnement, notamment par la mutation d'un poste de travail et de l'activité qui lui était liée, a permis la rationalisation de tâches administratives.

2. Service des assurances

Un logiciel de gestion pour les assurances des véhicules a été acquis auprès d'une entreprise privée de la place.

La gestion du portefeuille de la CAP, bien que cette institution soit dotée d'une structure administrative autonome, a encore été assumée par le Service des assurances. L'objectif visant à rendre cette institution complètement indépendante sur ce point n'a donc pas été atteint.

Si le niveau des primes d'assurances payées en 1990 a, pour l'essentiel, suivi l'accroissement du parc immobilier et mobilier de la Ville de Genève, le nombre des sinistres enregistrés est comparable à celui de l'exercice précédent. Cela s'explique par le fait que les bâtiments construits ces dernières années par notre administration, compte tenu d'une part des matériaux utilisés et d'autre part des mesures de protection contre l'incendie dont ils sont généralement dotés, sont moins vulnérables à des événements comme les incendies ou les dégâts d'eau.

En revanche pour le risque vol avec effraction, les centres sportifs ainsi que les bâtiments abritant des Bibliothèques ou des Centres médico-sociaux continuent d'être des cibles privilégiées.

Signalons que pour la branche RC véhicules à moteur, la hausse des tarifs ainsi que la modification de l'influence des sinistres sur le degré de prime, intervenues au 01.01.1990, ont déjà eu et continueront d'avoir une influence néfaste sur le coût de cette branche pour ces prochaines années.

Le plus important sinistre subi par notre administration ces dernières années, à savoir l'incendie du Palais Wilson et de l'ex Pavillon du Désarmement le 2 août 1987, a pu être liquidé durant l'exercice écoulé. Au total c'est un montant de 18 435 000 francs qui a été versé par les assurances à titre d'indemnités diverses (collections, bâtiments, etc.) et de remboursement de factures de remise en état.

3. Gérance immobilière municipale

Le service a dû faire face à un accroissement sensible du volume d'activité.

L'installation du télé-réseau s'est poursuivie au fur et à mesure des possibilités de raccordement données par Télégenève SA. La conséquence pour la GIM en est l'accroissement de travail administratif par l'envoi de formulaires officiels, la réadaptation des baux et bulletins de versements correspondants.

L'aide personnalisée au logement a été de 9 212 000 soit une augmentation par rapport à l'année précédente de 8,3 %. En regard d'un total d'état locatif de 53 millions de francs, la Ville de Genève a accordé 18 % d'aide personnalisée à ses locataires, soit en moyenne 300 francs par mois et par bénéficiaire.

En 1990, 130 appartements ont été mis en location dans de nouveaux immeubles situés :

2, rue Sillem
3-5, rue de Villereuse
6-8, rue Saint-Laurent
14, rue Royaume
31 et 33, rue Louis-Favre

4. Informatique générale (IGVG)

La participation des spécialistes en télécommunications du Centre de support d'informatique distribuée à l'étude du nouveau réseau de télécommunications s'est poursuivie. L'évolution de la technologie ainsi que le changement

d'attribution de locaux à l'IGVG ont amené les membres du groupe de travail à repenser entièrement la philosophie d'implantation du réseau physique. L'utilisation généralisée de la fibre optique sera rendue possible grâce à de nouvelles possibilités offertes par les PTT.

La désaffectation de l'ordinateur S/36 du Service social, de l'ordinateur S/38 de la Protection civile et de l'ensemble des applications des services situés dans la zone géographique de la Vieille-Ville a entraîné des modifications d'applications importantes réalisées par les collaborateurs du Centre de traitement informatique. Ces transferts d'applications sur les nouveaux ordinateurs AS/400 acquis à fin 1990, ont tous été précédés d'une campagne de formation et d'assistance à l'utilisateur, par l'intermédiaire des collaborateurs chargés de cours et d'infocentre.

La coordination technique du développement des trois bases de données (Comptable, Personnel et Patrimoine) a demandé et demande encore une participation importante de la direction de l'IGVG, auprès des chefs de projet respectifs.

Le développement de la base de données du Personnel s'est poursuivi à raison d'un travail à mi-temps pour trois des collaborateurs de la section du développement du CTI.

Le manque crucial de locaux pour l'IGVG a empêché l'engagement des coordinateurs informatiques de département, raison pour laquelle trois de ces postes sont restés vacants, en 1990. Ces collaborateurs auront des activités primordiales pour la coordination de l'ensemble des projets informatiques de l'administration et seront engagés dès la mise à disposition des nouveaux locaux puisque, entre-temps, le Conseil municipal a voté le crédit destiné à l'installation de l'IGVG dans l'immeuble des Schtroumpfs, permettant ainsi de résoudre définitivement le lancinant problème des locaux de ce service.

Département municipal des constructions et de la voirie

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative

Introduction

Contrairement à l'habitude prise depuis quelques années, les activités des divers services du département des constructions et de la voirie ont fait l'objet de commentaires plus détaillés. Ceux-ci devraient permettre aux nouveaux conseillers municipaux de mieux connaître et comprendre nos tâches.

Ces tâches sont extrêmement diverses mais toutes ont un point commun. L'incroyable lenteur des procédures.

Cette remarque ne doit pas être comprise comme un reproche à telle administration ou tel parlement mais constitue le point de départ d'une réflexion à conduire d'un commun accord entre tous les partenaires chargés de réaliser un équipement d'intérêt général.

L'évolution rapide de la société, l'émergence de nouveaux besoins nous commandent d'agir efficacement ensemble au service de la collectivité publique.

Il serait dès lors souhaitable que les instances politiques, aussi bien qu'administratives, se penchent très sérieusement sur ce problème.

A l'heure de l'Europe le sujet mérite d'être traité.

DIVISION DES CONSTRUCTIONS

1. **Direction**

L'attaché de direction a été nommé chef de projet de la base de données du patrimoine ; à cet effet, durant l'année 1990 s'est poursuivie l'étude de la mise en œuvre de la base de données du patrimoine.

Les principaux objectifs suivants ont été réalisés :

- Analyse du concept global de gestion du patrimoine.
 - Pôle mobilier
 - Pôle immobilier
 - Pôle domaine public
 - Pôle mixte
- Développement d'applications pilotes du pôle mobilier au Service des sports pour la gestion du matériel sportif et à la Voirie, au SIS, au Garage municipal ainsi qu'au Service des assurances pour la gestion des véhicules.
- Analyse et développement d'une application de gestion des opérations immobilières dans le cadre de l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement du Service des bâtiments.
Cette application sera étendue à l'ensemble des services constructeurs.
- Recherche et développement de la coordination nécessaire avec les autres bases de données, comptable et personnel.

Les applications citées ci-dessus seront mises en exploitation au début de 1991.

Une demande de crédit sera déposée devant le Conseil municipal dans le courant de 1991 afin de développer les applications de gestion du patrimoine dans les principaux services de la Ville sur la base des applications pilotes mises au point en 1990.

2. Service administratif et opérations foncières

Opérations immobilières

Le service des opérations foncières a procédé :

- à l'acquisition d'une parcelle aux Charmilles située dans une future zone scolaire ;
- à l'acquisition d'une parcelle boulevard de la Cluse, située dans une future zone scolaire ;
- à la cession par une société d'une parcelle aux Charmilles dans une future zone scolaire ;
- à la cession à l'Etat de Genève et à la Ville de Genève de parcelles dans le périmètre des Charmilles formant une future place publique ;
- à la désaffectation du domaine public en vue de l'aménagement du triangle de Villereuse ;
- à l'échange de diverses petites parcelles permettant l'alignement de plusieurs immeubles rue de Lyon ;
- à la désaffectation d'un tronçon de l'avenue Eugène-Empeyta en vue de la réalisation d'un droit de superficie ;
- à la constitution de cinq droits de superficie, par octroi à diverses sociétés et institutions privées ou de prévoyance, avec constitution de servitudes diverses sur les territoires des communes de Lancy et de Genève, principalement pour la construction de logements à caractère social et également pour des extensions d'industries. Ces contrats ont des durées variables ;
- à l'enregistrement de 27 demandes de crédits totalisant 80 924 153 francs destinées à divers crédits de constructions, transformations, rénovations, d'aménagements et d'études, entérinées par le Conseil municipal de la Ville de Genève et deux crédits routiers s'élevant à 3 525 000 francs ;
- à l'enregistrement de six préavis favorables de l'exécutif municipal pour des modifications par projets de loi de régimes de zones de construction, de déclaration d'utilité publique et de plans localisés de quartier ;
- à l'octroi de diverses subventions pour travaux de restauration, d'entretien, de conservation et d'amélioration de sites et bâtiments (par exemple : cathédrale Saint-Pierre, temple Saint-Gervais, Conservatoire de musique) ;

- onze terrains vendus dans la zone de développement 3, étant soumis au droit de préemption, ont fait l'objet d'une demande à la Ville et à l'Etat pour une acquisition éventuelle. Le Conseil administratif a renoncé à exercer son droit de préemption pour 11 cas alors que le Conseil d'Etat a renoncé à 9 cas et en a accepté 2.

Quarante-quatre actes ont été enregistrés et signés par les magistrats désignés par le Conseil administratif de la Ville de Genève.

Enquêtes publiques

Cinq enquêtes publiques relatives uniquement aux requêtes en autorisations de construire, transformer ou changements d'affectation ont été affichées pour le département et consultées chez celui-ci durant les délais fixés par le Département des travaux publics.

Documentation photographique

Mille trois cent quatre-vingts prises de vues photographiques et documents ont été remis à divers demandeurs ; deux films documentaires ont été réalisés. Des documents d'archives en film 16 mm sous forme de plans séquences sont tournés sur différents lieux de la ville sujets à disposition, transformations ou modifications.

Le fonds pour la photographie permet la constitution de documents photographiques sur le paysage urbain, les bâtiments administratifs, les industries et les quartiers. Il est entièrement géré par la documentation photographique.

Démolition d'immeubles

Sept démolitions tels que garage, W.-C. publics, atelier et villa, propriété de la Ville de Genève, ont été entreprises dans des quartiers appelés à être remaniés.

Préavis municipaux

Durant 1990, 801 requêtes en autorisation de construire, transformer, démolir et demandes de renseignements ont été préavisées par le département des constructions et de la voirie.

Subventionnement

Le département des constructions et de la voirie a procédé à des versements totalisant 20337,40 francs destinés à des travaux effectués dans des appartements de personnes handicapées.

Taxes d'équipement et contributions d'épuration

Du 1^{er} octobre 1989 au 30 septembre 1990, le département des constructions et de la voirie a perçu du Département des travaux publics la somme de 884 566 francs, au titre des sommes perçues pour les taxes d'équipement dans le cadre des autorisations de construire ainsi que 2 095 176,25 francs au titre de contribution d'épuration et d'écoulement perçues lors des mêmes autorisations de construire et 761 496 francs pour les mêmes contributions prélevées avec les taxes d'équipement.

Ces sommes ont été portées sur les comptes existant à cet effet.

Soumissions et adjudications

A la demande du Conseil municipal, une étude a conduit le Conseil administratif à adopter un nouveau règlement concernant la mise en soumission et l'adjudication des travaux du bâtiment, du génie civil et des fournitures qui s'y rapportent. L'entrée en vigueur de celui-ci a été fixée au 1^{er} janvier 1991. Dans ses principes, le règlement répond aux attaques formulées par la Commission des cartels contre le protectionnisme local. Il prévoit notamment l'ouverture des soumissions à toutes les entreprises suisses, à condition qu'elles respectent les conventions collectives locales. De plus, une taxe d'inscription sera dorénavant perçue pour chaque soumission, comme cela se pratique déjà au Département des travaux publics et dans le secteur privé.

Archives

Poursuite de la mise en place du fichier des autorisations de construire de la période située entre 1875 et 1932. A fin 1990, 85 % de la totalité du fonds a été atteint. Début de l'inventaire des plans du Service d'architecture.

Accroissement de la consultation des documents essentiellement par des étudiants et des architectes. Les échanges avec les archives de la Ville de Genève se sont poursuivis afin d'obtenir une totale complémentarité entre ces deux services.

Expositions

Un concours d'idées sur l'habitat et l'environnement ainsi qu'une exposition de 12 projets d'aménagement urbain ont été organisés. Ceux-ci ont été accompagnés par l'impression de 3000 journaux « Place ! »

Deux campagnes d'information ont été organisées, l'une pour un nouvel abri-bus à Plainpalais, l'autre pour un pavillon scolaire à Vermont. Une plaquette, bilan de 4 années de modération de la circulation, a été publiée.

D'autre part, un gros effort a été fourni pour l'action «compostage» de la voirie, avec distribution de papillons et d'affichettes tous ménages. Par ailleurs, des réalisations de panneaux d'affichage, d'information, d'encarts de presse, tous ménages ainsi que de dossiers de presse ont fait l'objet d'un gros travail en 1990.

Enfin, à l'initiative d'une maison d'éditions, la Ville de Genève a contribué à la publication d'une plaquette sur les réalisations et grands projets de ces 10 dernières années, sans que cela provoque de dépense pour la collectivité publique.

3. Service d'architecture

Constructions neuves, réhabilitations, restaurations, rénovations

Le service assure les prestations de représentant du maître de l'ouvrage, à l'exclusion de toutes les prestations d'architecte, lesquelles sont mandatées pour la totalité des opérations à des architectes privés.

A ce titre, le Service d'architecture a piloté 88 opérations de construction au cours de l'année écoulée, selon le tableau ci-joint. De plus, il a établi et suivi les dossiers de 8 terrains mis en droit de superficie.

Il ressort de ce tableau que le total des coûts de construction de ces 88 opérations représente 1 003 837 000 francs.

En 1990, le Service d'architecture a mandaté pour 86 519 000 francs de factures.

Mises à disposition :

	<i>Appartements</i>	<i>Pièces</i>
– <i>logements neufs :</i>		
Schtroumpfs III ^e étape A	42	183
Royaume 14	16	54
Sillem 2	15	66
Grottes 7-9-11	30	100,5
Saint-Laurent	15	60,5
Villereuse 3-5-7	41	172
Poterie 3	2	6,5
total	161	642,5
– <i>logements rénovés :</i>		
Midi 10	8	32
Poterie 3	6	20
total	14	52

	<i>Classes</i>
– <i>écoles :</i>	
Crêts-de-Champel	9
Plantaporrêts	2
– <i>pavillons provisoires :</i>	
Roseraie	8
Budé	8
total	<u>27</u>
– <i>bibliothèque municipale :</i>	Sillem 2
– <i>centre sportif :</i>	Queue-d'Arve
– <i>institution pour la petite enfance :</i>	Cerf-Volant
– <i>poste diurne du SIS :</i>	Frontenex 68
– <i>ateliers d'artistes :</i>	Poterie 5, 4 ateliers

Information - concertation

La mise au point des projets a fait l'objet de plusieurs séances de concertation avec la population et les usagers, notamment pour les bains des Pâquis, les écoles des Allobroges, du 31-Décembre, du Châtelet, de la Roseraie, de Pré-Picot et de Vermont.

Comptes de préétudes à boucler

Sur la proposition N° 138, votée le 25 avril 1989, les comptes de préétudes suivants sont à boucler :

PFQ 30.25 Aire 57, quartier de Cayla – groupe scolaire 1^{re} étape. Crédit de 388 100 francs. Pas de dépense, le crédit d'études de 1 500 000 francs de la proposition N° 128 du 7 septembre 1988, comprenant la totalité des frais de préétudes et d'études, ayant été voté le 7 avril 1989, soit avant le vote du crédit de préétudes de la proposition N° 138.

PFQ 30.37 Etudes diverses – Crédit de 50 000 francs, réparti selon la décision du Conseil administratif du 12 juillet 1989 :

- 25 000 francs – pavillon scolaire chemin de Vincy (Vermont) PFQ 30.62.4 ;
- 25 000 francs – école de Chateaubriand (Prieuré) PFQ 30.63.

Les dépenses correspondantes sont de :

- 30.62.4 – pavillon chemin de Vincy - 25 000 francs ;
- 30.63 – école de Chateaubriand – 24 780 francs.

Récapitulation bouclage des comptes de préétudes selon proposition N° 138 :

<i>PFQ</i>	<i>Opération</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde</i>
30.25	Aïre 57, école de Cayla	388 100	0	388 100
30.37	Pavillon de Vincy (30.62.4)	25 000	25 000	0
30.37	Ecole Chateaubriand (30.63)	25 000	24 780	220
		438 100	49 780	388 320

Le bouclage de ces comptes présente une dépense inférieure aux crédits votés de 388 320 francs.

Démolitions

Un dossier a été déposé au Département des travaux publics, il s'agit de la villa Roux, rue de Montbrillant 21.

Préavis en autorisation de construire

Le service a pour seconde mission de préparer le préavis de la Ville de Genève sur les requêtes en autorisation de construire sur la commune, déposées au Département des travaux publics, ceci du point de vue de l'architecture et de l'habitabilité. A ce titre, ce sont 386 préavis qui ont été émis, après examen minutieux des dossiers.

Concours d'architecture

Le service a également participé à la préparation de concours d'architecture, notamment celui de l'ASPAN, pour la parcelle de Servette 34; celui prévu à l'avenue Charles-Martin, pour un bâtiment de logement respectant l'environnement.

Etudes diverses

- Aménagement des combles de l'école des Eaux-Vives.
- Participation à la Fondation pour la conservation du temple de Saint-Gervais.
- Collaboration avec la Fondation pour l'aménagement du quartier des Grottes (FAG) pour l'aménagement de l'îlot 5a.

		<u>ETUDES EN COURS</u>		<u>CHANTIERS EN COURS</u>		<u>DECOMPTE EN COURS</u>		<u>COMPTES A BOUCLER</u>				10.	
		F1	F2			F1	F2	F1	F2	F1	F2	<u>NOMBRE</u>	
												<u>D'OPÉ-</u>	
												<u>RATIONS</u>	
<u>Logements</u>				Stroumpfs III	11'354	52'483	Servette 16-20	1'900	30'100	Midi 1-9	51	14'096	
-neufs				Pont-d'Arve	4'100	24'000	Stroumpfs II	640	28'730	Carouge 105-106	37	11'333	
				Jonction 2	3'330	13'486	Villereuse 3-5-7	2'055	15'400	Jargonnant	152	14'750	
				Village-Suisse 3	2'966	7'000	Royaume 14	2'310	12'100	Terrassière 9-11	50	8'390	17
				Saint-Laurent	1'300	6'470	Sillem 2	2'130	10'500	Rois 19	-	3'406	
-rénovés	Sillem 8	30	2'000	Môle 19-21	129	9'920	Grottes 7-9-11	1'550	8'750				
				Villereuse 1	111	3'280				Poterie 3	266	1'427	
				Grottes 26	19	3'448				Etuves 11	11	1'000	
				Grand-Rue 26	455	9'720				Grottes 30-32	-	5'201	10
				Midi 10	890	2'640				Grottes 28	-	2'409	
				Hôtel-de-Ville 12	2'047	5'200							
<u>Industrie</u>	Gare routière	-	42'700	Abattoir	776	2'470				Poterie 5	140	1'330	3
<u>Artisanat</u>													
<u>Commerce</u>													
<u>Ecoles</u>													
-neuves	Mail II	146	13'100	Cayla	994	19'200	Crêts-de-Champel	3'438	7'500	Grottes	38	21'370	
	Genêts	55	25'000	Pré-Picot	1'916	32'346	Longirod	131	1'830	Le Corbusier	2'089	20'898	
	Masset	-	4'700										
	Prieuré	25	9'000										14
	Châtelet	104	20'000										
	Charmilles II	193	30'200										
	Allobroges	448	42'000										
	Micheli-du-Crest	330	14'000										
-rénovées	Necker	-	4'500				Plantaporrêts	2'207	10'340	Bertrand	400	3'880	
	Vieux-Grenadiers	-	4'000				Ferdinand-Hodler	20	14'500				7
	XXXI-Décembre	221	8'910										
	Sécheron	-	8'500										
-pavillons provisoires	Frontenex	99	3'550				Roseaie	3'040	3'800				
	Vermont	234	3'550				Budé	3'042	3'260	Gourgas	-	1'652	6
	Allobroges	127	1'930										

	<u>ETUDES EN COURS</u>		<u>CHANTIERS EN COURS</u>		<u>DECOMPTES EN COURS</u>		<u>COMPTES A BOUCLER</u>		<u>NOMBRE D'OPERATIONS</u>	
	F1	F2	F1	F2	F1	F2	F1	F2	F1	F2
<u>Culture et loisirs</u>										
-bibliothèques			Tour-de-Boël	5'387	32'100	B.P.U.	997	12'207		
-musées et jardin botan.	M.A.H.	- 12'750	Voltaire	485	5'860	Serre tempérée	30	4'422	Tavel	- 18'531
-théâtres			Frontenex	3'600	16'428				Grütli	630 31'160
-abris biens culturels									Le Corbusier	170 800
-autres loisirs	Musique électrique	165 9'500								
	Coquille acoustique	173 1'210								
<u>Sports</u>										
-centres sportifs	Bains des Pâquis	300 9'830	Varembé	6'084	24'000	Queue d'Arve Vessy	2'349 223	35'020 1'830	Bois-des-Frères	50 22'765
<u>Social</u>										
-enfants + jeunes	Blavignac	45 5'000	Clairière	-	1'170	Cerf-Volant	405	533	Auberge de jeunesse	219 13'655
	Wilson crèche	- 2'670				Genolier	1'180	10'287		
	Wilson Robinson	- 1'710								9
	Picot	- 1'800								
	Carouge 35	12 2'700								
-personnes âgées			Fort-Barreau	3'833	20'929					1
<u>Sécurité publique</u>										
-police du feu						Frontenex	1'910	5'930		2
						Villa Picot	2	477		
<u>Hygiène et salubrité</u>										
-cimetières									Colombarium	174 5'070
<u>Parcs publics</u>									Bois-de-la-Bâtie	- 6'238
	Couverture voies CFF	- -								2
TOTAUX		2'707 284'810		49'776 292'150		29'559 217'516		4'477 209'361		
NOMBRE D'OPERATIONS	27	20	20	21	88					
	==	==	==	==	==					

F1=dépenses 1990 en milliers de francs / F2=coûts des ouvrages en milliers de francs

4. Service des bâtiments

Avant-propos

Les remarques déjà formulées ces précédentes années restent d'actualité, à savoir que l'entretien des 251 bâtiments publics et 433 bâtiments locatifs appartenant à la Ville de Genève ou dépendant de fondations est toujours compromis malgré les crédits d'investissements, dits structurels ou de sécurité, votés, ceci par l'insuffisance de dotations budgétaires de fonctionnement.

Le manque d'interventions soutenues voit malheureusement le vieillissement des bâtiments s'accélérer chaque jour un peu plus et ce de manière inquiétante. Tout démontre qu'il est absolument indispensable que la dotation budgétaire tende à approcher très rapidement le 1,25 % de la valeur assurance des bâtiments et permette de ce fait des interventions d'entretien indispensables et durables. Malgré cela, il serait nécessaire de recourir pendant encore quelques années à des crédits d'investissements pour une remise à niveau des éléments structurels, des installations techniques (fluides) et de sécurité de tous les bâtiments.

Bâtiments publics

Seuls les travaux d'entretien courant, les travaux de maintenance, les exécutions d'urgence, d'ordre structurel, ont pu être entrepris. Pour tenir compte des remarques précitées, une deuxième demande de crédit d'investissement de 7 000 000 de francs a été votée en avril 1989, dont 6 300 000 francs sont exécutés ou en cours d'exécution.

Une 3^e demande de crédit de 7 000 000 de francs a été déposée devant le Conseil municipal en novembre 1990 et comprend essentiellement des travaux sur les structures, les équipements et aménagements ainsi que pour la sécurité ; ces demandes sont appelées à remplacer les crédits d'entretien budgétaires presque supprimés.

Bâtiments locatifs

Le budget entretien des bâtiments locatifs, d'une attribution de 4 987 500 francs a pratiquement été totalement dépensé. Les interventions pour tenter de limiter une dégradation par trop rapide des enveloppes des bâtiments et des appartements peuvent être décrites de la manière suivante :

- réfection partielle de toiture, ferblanterie, fumisterie, étanchéité, canalisations, etc. Interventions sur les installations techniques pour la maintenance, remplacement partiel d'installations de chauffage, de ventilation, de sanitaire, d'électricité ;

- rénovations partielles ou complètes d'appartements, y compris remplacement des installations électriques ou sanitaires vétustes lors de départ de locataires ou en fonction des accords que la Gérance immobilière municipale a passés avec les locataires en suite de modifications ou réactualisations des baux. Ces interventions entrent dans le cadre de la mise à niveau de l'habitabilité des appartements;
- transformation, rénovation des bâtiments publics et locatifs faisant l'objet de comptes hors budget.

Au 31 décembre 1990, les comptes de constructions suivants sont prévus pour boucler :

- I 503.92.02870 65, boulevard Saint-Georges
- I 503.92.02880 58, route de Frontenex
- I 503.92.02950 18, rue Gautier
- I 503.92.02960 13, place des Eaux-Vives
- I 503.92.03000 5, rue Ferdinand-Hodler
- I 503.94.02470 9A, rue de Contamines
- I 503.94.02610 6, boulevard des Philosophes – La Comédie
- I 503.94.02740 42, rue de Carouge – Casino-Théâtre
- I 503.94.03450 Boulevard Pont-d'Arve – Ancien Palais Expo
- I 503.94.03650 14, route de Vessy – Stade de Champel

Pour la transformation et rénovation des bâtiments publics et locatifs, 35 bureaux d'architectes sont mandatés pour un volume de travail d'environ 180 millions de francs.

A fin 1990, la situation se présentait comme suit :

- Bâtiments publics: 17 projets à l'étude
13 projets en réalisation
5 projets terminés
- Bâtiments locatifs: 16 projets à l'étude
10 projets en réalisation
5 projets terminés

5. Service aménagement urbain

Introduction

1990 a été une année de restructuration pour le service.

M. François Boujon, chef de service, a pris sa retraite en août 1990 et a été remplacé par M. Philippe Gfeller, architecte-urbaniste.

Après la création de l'Office des transports et de la circulation par le Département de justice et police, des liens plus soutenus, plus directs ont pu être établis entre la Ville de Genève et cet office. Cela a permis d'améliorer la mise en œuvre du plan directeur des itinéraires cyclables et la mise au point de projets de modération de la circulation. L'effort d'amélioration des procédures administratives entre l'Etat et la Ville de Genève, notamment en matière d'approbation suivant les lois sur les eaux et sur les routes, devra être poursuivi.

Enfin, cette évolution suit les changements annoncés dans la conception des réseaux routiers et de transports collectifs dans l'ensemble du canton. Le premier signe a été la publication du plan d'assainissement de l'air. La Ville de Genève sera particulièrement touchée par la création de nouvelles lignes de tramways, ainsi que par la traversée de la rade.

Tâches et organisation du service

En guise de rappel, l'activité du service couvre l'aménagement urbain et l'éclairage public. Cette activité s'exerce sur le domaine public et assimilé de la Ville de Genève.

En matière d'aménagement urbain, elle est de trois types :

- 1) la gestion des projets d'aménagement urbain faisant l'objet de mandats, dont la liste est connue à travers le plan financier quadriennal ;
- 2) l'établissement, la gestion et la coordination de projets d'aménagement urbain complémentaires à des réalisations architecturales, complémentaires à des infrastructures de transports publics ou routières, répondant à des demandes d'associations d'usagers ou de l'Office des transports et de la circulation, en matière de modération de la circulation ;
- 3) la coordination, enfin, des projets d'aménagement urbain, d'itinéraires cyclables ou de cheminements piétonniers, d'espaces verts ou de places, établis dans le cadre de réalisations réunissant des constructeurs et des administrations diverses.

Le Service d'aménagement urbain établit des projets et, dans certains cas, les réalise. En général, son activité est intimement liée à celles d'autres services de l'administration cantonale ou municipale : Office des transports et de la circulation, Division de la voirie, Service des écoles, Service des espaces verts et de l'environnement, Service du domaine public.

Son activité se déroule entre deux phases administratives clairement identifiables : l'autorisation de construire d'un édifice d'une part, l'approbation sui-

vant les lois sur les eaux et sur les routes ou l'autorisation de construire d'un aménagement urbain d'autre part.

En amont, les données sont fournies par les documents d'urbanisme cantonaux ou municipaux qui orientent la construction et l'aménagement urbain.

En aval, les projets d'aménagement urbain sont développés par les bureaux techniques et réalisés par les ateliers ou entreprises de voirie.

Parallèlement à l'aménagement physique, construit, du domaine public par la commune, la gestion des transports collectifs et de la circulation sur ce même domaine public est menée par divers services cantonaux ; d'où la nécessité de coordonner les activités.

Bilan

Eclairage public

1990 a été l'occasion d'analyser cette activité, à l'occasion du changement de titulaire du poste en 1991, suite au départ à la retraite de M. Guy Matthey, ingénieur électricien.

A la suite de cette analyse, il a été décidé de séparer les activités propres à l'éclairage du domaine public et assimilé de la Ville de Genève des activités liées à l'éclairage des bâtiments propriété privée de la Ville de Genève. Dans le même sens, il a été décidé de poursuivre la recherche d'économies d'énergie par, notamment, une réflexion sur l'abaissement du niveau d'illumination et la conception d'éclairages plus ponctuels, par le remplacement de la signalisation lumineuse par des bornes et signaux autoréfléchissants, voire l'essai de lampadaires à accumulation d'électricité de source solaire.

Durant 1990, les charges d'éclairage public ont augmenté suivant les coûts de main-d'œuvre et de matériel des entreprises, ainsi que suivant l'accroissement des points lumineux. La Ville de Genève a repris les frais d'entretien du cordon lumineux de la rade. Par contre, les Services industriels ont repris les frais de consommation électrique du jet d'eau.

Aménagement urbain

Tous projets confondus, le service gère quelque 110 projets. 12 concernent la coordination d'aménagements urbains au sein d'un quartier, 5 la conception d'éléments de mobilier urbain, près d'une centaine sont des projets localisés à une place ou une rue. Parmi ces derniers, 70 concernent la modération de la circulation.

Près de 50 projets sont en cours d'étude, 35 d'entre eux sont dans l'attente d'une décision administrative, une dizaine ont été approuvés et peuvent être prochainement réalisés.

Plusieurs projets sont suspendus, en attente des décisions liées aux choix du Plan financier quadriennal. Il s'agit principalement de :

- aménagement de la plaine de Plainpalais, suite au concours d'architecture,
- rotonde du quai du Mont-Blanc,
- passerelles sur l'Arve, à la Grande-Fin et aux Acacias,
- quai des Vernets,
- cheminements piétonniers sur les rives du Rhône,
- rue de l'Hôtel-de-Ville et place du Bourg-de-Four,
- places des Nations et de la Paix,
- places du Pré-l'Evêque et de Jargonnant,
- squares de Chantepoulet et Pradier, suite au concours «Place!»,
- place et parc Saint-François.

Divers projets reportés au Plan financier quadriennal seront à reprendre car des bâtiments ont été réalisés et attendent les aménagements extérieurs. Il s'agit, par exemple, de :

- cheminement piétonnier du périmètre du 31-Décembre,
- cheminement piétonnier du quartier des Allières-Tulipiers.

Plusieurs études de modération de la circulation achevées en 1990 donneront lieu à des projets particuliers. Il s'agit des quartiers suivants :

- quartier des Philosophes.
- centre du quartier des Pâquis,
- centre du quartier des Eaux-Vives.

Projets complémentaires, piétonniers, de modération de la circulation

En 1990, deux manifestations ont mis en évidence l'importance des aménagements modestes, peu importants, pour la qualité de la vie en ville :

«Place!»

Suite à un concours réunissant une douzaine de jeunes architectes genevois, une exposition a eu lieu à l'ancienne SIP, à Plainpalais. Plusieurs débats ont réuni des architectes et urbanistes genevois et étrangers, des étudiants des écoles d'architecture, le public.

Quatre lieux étaient étudiés dans le cadre du concours, deux projets du service étaient exposés. Il s'agissait de :

- cour et rue Lissignol,
- cour surélevée de la Cité-Jonction,
- places de la Navigation et Jean-Marteau,
- squares de Chantepoulet et Pradier,
- place du Rhône,
- place Jargonnant.

Il s'agit maintenant, dans le cadre des possibilités du Plan financier quadriennal, de passer de l'avant-projet à la réalisation.

« Au coin de la rue... »

La création de places piétonnières, de rues résidentielles et des mesures de modération de la circulation sont des activités prises en compte par la Ville de Genève depuis longtemps.

Un bilan en a été tiré et des propositions pour l'avenir faites à l'occasion de la parution de la brochure « Au coin de la rue... ».

Entre 1986 et 1990, une vingtaine d'actions ont porté sur l'aménagement de places, la création de zones piétonnières ou la réhabilitation de cours. Sur les nombreux projets de rues résidentielles, un seul a vu le jour. Enfin, 60 actions ont porté sur la modération de la circulation.

Si les projets eux-mêmes sont ponctuels, car ils suivent la demande, ceux-ci sont mis en relation avec les études de circulation menées par le Département de justice et police, le Département des travaux publics et la Ville de Genève.

De petites réalisations ont certainement contribué, modestement, à l'amélioration de la qualité de la vie en ville :

- parc de la rue Soubeyran,
- parvis du temple de La Roseraie,
- place Jean-Marteau,
- square Berger,
- cour de la rue du Léman.

Coordination des aménagements urbains, piétonniers, cyclables

Durant 1990, le service a contribué à la création d'aménagements complémentaires à des réalisations immobilières en tentant de mettre en relation les

divers intervenants une fois les autorisations de construire accordées. Cette tentative de coordination se déroule avec les architectes constructeurs et les services municipaux (Service des opérations foncières, Division de la voirie, Service des écoles, Service des espaces verts et de l'environnement pour les principaux). Il s'agit notamment des quartiers suivants :

- Campagne Masset,
- Haut-des-Grottes,
- Périmètre du 31-Décembre,
- Quartier de Villereuse,
- Quartier des Allières-Tulipiers.

Par ailleurs, l'étude et la réalisation du plan directeur des itinéraires cyclables se sont poursuivies avec la collaboration toujours importante de l'agence d'urbanisme Gardet-Bonnard. Cette activité est maintenant menée principalement par le Service des études et constructions, avec le concours du Service pour la mise en relation des projets d'aménagements cyclables avec les autres domaines de l'aménagement urbain. Parallèlement à l'organisation des relations entre le service et les autres administrations en matière de modération de la circulation, l'amélioration des procédures a été recherchée dans la mise en œuvre de ce plan directeur des itinéraires cyclables. Enfin, une meilleure intégration des aménagements pour les deux-roues a été recherchée lors de la conception des nouvelles infrastructures de transports collectifs ; la question est importante vu les changements en cours dans l'organisation des circulations et la création de transports collectifs. La conception même de ces aménagements change, passant de travaux relativement lourds à des mesures de signalisation, de marquage ou de balisage.

Enfin, le service assume l'organisation d'un groupe de travail de l'administration spécifique aux aménagements urbains. Celui-ci réunit le Service des études et constructions, le Service d'entretien du domaine public, le Service des écoles, le Service du domaine public. Il a pour tâche de coordonner l'étude et la mise en œuvre des projets qui touchent à l'aménagement des espaces publics et assimilés de la Ville de Genève.

6. Service du chauffage

Le soleil a, cette année, eu la vedette, tout d'abord en influençant le climat. C'est, en effet, l'année la plus douce enregistrée depuis le début des observations systématiques. Puis, en novembre, par la pose du 1000^e m² de capteurs installés sur un immeuble locatif et enfin par la publication d'une méthode de dimensionnement inédite, fruit de 10 ans de recherche du Service du chauffage en ce domaine. A noter encore la diminution constante des

consommations d'énergie thermique. Cette réduction atteint plus de 30 % depuis 1973 malgré la très grande augmentation du parc immobilier.

<i>Immeubles chauffés</i>	<i>Chaufferies</i>	<i>Puissance en MW</i>	<i>Chaudières</i>
Installation mazout	205	126,401	283
» bois-charbon	2	0,041	3
» gaz	158	17,461	187
» propane	1	1,034	3
» solaire			
11 inst. 806 m ²	—	0,484	—
» PAC	2	0,268	3
» électrique	2	0,363	2
» chauffage urbain	3	1,788	3
TOTAL	373	147,840	484
dont : publics	164	76,576	233
locatifs	209	71,264	251

Nouveaux bâtiments publics

Caserne des pompiers de Frontenex, Peschier 30, Pâquis-Centre III, pavillon à l'école de Budé, centre sportif de la Queue-d'Arve, pavillon école de la Roseraie, Ariana aile Lausanne, école rue de Zurich, extension de l'école des Plantaporrêts et de l'école des Crêts-de-Champel, bibliothèque Sillem 2.

Nouveaux bâtiments locatifs

Grottes 7-11, Lissignol 14, Louis-Favre 19-21, Puiserande 3, Schtroumpfs III, Saint-Laurent-Midi, Villereuse 3-7, Dumas 28 et 30.

Bâtiment en moins

Ernest-Pictet 31.

Transformations

Les chaufferies des bâtiments suivants ont été transformées avec changement de la chaudière : piscine des Vernets (1 chaudière), Dumas 30, Schaub 38 (Asters-X), Soubeyran 8 (1 chaudière), Frontenex 58, Prévost-Martin 21-23, Frank-Thomas 20-22, école Saint-Antoine, école des Crêts.

Le service a également procédé à l'amélioration de l'installation du Grand Théâtre, de la crèche de Faucille 3, de Dancet 22 A et de Frank-Thomas 12. Ces travaux ont été réalisés avec l'appui des services concernés.

Citernes

En application de la loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution, le service a fait nettoyer et réviser 11 citernes à mazout. Trois d'entre elles ont fait l'objet d'importants travaux d'assainissement. Le crédit extraordinaire de 800 000 francs voté en 1980 a été bouclé cette année. Il est prévu pour les quelques installations restant à assainir de présenter une nouvelle demande de crédit en 1991.

Lutte antipollution

Trois brûleurs, à faibles émissions d'oxyde d'azote, ont été installés ainsi qu'un laveur de fumée à l'école des Plantaporrêts. Ces types d'installations ne seront généralisés que lorsque la nouvelle loi sur la protection de l'air sera applicable.

Recherches et développements

L'activité en ce domaine a été particulièrement intense. Deux publications, l'une concernant la comparaison de 4 systèmes de chauffage à la rue du Midi, l'autre présentant une méthode de dimensionnement des installations solaires ont été éditées. Elles ont rencontré un grand intérêt dans les milieux spécialisés. Les résultats des travaux du service ont été présentés lors de divers séminaires, conférences et cours de formation, tant en Suisse qu'à l'étranger. Des contacts réguliers se sont poursuivis avec l'EPFL, l'OFIAMT, l'Université, l'école d'ingénieurs de Genève, Ecotox, le délégué à l'énergie, les offices fédéraux des questions conjoncturelles, de l'énergie et de la protection de l'environnement ainsi que différentes organisations étrangères traitant de la gestion de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables.

En vue de l'application de la nouvelle législation fédérale sur la protection de l'air, un cadastre des émissions est en cours d'élaboration. L'activité du service, axée essentiellement ces dernières années sur l'énergie thermique, s'est développée cette année dans le domaine de l'électricité. Les premiers résultats, extrêmement encourageants, laissent entrevoir un potentiel d'économie d'électricité très important. Enfin, le service a participé à l'élaboration d'un programme pour la réalisation d'un bâtiment écologique ainsi qu'aux études préliminaires pour la construction par la CAP d'un immeuble locatif à basse consommation d'énergie.

Climat

Depuis 1972, date à laquelle le service a commencé à mettre en corollaire les consommations d'énergie et les conditions atmosphériques régnantes, jamais le service n'a eu à enregistrer une température (du 1^{er} décembre 1989 au

30 novembre 1990) aussi chaude. Tous les mois ont connu des températures moyennes supérieures aux normes saisonnières, à l'exception du mois d'avril qui fut un peu plus frais. Il faut rappeler pour mémoire la température moyenne tout à fait exceptionnelle de + 6,9° C pour février (record du siècle), c'est presque 6° C de plus que la normale. Les installations de chauffage ont été arrêtées le 3 mai jusqu'au 8 octobre, date de la reprise.

	<i>Degrés-jour (18° C)</i>	<i>Jours chauffés</i>	<i>Temp. moyenne jours chauffés</i>
Moyenne des 10 dernières années (1979-1988)	2864	223	5,12° C
- 1989	2650	218	5,85° C
- 1990	2394	207	6,44° C

Combustible

Mazout

Le bas niveau du Rhin exerça une pression sur les prix durant tout le mois de décembre 1989. La situation ne s'améliora vraiment que vers la mi-janvier. Dès lors, les prix baissèrent de façon régulière jusqu'à fin juillet. Au début août, l'invasion irakienne du Koweït entraîna une hausse, largement spéculative. Depuis ce moment, les prix du marché évoluèrent au gré des déclarations, tantôt bellicistes, tantôt rassurantes des différents protagonistes.

C'est ainsi que de fin juillet à mi-octobre les prix officiels pour le mazout passèrent de 33,70 à 56 fr/100 kg, pour redescendre à 45 francs en fin d'année. En décembre 1990, nous achetions la marchandise environ 10 % meilleur marché qu'à la fin 1989. La grande nervosité du marché s'est d'ailleurs traduite par 26 modifications du tarif officiel des négociants en combustible pour les seuls 4 derniers mois de l'exercice comptable. Il convient toutefois de relever que les 85 % des achats annuels ont été effectués avant le mois d'août, ce qui a permis de bénéficier de prix particulièrement avantageux. L'économie réalisée pour l'ensemble des achats par rapport aux prix du tarif dépasse ainsi les 400 000 francs. Pour les seuls bâtiments publics, le prix moyen d'achat 1990 n'est que de 7,6 % plus élevé qu'en 1989 et ce malgré la crise du Golfe (inflation en 1990 = 5,4 %).

Gaz

La forte diminution de la consommation pour les publics est due à Navigation 20 (Pâquis-Centre II), transféré désormais sur le compte locatifs. Il faut tenir compte également, depuis le mois d'octobre, de la hausse du prix du gaz.

COUT DES ENERGIES

	<i>ANNEES</i>		<i>CONSUMMATION MWH</i>		<i>PRIX CT/KWH COMBUST. SEUL</i>		<i>PRIX CT/KWH +AUTRES FRAIS</i>	
MAZOUT								
Publics	1990	(1989)	56169	(58,239)	2,60	(2,59)	-	
Locatifs	89/90	(88/89)	47593	(50,075)	2,53	(2,49)	4,62	(4,40)
GAZ								
Publics	1990	(1989)	3268	(5,072)	4,07	(3,23)	-	
Locatifs	89/90	(88/89)	10621	(11,883)	4,82	(4,38)	7,29	(6,59)
CHAUFFAGE URBAIN								
Centrale Vieusseux	1990	(1989)	455	(478)	7,30	(6,17)	-	
Usine à gaz	89/90	(88/89)	384	(382)	5,71	(4,99)	6,50	(5,76)
PROPANE								
Stade de Vessy	1990	(1989)	466	(487)	6,54	(5,84)	-	
ELECTRICITE LOCATIFS								
Pompe à chaleur	89/90	(88/89)	45,42	(54,07)	10,57	(12,46)	12,11	(14,98)
Bouilleurs	89/90	(88/89)	231,2	(343,90)	9,71	(10,00)	-	
Câbles chauffants	89/90	(88/89)	32,3	(28,40)	18,16	(19,46)	-	
CAPTEURS SOLAIRES	Ensoleillement (MJ/m2)			Economie (Lt. mazout)				
Année de référence GE	4.381							
1989	4.530			env. 35.000				
1990	4.330			env. 41.000				
POMPE A CHALEUR	Production (MWh)			Equivalent (Lt.mazout)				
1989	367			37.000 *				
1990	389			39.000 *				
				* panne plusieurs mois				

BILAN ENERGETIQUE

	MWh bruts		MWh nets		(89)
Mazout	103.762	85,1%	88198	86,1%	84,4%
Gaz	13.889	11,4%	11806	11,5%	13,2%
Propane	466	0,4%	350	0,3%	0,3%
Chauffage à distance	839	0,7%	797	0,8%	0,8%
Electricité thermique	627	0,5%	596	0,6%	0,7%
Electricité PAC	1.302	1,1%	434	0,4%	0,4%
Solaire actif	970	0,8%	272	0,3%	0,2%
Totaux	121.855	100 %	102.453	100 %	100,0%

La consommation d'énergie thermique a atteint cette année un nouveau plancher malgré l'entrée en service de nouveaux bâtiments. La diminution de la part de gaz est essentiellement due à la mise en service du Centre Sportif de la Queue d'Arve, chauffé par la centrale thermique du Centre Sportif des Vernets.

Janvier 1991 rp/cb

DIVISION DE LA VOIRIE

1. Administration

Personnel

1. Répartition des postes au 31 décembre 1990

Direction et service administration	20
Service logistique et technique	48
Service études et constructions	12
Service entretien du domaine public et matériel de fêtes pour manifestations	135
Service levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public	<u>276,5</u>
Total	491,5

(Effectif en 1989: 494,5)

2. Mouvement du personnel

Engagements	<u>38</u>
Départs:	
– à la retraite	8
– démission ou contrats non renouvelés	9
– décédés	2
– invalidité	3
– transferts	<u>3</u>
– Total	<u>25</u>

2. Logistique et technique

Les activités du Service logistique et technique se sont poursuivies normalement durant 1990.

Parc de véhicules

Répartition

Administration	1
Logistique et technique	14

Entretien du domaine public	115
Levée et nettoyage	<u>137</u>
Total	<u>267</u>

Mouvement

Nouvelle acquisition: aucune.

Renouvellement: 14

Plaintes déposées

Bris de glaces dans les abribus: 150 plaintes.

Groupes d'intervention

Sur appel de la police, du Service d'incendie et de secours, de la police municipale, des Transports publics genevois et diverses autres provenances: 745 interventions.

W.-C. publics, abribus et chaînes de rue

Sont entretenus par les ateliers du Service logistique et technique: 63 W.-C. publics, 165 abribus et 280 chaînes de rue.

Il est à signaler que l'important effort consenti à la maintenance et à l'entretien génère un net ralentissement des déprédations perpétrées sur la voie publique. Un édicule ou un élément propre et bien entretenu suscite moins l'intérêt des vandales.

3. Service études et constructions

Le net ralentissement des réalisations enregistré en 1988 s'est encore accentué en 1990.

Toutefois, signalons que durant cette année, les appels d'offres ont été remis aux entreprises intéressées à la construction de la couverture des voies CFF à Saint-Jean et qu'une adjudication de travaux a été prononcée au mois de décembre. En conséquence, les divers chantiers seront engagés au début de 1991; des travaux préparatoires de renforcement d'ouvrages existants ont d'ailleurs déjà été exécutés durant l'été 1990.

Le quartier des Tulipiers, dont les crédits d'équipements ont été votés en 1989 par le Conseil municipal, n'ont toujours pas pu être engagés, en raison des retards enregistrés dans les réalisations immobilières.

Trois demandes de crédits ont été soumises au Conseil municipal pour des travaux d'équipements, soit :

- un collecteur d'eaux pluviales à la route des Acacias ;
- un collecteur d'eaux pluviales à la rue Alcide-Jentzer ;
- l'équipement en collecteurs et l'aménagement du domaine public du quartier des Genêts.

Etudes et projets en cours

En ce qui concerne les principaux objets, citons plus particulièrement :

- la rue de Montbrillant ;
- le rond-point de Rive et ses abords ;
- la construction d'un collecteur d'eaux pluviales à Cayla ;
- la construction d'un collecteur d'eaux pluviales à l'avenue Trembley ;
- le boulevard de la Cluse ;
- l'avenue d'Aïre (campagne Masset) ;
- la rue de la Servette ;
- diverses études en relation avec les « transports collectifs 2000 » et « circulation 2000 » ;
- diverses études d'actualisation du plan directeur des égouts de la Ville de Genève, en vue d'étendre la mise en place d'un réseau séparatif de collecteurs EU/EP ;
- diverses études en relation avec les demandes de renseignements émanant de privés, dans le cadre de la définition du nivellement et de l'alignement du domaine public.

Travaux financés par des crédits extraordinaires

Terminés :

- rue Thomas-Masaryk ;
- collecteur EP avenue Peschier.

En cours :

- chemin de la Gravière (en attente des travaux de finitions) ;
- travaux préliminaires couverture voies CFF Saint-Jean.

4. Service entretien du domaine public, manifestations et matériel de fêtes

Chaussées et trottoirs

En collaboration avec les services publics, les principaux travaux suivants ont été réalisés par des entreprises privées :

- *Voies et arrêts TPG* : place des Eaux-Vives, rue du Rhône, place du Cirque, pont de Saint-Georges, Lyon-Poterie, Lyon-Dôle, Mont-Blanc-Pécolat.
- *Construction de pistes et bandes cyclables* : rue de Lausanne, rue de la Coulouvrenière, rue Bovy-Lysberg, place des Charmilles, quai Gustave-Ador, avenue Blanc, route du Bout-du-Monde, chemin Maurice-Braillard (anciennement Vidollet), route de Chêne, rue de la Confédération, rue Dancet, rue Grenus, rue Hoffmann, rue Le-Corbusier, rue de Lyon, rue Barthélemy-Menn, rue Moillebeau, quai du Mont-Blanc, avenue Giuseppe-Motta, place du Rhône, quai du Rhône, boulevard Saint-Georges, rue Tronchin, route de Vessy, rue Jean-Violette, place des Volontaires, rue Vallin, rue des Terreaux-du-Temple, rue Bautte angle rue Necker. 9870 mètres de pistes cyclables ont été étudiés et pourront être exécutés prochainement et 6790 mètres sont à l'étude actuellement.
- *Refuges pour piétons* : rue de Montchoisy, rue des Vollandes, rue du Clos, place du Cirque, quai Gustave-Ador, avenue de France (modifié), rue du Fort-Barreau.
- *Pavage* : place Dorcière.
- *Cassis pour handicapés* : 180.
- *Seuils de ralentissement* : 11.
- *Aménagements* : servitude Goetz-Monin-Micheli-du-Crest, avenue Jules-Crosnier, place Dorcière, carrefour avenue de France-avenue Blanc, place des Charmilles, avenue Riant-Parc, passage Thalberg.
- *Réfections de chaussées* : place de Hollande, place des Charmilles, rue de l'Industrie, rue des Buis, rue Rothschild, avenue Wendt (de Bourgogne à place des Charmilles), passage des Grottes.
- *Reconstruction de chaussée* : rue Adrien-Lachenal.
- *Modifications ou réfections de trottoirs* : avenue des Allières, place Neuve, rue Ami-Lullin, plateau de Champel, rue de Carouge, rue du Roveray-angle rue du Simplon, place du Cirque, rue du Grand-Bureau, rue des Ronzades, rue Revilliod, rue des Deux-Ponts, place des Charmilles, carrefour avenue de France-avenue Blanc, avenue du Devin-du-Village, rue Richemont, rue de l'Ancien-Port N° 8, rue Hoffmann, passage Thalberg, avenue Riant-Parc, rue Carteret-Servette.

- *Rabotages*: rue Hans-Wilsdorf, boulevard Georges-Favon, rue des Deux-Ponts, route des Acacias.
- *Minirecycling*: rue de la Synagogue, route de Frontenex, boulevard Jacques-Dalcroze, avenue Pictet-de-Rochemont, boulevard du Pont-d'Arve, place des Casemates, quai Ernest-Ansermet, quai du Cheval-Blanc, rue du Grand-Pré.
- *Poses d'obstacles sur trottoirs*: route de Chêne, place du Cirque, rue de la Tour-de-l'Ile, avenue Gallatin, rue de Carouge, avenue Eugène-Pittard, Rues-Basses, école Cayla, rue Maurice-Barraud, avenue Soret, place des Marronniers, avenue des Franchises, Maison des Arts du Grütli.
- *Remplacement* de 17 bornes, de 28 glissières et de 2 îlots suite à des accidents.
- *Travaux divers*: aménagement de jeux d'enfants à l'école Devin-du-Village et école Vieusseux, modification du trottoir arrêt TPG avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, modification du trottoir pour le passage du bus rue de Chantepoulet-angle rue de Cornavin, modification du trottoir à la sortie du garage rue de l'Est, fouille pour l'arrosage et alimentation de la pataugeoire parc Bourgogne, réfection complète du trottoir rue des Maraîchers, modification du refuge et trottoir rue de Cornavin-angle Terreaux-du-Temple, réfection du collecteur et réfection du trottoir rue du Parc, installation d'une cabine toilette automatique promenade des Bastions, aménagement d'un cheminement piétons parc Weber, élargissement de chaussée pour le passage bus rue Malatrex, aménagement provisoire autour de l'immeuble 6-8, rue Saint-Laurent, modification d'un refuge rue Eynard-angle rue de l'Athénée, aménagement place Jean-Marteau, avancée de trottoir rue de Carouge, construction des fondations d'un bâtiment préfabriqué pour le dépôt des Sellières, aménagement du square Berger.

Canalisations

Principaux travaux de reconstruction des égouts: rue de Saint-Jean-place Dorcière, avenue de la Paix, rue de l'Industrie, rue du Fort-Barreau.

Il a été retiré par nettoyages et curages systématiques des collecteurs et sacs d'eau pluviale, 2207 tonnes de résidus.

Ouvrages d'art

Les travaux suivants ont été entrepris:

- pont de la Coulouvrenière (inspection);
- pont Sous-Terre (réfection grille EP);
- pont du Mont-Blanc (entretien de la structure métallique);

- pont des Bergues (réfection partielle enrobé);
- pont de la Machine (réfection partielle asphalte);
- pont de l’Ile (réfection partielle enrobé);
- pont de Saint-Georges (réfection trottoir).

Inspection du domaine public

a) *Surveillance de travaux de tiers sur le domaine public :*

731 demandes de permissions d’ouvertures de fouilles ont été préavisées par notre service ;

9 autorisations pour des ancrages ont été accordées ;

54% des demandes émanaient des services publics.

b) *Surveillance des empiétements de tiers sur le domaine public :*

494 demandes d’empiétements sont parvenues au service et ont été acceptées pour des chantiers de construction ou de réfection d’immeubles.

Monuments

Outre le nettoyage et l’entretien systématique des monuments, le groupe a entretenu systématiquement une trentaine d’œuvres.

Les monuments suivants ont été :

Déposés: Jérémie (face Saint-Pierre, pour cause travaux), Jeune fille (Crêts-de-Champel).

Consolidés: anneaux (centre sportif des Vernets), cube lumineux (centre sportif du Bois-des-Frères).

Réparés: Croix-Rouge (Bastions), Le Lutteur (stade de Richemont).

Posés: Vierge Tiki-Tiki (passage Link), Buste (place Jean-Marteau).

Le Bastion Saint-Léger (côté rue Saint-Léger): a été totalement rénové, ainsi que les joints du mur rue de la Croix-Rouge.

Le dallage escalier situé devant le Mur des Réformateurs a été complètement refait, et le sous-sol drainé.

Fontaines

Outre le nettoyage et l’entretien courant, quatre nouvelles fontaines ont été posées: parc Contamines (roche), place du Cirque (fontaine borne), rue de Monthoux (fontaine borne) repose, rue Pierre-Fatio (fontaine borne) repose.

Deux ont été complètement rénovées: rue Saint-Léger (fontaine au serpent), Musée de l'Horlogerie (vasque).

Une autre a été déplacée: de l'école des Grottes à la campagne Pregny (Jardin botanique) pour cause de vandalisme.

Vingt bacs à fleurs des fontaines monumentales ont été systématiquement entretenus.

Manifestations et matériel de fêtes

La section a répondu favorablement à 1322 demandes de matériel, émanant des services de la Ville, de l'Etat, de sociétés diverses et de requérants privés.

Marquages

Les entreprises privées mandatées par la Ville ont posé 19340 m² de peintures, produits thermoplastiques et matières à deux composants.

Les équipes de marquages du Service de l'entretien du domaine public ont posé 31250 m² de peintures et de matières à deux composants.

Rabotage de 12390 ml de lignes de marquages suite aux modifications des plans du Département de justice et police.

Travaux divers

Réfections de barrières

Jardin botanique (avenue de la Paix) solde, promenade du Pin (côté boulevard Helvétique), promenade du Pin (butte) en cours, rampe Colladon, rampe Sturm, grillage.

La barrière ciment, façon bois, du bassin Casanova, au parc Moynier, a été entièrement refaite.

Plaques de rues

plaques changées par tiers 1762 pièces.

Corbeilles à déchets

260 nouveaux emplacements ont été équipés.

3075 emplacements sont équipés de corbeilles à déchets, au total.

255 corbeilles en fer ont été réparées, suite à des actes de vandalisme.

105 corbeilles en fer et en plastique ont été remplacées.

Graffiti et dégradations diverses

Les équipes sont intervenues 206 fois, ce qui représente 1063 heures.

Abribus

1 nouvel abribus a été posé durant l'exercice 1990 :

Arrêt rond-Point de Plainpalais, ligne 15

Au total, 99 arrêts de bus sont équipés d'abris.

5. Service levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public

1. Levée des résidus ménagers

1.1 Collecte

Les camions du service ont collecté pour une population urbaine de :	175 000 habitants
Année précédente	165 000 habitants
Accroissement	6,06 %
Résidus ordinaires	62 440 tonnes
Résidus volumineux	838 tonnes
Total	<u>63 278 tonnes</u>
Par habitant	361,59 kg/an
ou	0,99 kg/jour

(en 1989 : 62 533 tonnes, augmentation 745 tonnes, soit 1,18 %)

1.2 Récupération

a) Papier

Levée porte-à-porte 1 fois par mois : 2818 tonnes soit 16,10 kg par habitant (16,12 kg en 1989)

(en 1989 : 2659 tonnes, augmentation 159 tonnes, soit 5,64 %).

b) Verre

34 bennes à disposition permanente : 2395 tonnes soit 13,69 kg par habitant (12,80 en 1989)

(en 1989 : 2112 tonnes, augmentation 283 tonnes, soit 11,82 %).

c) Aluminium

26 conteneurs à disposition permanente : 13,622 tonnes soit 77,84 grammes par habitant (52,68 en 1989)

(en 1989 : 8,692 tonnes, augmentation de 4,930 tonnes, soit 36,19 %).

Remarques

Résidus ménagers

La production annuelle de résidus ménagers a été pour :

- les résidus ordinaires	62 440	tonnes
- les résidus volumineux	838	tonnes
- le papier	2 818	tonnes
- le verre	2 395	tonnes
- l'aluminium	<u>13,62</u>	<u>tonnes</u>
Total	68 504,62	tonnes

La production annuelle de résidus par habitant a été de 391,45 kg en 1990 contre 407,96 en 1989.

Le poids de récupération actuelle représente le 7,63 % du poids total des résidus ménagers.

Papier

Les fluctuations du marché de vieux papier nécessitent actuellement une subvention de 60 francs, octroyée par la Ville de Genève, par tonne de papier livré.

Verre

L'exercice précédent, la Ville de Genève a participé à l'évacuation du verre pour une somme de 132 000 francs.

2. Levée des résidus non ménagers

Levée des résidus non ménagers	14 145	tonnes
En 1989, les camions des services privés ont collecté	14 017	tonnes
Augmentation	128	tonnes
soit		0,90 %

3. Ramassage de cycles abandonnés sur la voie publique

Les cycles abandonnés sur la voie publique sont acheminés dans les locaux de la fourrière cantonale.

Les épaves en mauvais état sont conduites à la ferraille.

La récolte pour 1990 est de 62,76 tonnes.

4. *Nettoisement du domaine public*

Ramassage des balayures et déchets

Balayures sur le domaine public 4712 tonnes

Feuilles mortes 438 tonnes

Total 5150 tonnes

5. *Viabilité hivernale*

- 7 sorties pour salage des ponts à l'aide de saumure ;
- 6 alertes neige les : 9 décembre 1990
10 décembre 1990
11 décembre 1990
12 décembre 1990
13 décembre 1990
21 décembre 1990.

Département municipal de la culture et du tourisme

M. René Emmenegger, conseiller administratif

Direction et administration du département

Chaque année, la Ville de Genève octroie une série de bourses réservées à de jeunes artistes. Cette aide financière provient de divers fonds privés (Berthoud, Lissignol-Chevalier et Galland). Elle est destinée à soutenir de jeunes artistes dans le domaine de la peinture, de la sculpture et des arts décoratifs.

Dès 1990, le Conseil administratif a décidé d'attribuer annuellement 3 bourses de 10000 francs, en peinture, sculpture et arts décoratifs.

Le jury désigné par le Conseil administratif a attribué les bourses aux lauréats suivants :

- Bourses Berthoud - sculpture : M. Nicolas Rieben
- Bourse Lissignol-Chevalier et Galland - peinture : M. Hervé Graumann
- Bourse Lissignol-Chevalier et Galland - vidéo : M. Simon Lamunière

L'exposition des œuvres des lauréats a eu lieu du 30 novembre au 15 décembre 1990 aux Halles de l'Ile.

Par ailleurs, le jury des susdites bourses a octroyé pour une nouvelle période de 2 ans les 7 ateliers pour plasticiens, sis dans la Maison des arts du Grütli.

Les bénéficiaires en sont : M^{mes} Ladina Gaudenz, Setsuko Nagasawa, Laurence Pittet, MM. Daniel Berset, Christian Floquet, Paul Marie et Tony Morgan.

La collaboration instituée dès 1973 entre la Ville de Genève et la Fondation Simon I. Patiño s'est poursuivie en 1990. Un règlement fixe les conditions auxquelles les bourses d'études artistiques à Paris peuvent être attribuées chaque année par les soins d'une commission comprenant des représentants de la Fondation Simon I. Patiño et de la Ville de Genève.

Les prestations offertes comprennent l'usage gratuit d'un studio dans la Cité des arts à Paris, ainsi qu'une bourse d'entretien de 750 francs par mois. La durée de chaque bourse peut varier de 4 à 12 mois.

Pour la saison 1990-1991, les bénéficiaires travaillent dans les domaines télévisuels, photographiques et des arts plastiques (1 vidéaste, 1 réalisateur de films 2 dans les médias mixtes, 1 photographe et 1 sculpteur).

Dans le cadre de la promotion d'activités culturelles et artistiques, le crédit à disposition a permis de répondre favorablement à plusieurs demandes de soutien financier, soit :

Bourses Ville de Genève, en collaboration avec la Fondation Simon I. Patiño, 8 bourses	Fr. 29 250.—
Bourse-Aide à l'écriture, Carrat Philippe	Fr. 10 000.—
Musique, Centre international de percussion	Fr. 1 200.—
Beaux-Arts, Azur Communication	Fr. 20 000.—
Organisme culturel, Société de peintres, sculpteurs, architectes	Fr. 10 000.—
Photographie, Centre de la photographie	Fr. 5 000.—
Littérature, Club de grammaire	Fr. 3 000.—
Musique, Gérard Lutz	Fr. 10 000.—
Littérature, Editions Zoé Bachmann	Fr. 10 000.—
Concours dessin-Salon du livre, Emilie Robert	Fr. 3 000.—
Organisme culturel, Œuvre secret central	Fr. 5 000.—
Vidéo, Vidéographe de Genève	Fr. 30 000.—
Littérature, Salon international du livre et de la presse	Fr. 15 000.—
Littérature, Société gen. études allemand	Fr. 2 000.—
Aide à la publication, Editions l'Age d'Homme	Fr. 10 000.—
Art dramatique, Antennes théâtrales	Fr. 2 000.—
Art plastique, Anker Valentina	Fr. 10 000.—
Art dramatique, Théâtre des Bamboches	Fr. 15 000.—

Organisme culturel, comité d'organisation du Festival italien	Fr. 15 000.—
Musique, concerts d'été	Fr. 1 000.—
Photographie, Weber Charles	Fr. 25 000.—
Organisme culturel, Rencontres internationales	Fr. 15 000.—
Art dramatique, Geneva English Drama Society	Fr. 1 500.—
Organisme culturel, Alliance culturelle romande	Fr. 5 000.—
Littérature, Nicolas Bouvier	Fr. 6 000.—
Littérature, Société Coop Poésie vivante	Fr. 10 000.—
Littérature, Luyet Marie-Jeanne	Fr. 5 000.—
Littérature, Moeri Antonin	Fr. 6 000.—
Littérature, Chevrolet Gérald	Fr. 6 000.—
Organisme culturel, Association Affiches 91	Fr. 30 000.—
Organisme culturel, Association patrimoine industriel	Fr. 10 000.—
Aide à la publication, Vernay Eliane	Fr. 7 000.—

Le Prix de l'horlogerie de la Ville de Genève 1990 (horlogerie, bijouterie, joaillerie, émaillerie) a été décerné par un jury international. Cette année, les catégories suivantes faisaient l'objet du concours :

- Horlogerie : Le Prix de la Ville de Genève 1990, qui se monte à 10 000 francs, a été décerné à M. Tetsuo Okaya, Nakasu, Suwa-Shi (Japon), de la maison Seiko Epson Corporation, Nagano (Japon).

Une Mention d'un montant de 2500 francs a été attribuée à M. Carsten Bock-Lübbers, Rotembek (Allemagne), de la maison Hassner und Bock, Bad Schwartan (Allemagne).

- Joaillerie : Le Prix de la Ville de Genève 1990 (10 000 francs) a été adjugé à M^{me} Judith Jegge, Lucerne (Suisse), de la maison Peter Stutz, Lucerne (Suisse).

Deux Mentions de 2500 francs chacune ont été attribuées à :

M^{me} Andréas Paes de Castro, Rio de Janeiro (Brésil), de la maison H. Stern Comercio e Industria SA, Rio de Janeiro (Brésil).

M. Daniel Jegge, Lucerne (Suisse), de la maison Peter Stutz, Lucerne (Suisse).

Au mois de novembre, la Société genevoise des écrivains a décerné le Prix offert par la Ville de Genève (20 000 francs). Le jury a désigné comme lauréat M. Jean Romain pour son ouvrage «Les Chevaux de la Pluie».

Décerné pour la quatrième fois, le Prix Jean-Jacques Rousseau a été attribué à M. William Pfaff pour son ouvrage «Le Réveil du Vieux Monde».

Conservation du patrimoine architectural

Comme les autres services municipaux, celui de la conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève a encore souffert en 1990 des restrictions budgétaires qui affectent l'entretien, c'est-à-dire la bonne conservation des bâtiments.

Toutefois grâce à une collaboration sans faille avec les services du département des constructions et de la voirie, le service a pu poursuivre sa tâche et peut être fier des réalisations auxquelles il a contribué. Mais il est certain que si les problèmes financiers devaient perdurer, il deviendrait urgent de redéfinir la politique de conservation du patrimoine de la Ville de Genève. Politique qui devrait être planifiée à long terme non seulement en fonction de l'urgence de travaux nécessités par l'état physique des édifices dont la Ville de Genève porte la responsabilité, mais surtout en fonction d'une réflexion poussée sur la nature et l'étendue de l'héritage patrimonial que notre société souhaite transmettre à ses héritiers.

1. Chantiers

Si la situation conjoncturelle a ralenti certains chantiers dont les plus notables sont l'Ariana (restauration intérieure), le Musée d'histoire des sciences (finitions des patines, marbres en trompe-l'œil), la Maison Trembley de Moillebeau, d'autres se sont poursuivis normalement selon les prévisions. Mentionnons parmi ceux-ci l'Hôtel Tonnet, à la rue de l'Hôtel-de-Ville, où la découverte des «trésors» cachés par G. Revilliod dans les murs du XIX^e siècle a défrayé la chronique ; l'immeuble Grand-Rue 26 où les découvertes archéologiques ont été d'exceptionnelle importance ; les Délices, enfin, où la réhabilitation de la bibliothèque a été bien avancée et le projet de restauration de la Maison de maître finalisé dans toute la complexité de ses détails.

D'autres chantiers ont été mis en place et devraient débiter incessamment tels que Villereuse 1, l'école de la rue du 31-Décembre ou la villa Picot, pour n'en citer que quelques-uns.

Enfin, il y a toujours les nombreux cas «en attente» et dont la conservation suscite des inquiétudes croissantes : la villa Freundler à la rue de Carouge, la villa Concorde à Aire et la Tour Blavignac n'en sont que les têtes de liste...

2. *Recherches historiques et inventorisations*

A côté des suivis de chantiers de restauration, une des principales tâches du service concerne la documentation historique. Tous les édifices mentionnés ci-dessus ont fait l'objet de recherches et d'analyses fouillées destinées à étayer les choix de restauration.

D'autres études ont été menées à chef, notamment sur La Grange, la «Tête Noire» à la rue de la Croix-d'Or ou le quartier de l'Industrie, aux Grottes. En outre, le répertoire des références bibliographiques du patrimoine bâti de la Ville de Genève a été complété.

3. *Consultations et autres activités*

La collaboration étroite avec les autres services municipaux s'est déployée sur tous les fronts. Chaque consultation a fait l'objet d'un rapport écrit.

Halle Sud

L'établissement d'un programme à la fois cohérent par rapport aux années précédentes et équilibré dans le choix des artistes de la région et des étrangers s'est révélé difficile. La raison principale en était la menace de fermeture du lieu, qui pesait d'ailleurs sur Halle Sud depuis fin 1988... Par conséquent, plusieurs modifications ont dû être apportées au programme initialement prévu. On a également renoncé aux expositions ayant pour thème l'architecture, tout comme à l'organisation de conférences.

Service des spectacles et concerts

Saison d'été à la cour de l'Hôtel-de-Ville

Nouvel hôte à la cour de l'Hôtel-de-Ville : l'Italie, le thème de l'été 1990 étant « Art et mécénat, l'Italie source vive ». La série des vingt-quatre concerts voulait illustrer, par le choix des œuvres, et avec la collaboration des autorités italiennes, le rôle essentiel joué dans la création d'aujourd'hui comme dans celle du passé, par le mécénat public ou privé.

Dans ce cadre, la Ville de Genève a manifesté son soutien à la création en confiant à cinq jeunes compositeurs italiens le soin de réaliser, pour une création mondiale, cinq nouvelles pièces de musique de chambre, exécutées à la cour de l'Hôtel-de-Ville et enregistrées par la Radio Suisse romande – Espace 2.

L'ensemble des vingt-quatre concerts a réuni près de 10 000 auditeurs, soit un millier de plus que l'an dernier, au gré de huit concerts symphoniques

donnés par l'OSR (dont deux prirent place, vu leur grand succès, au Victoria Hall), un par le Collegium Academicum, un par l'Ensemble Contrechamps, et quatorze concerts de musique de chambre donnés par divers ensembles ou artistes, dont cinq par l'Ensemble Antidogma, de Turin, spécialisé dans la musique de notre temps.

La cour de l'Hôtel-de-Ville a accueilli également quatre concerts de jazz, ainsi que la traditionnelle production estivale de l'Opéra de chambre de Genève qui, avec le Collegium Academicum, a donné quatre représentations du «Don Giovanni» de Gazzaniga, précurseur de Mozart.

Sur la totalité des concerts, 5 durent être donnés en salle en raison du temps incertain ou pluvieux.

Théâtre de Verdure, parc La Grange

Vingt-six concerts gratuits de variété et de jazz furent proposés au public estival dans le magnifique cadre du Parc La Grange, sur la scène du Théâtre de Verdure.

Les concerts du Théâtre de Verdure attirent un public très variable : de 700 à 800 personnes, jusqu'à 3000 auditeurs par soirée, selon la notoriété des artistes. Au total, on peut estimer à quelque 35000 le nombre des spectateurs du Théâtre de Verdure, pour l'été 1990.

Jazz Estival

Ce 25^e Festival de jazz, du 29 juin au 20 juillet, s'est ouvert par un concert organisé grâce à l'appui d'une grande banque helvétique. Cette soirée inaugurale a attiré sous le titre «New Orleans meets Geneva», quelque 5000 personnes sur la place du Molard et le quai Général-Guisan, de 18 heures à minuit : cinq orchestres de jazz venus de La Nouvelle-Orléans et répartis sur deux podiums s'y sont produits.

Le Festival s'est poursuivi par de nombreux concerts, dont 4 soirées de gala à la cour de l'Hôtel-de-Ville (totalisant près de 1900 auditeurs payants), une demi-douzaine de concerts gratuits au Kiosque à musique des Bastions, et un concert-anniversaire au Théâtre de Verdure.

Botanic Jazz

Durant quatre dimanches du mois de mai, à 15 heures, quatre concerts de jazz gratuits sur la grande pelouse du Jardin botanique accueillent, en pleine floraison des tulipes, quatre orchestres de jazz. En cas de grand beau temps, le succès est considérable, et le public peut alors être estimé à un millier de personnes.

Concerts d'animation dans les kiosques

Cinq corps de musique de campagne se sont joints cette année aux corps de musique de la Ville de Genève pour ces concerts d'animation.

De début mai à fin septembre, tous ces corps de musique ont pu donner dans les kiosques et les parcs 42 concerts sur les 59 programmés. Ils ont réuni plus de 4000 auditeurs, soit en moyenne une centaine de spectateurs par concert.

De plus, de début juin à fin août, les ensembles invités ont présenté 15 concerts (sur 17 programmés) groupant au total quelque 2800 auditeurs, soit une moyenne de quelque 190 auditeurs par concert.

Concerts du dimanche au Victoria Hall

La quatrième saison (1989/1990) des concerts symphoniques du dimanche au Victoria Hall, organisés par la Ville, a été fréquentée par un large public. Les 9 concerts de la saison, dont 3 donnés par l'OSR, ont attiré 12309 auditeurs, soit une moyenne de 1368 personnes par concert.

La cinquième saison (1990/1991) a été lancée le 30 septembre 1990, et les quatre premiers concerts ont réuni 7387 auditeurs, soit 1477 par concert, en augmentation par rapport à la saison précédente. Rappelons que ces concerts ne comportent aucun abonnement, et que toutes les places sont en vente libre, avec une prélocation ouverte quinze jours avant la date du concert. Les groupements de personnes âgées en bénéficient largement, puisqu'ils achètent plus de 350 places pour chaque concert.

Notons encore qu'en raison des restrictions budgétaires, le nombre de concerts a été ramené à huit (dont deux assurés par l'OSR) pour la saison 1990/1991, permettant ainsi de diminuer les coûts sans altérer la qualité artistique.

Concert ONU

Le traditionnel concert offert par la Ville de Genève à l'occasion de la Journée des Nations Unies, le 24 octobre, a été donné en 1990 par l'Orchestre de la Suisse romande, le Chœur de la Radio romande et le Chœur Pro Arte préparés par André Charlet, sous la direction du chef Milan Horvat. Le programme comportait la Fantaisie pour piano et chœurs de Beethoven et la Messe Nelson de Haydn. Selon l'usage, la répétition générale, publique et gratuite, fut proposée au public genevois le mardi 23 octobre, avec le plus grand succès.

Festival Extasis

En dépit de la coupe budgétaire affectant ce festival, la quatrième édition a pu avoir lieu, du 1^{er} au 14 octobre 1990, grâce à l'appui renforcé d'associations ou de fondations culturelles.

C'est ainsi que quatorze concerts ont pu être présentés en divers lieux (Studio Ansermet de la Radio, Conservatoire, Salle Patiño, Cathédrale Saint-Pierre pour un récital d'orgue, Victoria Hall pour un concert symphonique). Artistes et ensembles provenaient de Genève bien sûr, mais aussi de Bâle, de France, d'Allemagne, de Roumanie.

Plus de mille auditeurs ont assisté à ces concerts, dont le rôle informatif et pédagogique demeure déterminant et l'emporte, par définition, sur l'aspect commercial ou divertissant.

Spectacles populaires

Spectacles dans les principaux théâtres genevois, soit Grand Théâtre (billets vendus par lots obligatoires à tous les groupements, en fonction de leur effectif), Comédie de Genève, Théâtre de Carouge-Atelier de Genève, Le Poche, Am Stram Gram, Marionnettes de Genève (billets et abonnements subventionnés en faveur des collectivités, la promotion et la vente sont faites par les théâtres).

Divers autres théâtres ou troupes : choix, achats, promotion et vente par le Service des spectacles et concerts pour des spectacles d'intérêt culturel.

Nombre total de spectateurs pour l'ensemble des spectacles populaires de la saison 1989/1990 :

Théâtres ou organisateurs de spectacles	Billets achetés par la Ville	Nombre de spectateurs
Grand Théâtre		9785
Comédie de Genève	6667	6667
Théâtre de Carouge-Atelier de Genève	2121	2121
Le Poche	2531	2531
Am Stram Gram	10095	10095
Marionnettes de Genève	2483	2483
Théâtre Mobile	580	580
Association pour le Ballet de Genève	2100	1994
Service culturel Migros	1385	1385
Théâtre de Saint-Gervais	616	616
Théâtre Para-Surbeck	1542	1075

Théâtres ou organisateurs de spectacles	Billets achetés par la Ville	Nombre de spectateurs
Casino-Théâtre	1 405	1 282
Jack Yfar-Grand Casino	200	190
Divers		
Troupe indépendante Pitoëff	158	158
Ville d'Onex	49	49

Spectacles et concerts en faveur des personnes âgées

16 980 billets ont été vendus pour les 11 spectacles de la saison 1989-1990 (soit 29 représentations en matinée) aux divers groupements de personnes âgées au prix de 4 francs la place.

713 cartes d'accès aux répétitions générales de l'OSR au Victoria Hall ont été délivrées gratuitement. 2 989 billets à 4 francs ont été vendus pour la quatrième saison des concerts du dimanche au Victoria Hall.

Tous ces spectacles ou concerts ont été choisis par une commission spécialisée, réunissant tous les responsables des 11 groupements de personnes âgées participant à l'action en faveur du 3^e âge.

Action de spectacles et concerts en faveur de la jeunesse

Grâce au crédit annuel alimenté en commun par l'Etat et la Ville (150 000 francs chacun en 1989-1990), l'action offrant à la jeunesse des spectacles et concerts à prix réduits peut être poursuivie.

Les dépenses totales se sont élevées, pendant la saison 1989-1990, à 484 541 francs, sous déduction des encaissements des groupements d'un montant de 197 470 francs, soit 287 071 francs (pour chacun des subventionnants 143 535.50 francs) – total des billets à prix réduits fournis aux jeunes grâce au crédit commun : 24 996.

Il est important de relever la très forte augmentation des billets dans le secteur dramatique, tendance qui s'est manifestée depuis quelques années déjà pour ce qui est nouveau et qui a trait à la création.

La saison 1989-1990 comporta sept répétitions générales au Grand Théâtre réservées aux élèves des écoles secondaires (3 salles complètes et 4 demi-salles), représentant 3 705 places, plus 500 places offertes gratuitement par le Grand Théâtre pour Manon et Alcina.

Abonnement scolaire lyrique au Grand Théâtre : 400 abonnements (4 spectacles) au prix de 60 francs.

Ateliers de construction de décors des théâtres dramatiques au Lignon

Le développement régulier des activités de ces ateliers exige toujours que soit reprise l'étude d'une extension du bâtiment sur l'arrière pour la création d'une halle de peinture.

En 1990, 29 clients ont occupé les ateliers pour la construction ou la modification de 47 décors ou éléments de décors, dont certains d'une importance considérable.

Les capacités et la spécialisation professionnelles du personnel incitent de plus en plus les utilisateurs à compter sur lui pour assurer la meilleure réalisation possible de leurs décors.

Bibliothèque musicale

Les inscriptions et les prêts ont plus que doublé depuis l'année précédente. Soit, en chiffres :

	1989	1990	Différence
Inscriptions	283	671	+ 388
Prêts	1120	2634	+ 1514

Les collections ont été augmentées de 1024 nouvelles entrées, dont 46 livres, 65 documents divers et 923 partitions.

Compagnies lyriques

Le subventionnement a été décidé sur la base des dossiers présentés. Ces derniers ont été examinés avec l'aide d'un spécialiste pour tenir compte de leur qualité artistique et de leur opportunité.

Trois projets ont bénéficié d'un soutien ponctuel :

- «La Mascotte», par la Compagnie Mario Marchisio, au Casino-Théâtre, les 27, 28 avril et 4 mai Fr. 30000.—
- «Au Soleil d'Or», d'Alfred Gehri et Louis Schmidt, par le Théâtre Musical de Genève, à la Salle centrale, du 29 décembre au 13 janvier Fr. 60000.—
- «Dédé», d'Henri Christiné, par la Compagnie Mario Marchisio, au Casino-Théâtre, les 25, 26, 27 janvier, 1^{er} et 2 février Fr. 82000.—

Art musical

Le crédit de 1990 a fait l'objet de 45 attributions (contre 57 en 1989).

Celles-ci ont porté aussi bien sur le soutien de manifestations ponctuelles que sur l'organisation de festivals, l'enregistrement de disques ou la réalisation de commandes.

En voici la répartition par genre :

<i>Genre</i>	<i>Nombre d'attributions</i>	<i>Montant total Fr.</i>
A. Classique		
– Vocal (y compris opéra)	4	152 877.—
– Instrumental	5	60 000.—
B. Contemporain	10	77 016.—
C. Ethnomusicologie	1	50 000.—
D. Musique populaire	1	12 000.—
E. Jazz		
– Traditionnel	2	16 000.—
– Nouvelles tendances	11	132 000.—
F. Rock	–	–
G. Chanson et spectacle musical	3	27 000.—
H. Danse, théâtre et animations diverses	<u>8</u>	<u>204 000.—</u>
	45	730 893.—

Les pratiques contemporaines ont été largement privilégiées par rapport aux productions de caractère plus traditionnel (qui bénéficient en revanche de soutiens réguliers plus importants, dans le cadre des lignes de budget nominatives).

Bourses

A. Musique

Treize bourses ont été attribuées ou renouvelées en faveur de douze bénéficiaires, principalement dans le domaine du Jazz, dès lors qu'il n'existe pas de haute école à Genève, pour un montant total de 58 000 francs.

B. Théâtre

Cinq bourses ont été versées dans le domaine des arts de la scène et de la représentation, pour un montant total de 48 272,80 francs.

Art dramatique

Voici la liste des projets soutenus sur le préavis de la Commission théâtrale, au moyen du crédit général de l'art dramatique (libellé « divers théâtres

et troupes d'art dramatique», ramené à 921 500 francs en 1990, contre 970 000 en 1989) :

- | | |
|--|-----------------------|
| 1. «Eclats de verre dans un terrain vague», par le Théâtre de l'Esquisse (Association autrement-aujourd'hui, handicapés mentaux), reprise en 1989, contribution à la couverture du déficit | Fr. 4 500.— |
| 2. «Woyzeck», de Büchner, par le Théâtre de la Ville, mise en scène Bernard Meister | Fr. 250 000.— |
| 3. «Dieu aboie-t-il», de François Boyer, par la Cie Alors (30 000 francs s/ crédit 1989)
Représentations en Avignon, dans le cadre du Festival, du 10 juillet au 1 ^{er} août | p.m.—
Fr. 12 000.— |
| 4. «Gros-Câlin», d'après Romain Gary, mise en scène Roberto Salomon | Fr. 30 000.— |
| 5. «Le Radeau des Morts», de Harald Mueller, mise en scène Marcel Robert | Fr. 150 000.— |
| 6. «Recherche éléphants, souplesse exigée», d'après Russel Hoban, Théâtre du Loup, et activités de ce dernier | Fr. 100 000.— |
| 7. «Des Baleines», d'après Heathcote Williams, mise en scène Michel Kullmann, avec Laurence Montandon | Fr. 17 000.— |
| 8. «Soundjata», d'après une légende africaine, mise en scène Patrick Mohr | Fr. 40 000.— |
| 9. «L'Ecole buissonnière», par la Cie de Revoir | Fr. 10 000.— |
| 10. «Lucie, June, Claire, Maya...», d'après Laing, mise en scène Françoise Courvoisier | Fr. 50 000.— |
| 11. «Atelier classique», travail de recherche conduit par Leyla Aubert et Roger Lewinter sur la prononciation de l'alexandrin classique, récitals | Fr. 30 000.— |
| 12. «Hamlet, mille et unième», mise en scène Cyril Kaiser | Fr. 60 000.— |

En 1990, la commission de préavis était constituée de MM. Louis Martinet et Pierre Skrebers (membres permanents), M^{lle} Sylviane Dupuis, MM. Pierre Biner et Eric Eigenmann (membres suppléants).

Par ailleurs, le département a, de son propre chef ou suivant en cela des recommandations municipales, octroyé les subventions ci-après :

- | | |
|--|--------------|
| 13. Cie Para-Surbeck, activités théâtrales | Fr. 75 000.— |
| 14. FIAT, activités de la Fédération d'Artistes, Artisans, Animateurs de Théâtre en 1990 (Journal «Coulisses») | Fr. 75 000.— |

- | | |
|--|--------------|
| 15. Pannalal's Puppets, activités | Fr. 15 000.— |
| 16. Théâtre du Lien, «Le Voyage à Delphes» | Fr. 3 000.— |

Théâtre du Caveau

Moins de créations, mais un soutien plus significatif : le nombre des projets subventionnés est descendu de quatre à trois, l'enveloppe budgétaire globale demeurant inchangée. En voici la liste :

- | | |
|--|--------------|
| 1. «Fin de Partie», de Beckett, mise en scène Malika Bachiri-Bel Marabet | Fr. 34 000.— |
| 2. «Amourusement», de Gilles Léautier, Anne-Lise Fritsch | Fr. 26 000.— |
| 3. «L'Ouest, le vrai», de Sam Shepard, mise en scène Philippe Lüscher | Fr. 36 960.— |

Spectacles d'été

De 480 000 francs en 1989, le crédit disponible sur la ligne 3172.3650.50 a été ramené à 251 000 francs pour 1990, suite aux mesures d'économie adoptées par la Ville.

Cette somme ne permet donc plus de soutenir, comme par le passé, deux productions d'importance durant la saison estivale. En accord avec la Commission théâtrale, les deux affectations suivantes ont été décidées :

- | | |
|--|---------------|
| 1. Montreurs d'Images, «Le Grand Voyage» et «Lumen» | Fr. 75 000.— |
| 2. La Bâtie, Festival de Genève, participation aux accueils et créations locales | Fr. 176 000.— |

Cinéma

Vingt et une attributions étaient décidées sur le préavis de la commission formée de MM. Eric Franck, Jean Perret et Pierre Skrebers, en faveur de l'encouragement de la production cinématographique, tandis que les deux films suivants ont été soutenus au moyen du crédit destiné aux cinéastes confirmés :

- | | |
|---|---------------|
| 1. «Nouvelle Vague», de Jean-Luc Godard | Fr. 90 000.— |
| 2. «Faux rapports», de Daniel Calderon | Fr. 100 000.— |

Danse

Le crédit de la ligne 3181.3650.30, libellé «encouragement aux activités chorégraphiques» et au montant de 179 640 francs, a fait l'objet des attribu-

tions suivantes, après consultation de M. Jean-Pierre Pastori, critique de danse :

1. Association pour la danse contemporaine, fonctionnement, accueils et création du spectacle «Monteverdi, Amours baroques» de Vertical Danse Fr. 150 000.—
2. Association des écoles de danse, participation au prix du concours national les 7 et 8 avril, au Grand Casino Fr. 10 000.—
3. Stepping Out, participation aux activités et tournée à Vilnius et Tallin Fr. 10 000.—
4. Laura Tanner, «Sad Eyed Lady», création dans le cadre de La Bâtie, Festival de Genève Fr. 10 000.—

Par ailleurs, deux appuis ont été prélevés sur la ligne 3159.3650.30, «encouragement activités théâtrales et musicales» (cf. supra) en faveur de :

5. Ballet Junior de Genève, M^{me} Béatriz Consuelo, spectacle annuel à la salle Patiño, mai 1990 Fr. 12 000.—
6. Fabienne Abramovitch, «Feuilles de métal», création dans le cadre de La Bâtie, Festival de Genève Fr. 5 000.—

Salle Patiño

La collaboration élargie dorénavant à l'Etat de Genève – outre la Fondation Patiño et celle de la Cité universitaire – s'est poursuivie harmonieusement. Demeurent privilégiées dans la salle les activités de :

- musique contemporaine (Contrechamps),
- danse (ADC) et
- l'ethnomusicologie (Ateliers).

Maison des arts du Grütli

La seconde année d'exploitation confirme le succès de la Maison des arts, qui a trouvé ses marques dans l'offre culturelle genevoise. La fréquentation publique est en hausse, et un premier passage de témoin a eu lieu au théâtre, où l'assemblée de la FIAT a élu Bernard Meister en qualité de directeur pour succéder à Marcel Robert, à partir du 1^{er} janvier 1991. La Ville a ratifié ce choix, qui dénote tout à la fois la viabilité de la formule retenue pour la gestion du théâtre et la vitalité du milieu dramatique local.

En chiffres, voici sur la base du budget et des attributions de subventions, le coût de fonctionnement du bâtiment et de ses activités à charge de la Ville pour 1990 :

- Gestion du bâtiment (gardiennage, nettoyage, électricité, etc.) Fr. 283 426.—

- Associations culturelles	
CAC-Voltaire	Fr. 98 200.—
Fonction : Cinéma	Fr. 180 360.—
Gen Lock (vidéo)	Fr. 80 000.—
Centre de la Photographie	Fr. 95 000.—
Théâtre du Grütli	Fr. 800 000.—
- Subventions ponctuelles	Fr. 765 000.—
	<hr/>
	Fr. 2 301 986.—
Services de l'administration et autres	
Vidéotheque	Fr. 376 780.—
Bibliothèque musicale	Fr. 224 583.—
OSR (service de partitions)	p.m.

Bibliothèques municipales

Nouvelle succursale aux Eaux-Vives

Pour les Bibliothèques municipales, l'événement le plus marquant de l'année 1990 a été l'ouverture, le 11 septembre, de la nouvelle succursale des Eaux-Vives, située à la rue Sillem. Cette bibliothèque est logée dans les deux étages inférieurs d'un petit immeuble locatif propriété de la Ville de Genève. Elle complète le réseau genevois de lecture publique dans un quartier qui ne disposait que d'un équipement culturel réduit. Outre son architecture intérieure appréciée de tous (architecte : Philippe Moreno), cette bibliothèque se caractérise par le fait qu'elle est la première en ville de Genève à être totalement informatisée : en effet, on ne trouve plus trace des traditionnelles fiches de catalogues ou de prêts. Cette nouvelle succursale a été ouverte au public avec un stock de 5000 volumes pour la section des jeunes et 8000 pour les adultes. Elle rencontra un succès immédiat dans le quartier.

Collections et prêts

Désormais, le public genevois trouve dans les Bibliothèques municipales de la Ville de Genève un stock de 370 872 volumes (255 137 pour les adultes et 115 735 pour les jeunes). Le crédit d'acquisition et de reliure s'est élevé pour 1990 à 964 165 francs, ce qui a permis d'acquérir 23 956 nouveaux ouvrages. Par ailleurs, de très nombreux dons de tous genres et de toutes qualités permettent d'élargir les collections.

En 1990, les Bibliothèques municipales comptent plus de 75 000 abonnés actifs (50 000 adultes et 25 000 jeunes). Au mois de novembre, jamais la Madeleine n'a enregistré autant de nouveaux lecteurs adultes (4309 nouvel-

les inscriptions pour 1990, contre 3800 en 1989). Le total des prêts pour les adultes s'est élevé à 455 735 volumes, alors que les sections jeunes ont prêté 276 331 documents, soit au total 732 066 ouvrages.

Animation

Outre la mise à disposition d'ouvrages, les Bibliothèques municipales effectuent une large animation autour du livre et des différentes activités culturelles. Pour la section des adultes, on retiendra notamment les manifestations suivantes : une soirée littéraire, tenue dans la succursale de la Servette, a été consacrée à des lectures en portugais et en français de l'écrivain Fernando Pessoa ; cette soirée a été honorée par la présence de l'ambassadeur du Portugal en Suisse et a attiré un large public. Les vingt ans d'existence de la succursale de la Jonction ont été fêtés en présence de l'écrivain genevois Georges Haldas, au cours d'une autre soirée littéraire.

La section des jeunes a réalisé, comme chaque année, de nombreuses animations autour du livre : il faut citer notamment les expositions consacrées à Monique Felix (illustratrice de livres d'enfants), à John Howe pour son livre consacré à « Amerigo Vespucci », aux « Temps des extrêmes – la naissance et la mort », aux « Enfants et à leurs droits ». Le jeudi et le samedi, la section des jeunes accueille des conteurs ; tour à tour, la section des jeunes a reçu Dominique Praz, qui a présenté l'Afrique, Than, qui a raconté des « Contes d'astrologie chinoise » ; le Mouvement des aînés (MDA) a également réalisé de nombreuses animations à l'intention des jeunes. Plusieurs spectacles de marionnettes ont été présentés, soit par la troupe « Croquettes », soit par les collaborateurs de la section jeunes. Enfin, pendant l'été, les « Bibliothèques dans la rue », réalisées en collaboration avec les étudiants de l'Ecole de bibliothécaires, sont allées au-devant des enfants qui passaient leurs vacances à Genève. D'une façon générale, il existe une excellente collaboration entre les Maisons de quartier et les Bibliothèques municipales. Enfin, à l'occasion de l'Eté musical italien, les Discothèques municipales ont publié une volumineuse discographie sur le sujet.

Informatisation

L'informatisation des bibliothèques est entrée dans sa deuxième phase, c'est-à-dire l'automatisation du prêt. Désormais, à la succursale des Eaux-Vives, celui-ci est entièrement contrôlé par ordinateur et le travail des collaborateurs a été allégé pour cette tâche fastidieuse et répétitive ; il s'agit d'un exemple réel de rationalisation. En 1990, la taille de la base de données bibliographiques des bibliothèques a presque doublé ; elle compte, au 31 décembre 1990, 46 562 titres correspondant à plus de 97 000 volumes. L'opération de catalogage rétrospectif des fonds anciens se poursuit à un rythme soutenu

compte tenu du fait qu'aucun personnel supplémentaire n'a pu être engagé pour la réaliser. En 1990, et pour la Madeleine, les sections d'histoire, de littérature, ainsi que le domaine romanesque, ont été introduits dans la base de données. Grâce au travail de diplôme d'une bibliothécaire, il est désormais possible de cataloguer en machine des articles de périodiques et de constituer ainsi une documentation d'actualité originale. Les terminaux d'interrogation à disposition du public sont désormais très largement utilisés par les lecteurs pour leurs recherches documentaires.

Bibliothèque de la Cité et autres locaux

La construction de la nouvelle centrale à la Tour-de-Boël se poursuit. L'inauguration interviendra, selon le planning prévu, au mois de mai 1991. Ce nouveau bâtiment offrira au public genevois plus de 70 000 volumes en libre accès. Cependant, le manque de place reste la préoccupation majeure des Bibliothèques municipales. Toutes les réserves sont désormais logées dans les locaux aimablement mis à disposition au quai du Seujet par l'Université. Les succursales de la Servette et des Minoteries sont totalement saturées.

Discothèques municipales

Les Discothèques municipales de la Ville de Genève sont, et de loin, la plus importante collection de documents sonores en libre accès de Suisse. Elles comptent à la fin 1990 plus de 65 000 enregistrements sonores. Ce fonds se répartit dans les domaines suivants : musique classique (50 % des fonds environ), chansons française et étrangère, jazz, variétés anglo-saxonnes, mais également musiques ethniques, documents sonores pour enfants (contes, histoires), initiation à la musique, méthodes de langues, littérature enregistrée (théâtre, poésie), bruitage, illustrations sonores, sons de la nature, etc.

En 1990, les Discothèques municipales ont prêté 183 716 documents sonores (117 005 pour la discothèque des Minoteries, et 70 711 documents pour la discothèque de Cité-Vieuxseux, y compris les prolongations), soit une augmentation annuelle de 6 %. Les Discothèques comptent plus de 29 000 abonnés.

Signalé à de nombreuses reprises, le manque de place aux Minoteries est tout simplement dramatique. Les jours d'affluence, le public doit faire la queue sur le trottoir ; une grande partie des disques 33t est conservée au dépôt des Bibliothèques universitaires du quai du Seujet, donc inaccessible au public.

Service des bibliobus

Depuis le mois d'octobre 1990, le Service des bibliobus ne sert plus que deux points de stationnement en ville : Champel et Saint-Jean. L'ouverture de la succursale des Eaux-Vives a permis d'abandonner la desserte de Pré-l'Evê-

que. En conséquence, il a été possible d'inclure une nouvelle commune dans les tournées: Avully.

L'état des poids lourds occasionne les plus grandes craintes, le plus ancien accuse plus de 23 ans d'âge. Le garage municipal ne trouve plus de pièces de rechange. Il faut rappeler que ce service est financé en presque totalité par les communes genevoises.

Bibliothèque publique et universitaire

La collaboration avec le Réseau romand des bibliothèques (RERO) se poursuit. Durant l'année 1990, la Bibliothèque a enregistré 13177 notices bibliographiques (11571 en 1989) dans la base de données commune, dont 6943 notices originales correspondant aux titres catalogués en premier par la BPU. La légère progression des statistiques de catalogage est due aux efforts faits pour entreprendre le recatalogage et pour tenter d'atténuer les inconvénients nés de la scission des fichiers.

La nouvelle version de la convention intercantonale qui lie les bibliothèques appartenant au réseau a été présentée aux parties et signée par elles à la fin de l'année. La principale innovation consiste en la simplification des structures et une meilleure définition des responsabilités. Le réseau a été doté d'un directeur qui reprendra des tâches de coordination et de planification que les groupes de travail ne pouvaient plus assumer. Cette réforme de la convention intercantonale entraînera également une refonte de la convention établie entre l'Université de Genève et les bibliothèques scientifiques de la Ville.

En 1990, il a été possible d'acquérir 6108 ouvrages imprimés et de souscrire à 19 nouveaux abonnements de périodiques. La baisse enregistrée s'explique par la coupure des crédits d'acquisition englobés dans la diminution de 10% qui a touché les crédits budgétaires destinés aux fournitures de bureau et à la publicité. En dépit de ces mesures de restriction, le Service des achats a facilité l'acquisition avantageuse d'un massicot hydraulique pour équiper l'atelier de reliure.

La fréquentation de la bibliothèque est stable: 8476 personnes (8873 en 1989) sont inscrites au service du prêt, dont 5809 ont emprunté à domicile des documents imprimés en 1990 (4173 en 1989). 91913 volumes (91882 en 1989) ont été distribués durant l'année. L'activité du prêt interbibliothèques tend à croître à cause de l'existence du réseau. L'absence des fonds anciens de la BPU dans le catalogue informatisé complique singulièrement la tâche de ce service.

Le microfilmage des anciens fichiers a été retardé en 1990. Seul le catalogue du département iconographique a été mis sur microfiches puisque ce département devra rejoindre le nouveau Centre iconographique en 1992. Une

étude a été lancée afin de déterminer si l'archivage électronique des documents, qui constitue une technique d'avenir, ne fournirait pas une solution plus économique et mieux adaptée à nos besoins que la copie sur microfiches. Le résultat de cette étude sera connu au printemps 1991.

Les travaux de réfection du bâtiment se sont poursuivis. Ils ont été consacrés cette année à la transformation de la grande verrière de la salle de lecture. Vétustes, l'éclairage et les stores situés entre le plafond et le toit ont dû être remplacés. L'accès indispensable pour l'entretien présentait des dangers. Le nouvel éclairage devrait entrer en service avant la fin de l'hiver.

La bibliothèque a réparti les crédits consacrés à l'entretien et à la restauration des documents entre tous les domaines de collection : 164 affiches ont été renforcées, 10 portraits de savants, artistes et théologiens genevois ont été nettoyés et rentoilés, quelques reliures anciennes ont été restaurées ainsi qu'un manuscrit, le *Journal du syndic Jean Balard*. Afin de garantir la conservation, il est essentiel d'éviter la manipulation des originaux délicats. A cet effet, plusieurs documents précieux ont été reproduits. Les affiches politiques anciennes ont été microfichées, les papyrus récemment acquis ont été photographiés et mis sous verre. En collaboration avec le Getty Center for the history of art and the humanities, les enluminures de nos manuscrits ont été reproduites et la bibliothèque dispose maintenant de plus de six cents ektachromes et tirages.

Institut et Musée Voltaire

Les travaux de restauration de la maison des « Délices » entrepris en 1989 ont été poursuivis activement. Ils ont porté avant tout sur le gros œuvre de l'aile, mais il a aussi été procédé à l'assainissement extérieur des sous-sols du corps principal. En dépit des perturbations causées par ces travaux, il a été possible, durant l'année entière, de maintenir ouverte l'exposition réduite mise en place en juillet 1989 et d'assurer l'accès à l'ensemble des collections.

Musée d'art et d'histoire

Le Musée d'art et d'histoire et ses filiales ont accueilli 290 835 visiteurs en 1990 (359 400 en 1989).

Dans le bâtiment de la rue Charles-Galland, 142 021 visiteurs ont été enregistrés (215 665 en 1989 ; 87 573 en 1969).

La diminution du nombre total des entrées est en relation directe avec l'exceptionnel attrait de l'exposition « Chefs-d'œuvre du Prado » en été 1989, qui avait accueilli à elle seule 68 181 visiteurs.

Six expositions temporaires ont été présentées au Musée d'art et d'histoire :

- Les voyages en Italie de Beat de Hennezel, architecte (du 15 novembre 1989 au 30 septembre 1990) ;
- Les Kellia, ermitages coptes en Basse-Egypte (du 12 octobre 1989 au 7 janvier 1990) ;
- Jean-Jacques Rousseau, Révolution et Romantisme (du 1^{er} mars au 29 avril 1990), organisée en collaboration avec le Musée savoisien de Chambéry ;
- la version romantique du «Tremblement de terre» de Jean-Pierre Saint-Ours, Genèse d'une œuvre (du 31 mars 1990 au 12 mai 1991) ;
- De Liotard à Hodler. Centenaire de la Fondation Gottfried Keller (du 7 juin au 28 octobre 1990) ;
- Kerma, royaume de Nubie (du 14 juin au 25 novembre 1990) ;
- Le romain de Saint-Antoine (du 5 décembre 1990 au 28 avril 1991).

L'entrée à ces expositions était gratuite et le nombre exact des visiteurs n'a pas été déterminé. Elles ont connu un vif succès. L'exposition des fouilles de la Mission archéologique de l'Université de Genève sur le site de Kerma, préparée par le professeur Charles Bonnet, a attiré l'attention des spécialistes du monde entier. La presse suisse et internationale a souligné la nouveauté et l'intérêt du sujet.

L'exposition Beat de Hennezel a été présentée à Lyon, au Musée historique, à partir du 21 novembre.

Le musée a organisé une exposition «Egypte: momies et vie éternelle» réunissant environ 150 objets et de nombreux panneaux explicatifs, ainsi qu'un film au Centre commercial de Balexert, du 21 février au 10 mars 1990.

L'animation du musée reste l'une des priorités. Elle s'est manifestée par la mise en place de dix mini-expositions dites «l'objet du mois», accompagnées d'un texte multicopié mis à la disposition des visiteurs. Vingt-quatre «entretiens du mercredi» à midi et demi ont permis aux conservateurs de présenter une œuvre de leur choix, tandis que le groupe des volontaires du musée offrait un buffet improvisé. En outre, neuf conférences et cinq concerts ont été organisés au MAH.

Les collaborateurs du Bureau animation/pédagogie accueillirent 404 groupes scolaires et 62 groupes privés d'adultes pour des visites commentées et des animations spéciales. Conformément à la nouvelle politique du bureau, les enseignants ont été invités à mener eux-mêmes les visites commentées pour

leurs classes, le musée se chargeant de leur fournir des dossiers pédagogiques et les accueillant pour des séances d'information.

Les publications éditées par le musée font partie du même souci de diffuser les connaissances relatives aux collections et de fournir une solide documentation à ceux qui préparent des visites. Un nouveau volume, le 68^e, de la revue *Genava* a vu le jour, comportant 212 pages, ainsi que le catalogue raisonné des sculptures grecques, comportant 105 numéros. Les catalogues des expositions temporaires organisées au Musée d'art et d'histoire et au Musée Rath ont parfois été complétés par des dossiers pédagogiques et des cahiers destinés aux enfants.

La rénovation des salles d'expositions se poursuit en fonction des moyens financiers alloués à cet effet. L'aménagement de la nouvelle salle romaine a dû être interrompu, faute de pouvoir acquérir le mobilier nécessaire. La salle de préhistoire a été entièrement vidée et les collections mises en réserve. Elles seront présentées en 1991 dans la salle occupée autrefois par les collections du Vieux-Genève et dont la réhabilitation a été entreprise en cours d'année, grâce au Service des bâtiments.

L'abri pour la protection des biens culturels mis à la disposition du musée le 1^{er} septembre 1989 a reçu une part importante des collections non exposées : peintures anciennes, armes et armures, mobilier, archéologie. L'installation des collections sera terminée en 1991. Cet énorme déménagement s'accompagne d'un contrôle de l'inventaire et d'une mise à jour des fichiers informatisés de chaque objet.

Les travaux d'inventaire des collections se poursuivent, bien que le réseau informatique n'ait pas encore pu être mis en place. Le retard considérable pris pour l'installation du réseau perturbe la réalisation du projet. Malgré toutes les difficultés (dont il n'est même pas certain que 1991 verra la solution), 9120 fiches nouvelles ont pu être introduites dans la base de données, portant le nombre d'objets et œuvres d'art saisis dans l'inventaire informatisé à 30470. On peut se réjouir de constater que la totalité des peintures anciennes (6195), toute la collection d'art moderne et contemporain (345), la collection de verrerie (1742), et celle des meubles (1037) sont entièrement informatisées.

Dans le secteur de l'administration du Musée d'art et d'histoire et ses filiales, des mesures de rationalisation ont été prises, tant sur le plan de la gestion des finances que de l'organisation du travail.

La structure du service «sécurité et entretien» a été revue et un cahier des charges défini pour chaque fonction. Des mesures ont été prises pour améliorer la sécurité, si difficile à assurer dans un bâtiment aux installations vétustes.

Musée Rath

Le musée a enregistré 32877 visiteurs (15948 en 1989), attirés par les expositions temporaires suivantes :

- Prix BCG 1989 : Balthasar Burkhard, photographies (du 11 novembre 1989 au 14 janvier 1990) ;
- Prix Micheline B. pour les arts appliqués 1989 : Marcel Willi, styliste de mode (du 2 décembre 1989 au 14 janvier 1990). Pour les deux expositions en 1990, 426 visiteurs dont 3 classes comprenant 24 élèves ;
- la collection d'Illiana et Michael Sonnabend, une grande collection américaine des années 60 à aujourd'hui (du 28 janvier au 15 avril 1990), 9822 visiteurs dont 100 classes comprenant 1423 élèves ;
- John M. Armleder : Furniture Sculpture 1980-1990 (du 2 mai au 24 juin 1990), 2643 visiteurs dont 23 classes comprenant 262 élèves ;
- Piranesi : Les vues de l'imaginaire (du 12 juillet au 18 novembre 1990), 19148 visiteurs dont 127 classes comprenant 1983 élèves ;
- Not Vital : Prix BCG 1990. Prix BCG 1984-1990, Josef Félix Müller, Mario Merz, John M. Armleder, Niele Toroni, Miriam Cahn, Balthasar Burkhard (du 10 décembre 1990 au 27 janvier 1991), 838 visiteurs dont 8 classes comprenant 103 élèves en 1990.

L'exposition des gravures de Piranesi, accompagnée de 11 conférences présentées par les conservateurs du musée, le mardi à 12 h 30, a connu un succès réjouissant. La presse suisse et étrangère a souligné la richesse des collections genevoises et la qualité de la présentation.

Bibliothèque d'art et d'archéologie

La bibliothèque a accueilli 16360 lecteurs (non comptés dans la statistique générale des visiteurs du musée) et prêté 33 110 ouvrages et 52 718 diapositives.

1516 demandes interbibliothèques ont pu être satisfaites.

Pour le catalogage, le blocage du personnel et des crédits d'engagement temporaire a de fortes répercussions. Il faut regretter qu'il ne soit plus possible de mettre rapidement à la disposition des chercheurs les nouvelles acquisitions et que la « conversion rétrospective des anciens fonds » ne puisse être entreprise ou même planifiée dans un proche avenir, entraînant ainsi une marginalisation et un vieillissement prématuré des collections cataloguées sur fiches papier, ceci d'autant plus que la Bibliothèque d'art et d'archéologie a été retenue par la Conférence universitaire suisse comme « centre de gravité » pour les beaux-arts dans les bibliothèques suisses.

Musée Ariana

Le musée est toujours en restauration et le chantier arrêté fin avril dans l'attente des crédits complémentaires, votés par le Conseil municipal le 4 décembre. Le secteur administratif (bureaux, ateliers, bibliothèque) a été mis à disposition en juillet 1990.

Le personnel régulier, temporaire et bénévole a poursuivi ses activités au niveau de l'inventaire et de la connaissance des objets dans l'abri des biens culturels où demeurent les collections.

A l'heure actuelle, toutes les dernières acquisitions sont entrées en ordinateur et les données de près de 8000 objets des collections qui en comprennent 15000 sont saisies informatiquement.

Le musée a participé à sept expositions en accordant des prêts, et organisé lui-même deux expositions, soit :

- au Manoir de Cologny, « Animaux fantastiques, animaux domestiques » (du 27 avril au 27 mai 1990 : 189 objets) ;
- au Musée de Carouge, « Les arts de la table » (avril-juin 1990, catalogue : 61 pièces) ;
- au Musée de l'alimentation à Vevey, « A tavola con il Principe » (début avril à mi-septembre : 25 pièces) ;
- au Musée de Saint-Amand-les-Eaux, « Evelyne Porret-Michel Pastore » (mai-septembre, catalogue : 8 pièces) ;
- au Musée de Carouge, « Les métiers de l'or » (du 30 août au 30 septembre, catalogue : 5 pièces) ;
- à l'Union de Banques Suisses, Genève, « Madame est servie » (du 3 octobre au 5 novembre : 22 pièces) ;
- au Musée Grobet-Labadie à Marseille, « La faïence de Marseille au XVIII^e siècle, La Manufacture de la Veuve Perrin » (du 19 octobre 1990 au 20 janvier 1991, catalogue : 5 pièces) ;
- au Musée Déchelette à Roanne, « Rétrospective Paul Beyer » (novembre 1990-février 1991 : 1 pièce) ;
- à l'Union de Banques Suisses, Genève, pour les vitrines extérieures et durant une année (dès le 3 octobre : 6 pièces).

L'exposition de Cologny a vu l'organisation et la préparation d'un groupe de bénévoles pour assurer l'accueil de cette exposition. En cette occasion, les conservateurs ont assumé des visites commentées et des expertises.

Maison Tavel

La Maison Tavel a accueilli 45 837 visiteurs (49 484 en 1989). Elle a reçu 81 classes primaires (1386 élèves), 152 classes secondaires (2520 élèves) et 32 groupes privés pris en charge par le Bureau animation/pédagogie. L'exposition permanente « Histoire monétaire de Genève » a été inaugurée le 4 octobre. Elle est accompagnée d'un dépliant illustré en couleur sur la numismatique genevoise.

A la même date s'est ouverte l'exposition temporaire « Maquettes d'une ville, Genève 1850 - Genève 2001 », réalisée en collaboration avec le Service de l'urbanisme de la Ville de Genève. Elle est commentée par un catalogue « Le relief de Genève en 1850 » (80 pages illustrées) et un « Journal de l'exposition ».

Collections iconographiques du Vieux-Genève

Le service a répondu à 344 demandes et fait tirer, à la demande de tiers, 579 photographies à partir des négatifs originaux, 338 dessins ou photographies ont été reproduits en noir et blanc et 1226 nouveaux tirages (de négatifs de la collection) intégrés à la photothèque. Des vues panoramiques de la rade, en couleur, ainsi qu'un reportage en noir et blanc de la gare Cornavin ont été commandés à deux photographes genevois. Cet enrichissement de la photothèque en photographies contemporaines fait pendant à notre activité de recherches et d'acquisition de photographies documentaires anciennes ou de ces dernières décennies.

L'accent a été mis sur la préservation et la restauration de matériel photographique. Grâce à un crédit extraordinaire de 20 000 francs, 1526 négatifs verre ont pu être contrôlés et nettoyés et 220 tirages anciens restaurés.

La centrale d'inventaire du musée a établi 666 fiches de plans de la ville et de dessins d'architecture, classés dans nos fonds, mais encore non inventoriés. Parallèlement a débuté la mise sur fichier informatique de nos pièces déjà inventoriées : 149 nouvelles fiches viennent s'ajouter à celles introduites en 1989. L'inventaire manuscrit compte au total 3114 numéros (un numéro par objet ou série d'objets), actuellement 1300 sont sur fichier informatique.

Le dépouillement systématique des registres d'atelier du photographe F. H. Jullien, dont le Vieux-Genève conserve un très important fonds de négatifs verre, a déjà produit 7673 fiches. Ce fichier permettra d'exploiter les négatifs non tirés.

Musée d'histoire des sciences

Le musée est toujours en restauration. Les dernières retouches aux peintures murales du rez-de-chaussée n'ont pas pu être terminées comme prévu à la

fin de l'année, retardant la fin du chantier et le début de l'aménagement du musée. La conservatrice a établi le plan d'aménagement détaillé de l'ensemble des salles. L'architecte d'intérieur mandaté a dessiné les vitrines qui seront commandées en 1991. La restauration des collections se poursuit à un rythme soutenu, de telle façon que les instruments soient prêts pour leur installation définitive, prévue en 1992.

Le musée a organisé une exposition temporaire « Les cabinets de physique des membres fondateurs de la Société de physique et d'histoire naturelle » qui a été présentée dans les salles du Muséum d'histoire naturelle du 25 juin 1990 au 24 février 1991 et réalisée à partir des instruments de la collection du Musée d'histoire des sciences.

Musée d'instruments anciens de musique

Le musée a accueilli 17022 visiteurs (16121 en 1989) et organisé 16 concerts au cours desquels certains instruments anciens de la collection ont été joués. Le décès de M. Fritz Ernst, le 17 mars 1990, à l'âge de 90 ans, a frappé l'existence même du musée qu'il avait fondé en 1960.

La collection des instruments de musique avait été achetée par la Ville en 1969, mais elle resta dans la demeure, propriété de M. Ernst. Le fils de M. Ernst, tout en soulignant son attachement à l'œuvre de son père, entend vendre l'immeuble. Au cours de l'année, diverses hypothèses concernant le relogement du musée et l'intégration d'autres collections publiques ou privées, dont celle du Musée d'art et d'histoire, ont été examinées sans succès.

Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie

Le musée a été visité par 47946 personnes (57532 en 1989).

La différence s'explique par l'importante exposition de la collection Patek Philippe qui attira de très nombreux visiteurs en 1989.

Les salons du premier étage ont été entièrement remodelés, suite à l'exposition Patek Philippe, pour accueillir : dans le grand salon, les collections du XX^e siècle dont certaines pièces n'ont jamais été présentées jusqu'alors ; dans la salle des émaux, un nouvel accrochage des émaux et miniatures, ainsi que des tabatières ; dans la galerie, l'horlogerie compliquée, le décor de la montre au XIX^e siècle, l'outillage et le réveil-matin.

Cabinet des Estampes

5132 personnes se sont rendues au Cabinet des Estampes (4420 en 1989) pour visiter les trois expositions temporaires de l'année :

- Guerres / Trois œuvres capitales de l'avant-garde russe (du 19 octobre 1989 au 21 janvier 1990), 631 visiteurs au total (43 en 1990) ;
- au 5 promenade de la Gravure : Dürer, Picasso et les autres :
 - 1^{re} partie (du 6 au 18 février)
 - 2^e partie (du 20 février au 27 mai)
 - 3^e partie (du 14 juin au 30 septembre), 4929 visiteurs, dont 21 classes comprenant 260 élèves ;
- au 5 promenade de la Gravure : Ni Dürer, ni Picasso : les autres ! (du 18 octobre au 17 décembre 1990), 797 visiteurs, dont 1 classe comprenant 12 élèves

Le Bureau animation/pédagogie a mis sur pied 14 visites commentées, publiques ou réservées à des groupes privés.

L'activité principale des collaborateurs du Cabinet des Estampes s'est portée sur la préparation de la réalisation de l'exposition «Jean-Baptiste Piranesi, les vues de l'imaginaire».

Musée d'ethnographie

Comme les années précédentes, 1990 demeurera une année marquée par le signe de certaines tensions entre, d'une part, des projets, des enthousiasmes, des efforts considérables de la part des collaborateurs et des amis du musée et, d'autre part, une certaine frustration provenant de restrictions budgétaires et de l'utilisation, à Carl-Vogt, de locaux de plus en plus inadéquats, par leur vétusté et leur exigüité. Les trois exemples qui suivent ont pour but d'illustrer l'actuelle situation.

Dans le domaine des collections, le musée a reçu une fabuleuse donation de la veuve d'un ancien directeur de l'information aux Nations Unies. Par ce geste, plus de mille objets indiens sont venus enrichir un fonds déjà riche concernant le sous-continent. Vu le manque de place, une infime partie des objets pourra être exposée, le reste devant sans doute attendre longtemps avant de pouvoir être montré au public.

Véritables symboles du musée, les deux mâts-totems qui ornaient le jardin du boulevard Carl-Vogt ont dû être mis sous toit, dans un dépôt inaccessible au public. De l'avis de spécialistes, ces pièces étaient en train de pourrir irrémédiablement, et si on les avait laissées en plein air, elles auraient fini par s'écrouler. Ce n'est qu'à l'ouverture du nouveau musée que le public pourra à nouveau admirer ces pièces spectaculaires.

A la fin de l'année, une nouvelle salle d'exposition permanente a été ouverte. Elle est consacrée aux Samouraï du Japon. Elle a immédiatement attiré

beaucoup de visiteurs. Il est regrettable que la modicité des crédits accordés au musée depuis quelques années empêche les responsables de procéder au rafraîchissement et à l'ouverture de salles d'exposition permanentes.

Malgré le pessimisme sous-jacent des lignes qui précèdent, il convient de signaler, après le succès de l'édition de «La Folie Amoudruz», livre d'art de haute qualité, que les éditeurs et la direction du musée ont décidé de poursuivre leur collaboration en préparant la publication de trois nouveaux ouvrages. L'un d'entre eux sera consacré à la civilisation des Samouraï. Il est financé par un donateur genevois.

Le Musée d'ethnographie a le privilège d'être soutenu par une Société d'Amis forte de 565 membres. Lassée des retards apportés à l'étude du nouveau Musée, la Société des Amis a décidé de descendre dans la rue. Le 12 mai 1990, elle a défilé dans un «ethno-cortège en musique», qui a symboliquement relié le boulevard Carl-Vogt aux Pâquis, lieu prévu pour le nouveau musée. Une pétition a été lancée. Elle a recueilli près de 5000 signatures en faveur de la construction rapide du nouveau musée.

Expositions temporaires

Au boulevard Carl-Vogt :

- «D'un oiseau et des guêpes : l'initiation Wayana (Brésil-Guyane)», de mai à décembre 1990.
- Dans le hall d'entrée, présentation, de mars à août 1990, d'une importante collection d'art indien provenant d'une donation anonyme.
- De septembre à décembre 1990, accrochage des photographies de Jean Mohr relatant l'«ethno-cortège en musique» du 12 mai 1990.
- En décembre, ouverture d'une nouvelle salle consacrée à la civilisation des Samouraï et présentation dans le hall d'entrée d'estampes japonaises de M^{me} M. Lobsiger-Dellenbach, ainsi que d'un matériel sur le saké ramené du Japon par le conservateur.

A l'annexe de Conches :

- «Les cahiers au feu... usages des souvenirs d'école», de mars à septembre ; «La Foire des foires de Saint-Ours», de septembre à novembre ; «Sami-vel : poète du verbe et de l'image», dès fin novembre.

A l'extérieur :

- «Terre de femmes (Collection Amoudruz)» au Conservatoire d'Art et d'Histoire de la Haute-Savoie à Annecy et au Château de Ripaille à Thonon-les-Bains. «L'école par cœur», au Centre de soins continus à Col-

longe-Bellerive, ainsi qu'à l'Hôpital de Gériatrie de Thônex. «Egypte – Oasis d'Amun-Siwa», au Musée national d'Helsinki, Finlande.

Visiteurs : nombre total 31 171. Carl-Vogt : 15 030 (dont écoles 2006 ; bibliothèque 1189 ; visites à des collaborateurs 502 ; films et conférences 1882). Conches : 16 141 (dont écoles 2221).

Animations

Dans le cadre du 7^e Festival du film des musiques du monde, organisé en collaboration avec les Ateliers d'ethnomusicologie, le public a pu voir 12 films consacrés aux musiques de différents pays. A l'occasion de l'inauguration de l'exposition «Samivel, poète du verbe et de l'image», le musée a projeté le film «Univers géant ou les nouveaux voyages de Gulliver», présenté par Samivel.

Sur le thème «Contes de la montagne», quatre soirées ont également été mises sur pied en collaboration avec la Maison des Jeunes de Saint-Gervais. En outre, une soirée d'introduction aux contes du Valais présentée par B. Crettaz et suivie d'une agape valaisanne ainsi que d'un spectacle de conteurs a eu lieu au musée en octobre.

A Conches, un week-end d'animation organisée par la CRIEE a eu lieu autour de l'exposition «Les cahiers au feu... usages des souvenirs d'école», avec notamment la mise sur pied de débats, de spectacles de contes et de chansons, ainsi qu'avec des visites guidées de l'exposition. Un autre débat sur le thème «Artisanat / néo-artisanat : le péril du joli» s'est tenu à l'occasion de l'exposition «La Foire des foires de Saint-Ours». Enfin, une séance de signature avec Samivel a connu un grand succès.

Muséum d'histoire naturelle

En 1990, le Muséum a accueilli 291 075 visiteurs, soit pratiquement le même nombre que l'année précédente. Si l'on songe que les bâtiments ont été conçus à l'origine pour un nombre annuel de 100 000 hôtes, puis adaptés à un effectif de 200 000 personnes, l'on mesure l'effort qui est demandé au personnel affecté aux galeries publiques, notamment en matière de surveillance (contre les déprédations, plus particulièrement) et de sécurité. Les visiteurs se répartissaient ainsi :

– visiteurs individuels	218 298 (hors ouverture 4371)
– enseignement primaire	12 901 (films 3888)
– enseignement secondaire	1 280
– enseignement privé	1 371

– écoles suisses/étrangères	7458
– groupes et associations	49767

L'animation pédagogique continue à rencontrer un grand succès : 2759 élèves de 155 classes primaires genevoises ont pu en profiter alors que 207 autres classes ont dû être refusées faute de personnel pédagogique et de locaux adéquats. L'animation a porté sur l'hominisation, les oiseaux des forêts et les chauves-souris. Le rôle pédagogique du Muséum ne se limite d'ailleurs pas aux écoliers : de nombreuses visites commentées ont été organisées pour des groupes et des associations. Ce type d'action répond d'ailleurs parfaitement à la tendance actuelle des courants d'opinion, de plus en plus sensibles aux problèmes liés à l'environnement. Par ailleurs, trois journées de portes ouvertes ont permis aux personnes intéressées de connaître le travail des laboratoires de recherche et des ateliers.

Les expositions temporaires ont occupé les galeries durant dix mois. Elles ont été consacrées aux thèmes suivants :

- «Dix ans de recherches scientifiques au Paraguay», de janvier à avril (exposition inaugurée en novembre 1989) ;
- «Les Hobbies des fonctionnaires», en mai (accueil) ;
- «Que vive l'éléphant», en juillet et août (accueil) ;
- «Les cabinets de physique», dès septembre ;
- «La vie d'une société savante», dès septembre ;
- «Les grandes extinctions», dès septembre.

L'exposition «Les cabinets de physique» est illustrée d'objets provenant du Musée d'histoire des sciences, dont les travaux de réfection empêchent la mise sur pied d'une présentation publique. Grâce à l'appui de l'Académie suisse des sciences naturelles, le Muséum a pu réaliser l'exposition «Les grandes extinctions». Cette manifestation itinérante, conçue de manière bilingue, constitue une première expérience jugée positive.

Durant le printemps, l'Institut a servi de décor à un long métrage de fiction qui sera diffusé dans le monde entier : «La part du serpent», réalisé par Jacques Sadoz, de Genève.

A l'extérieur, la participation du Muséum à des expositions a été fort variée :

- «2^e Salon International des Musées et Expositions», à Paris, en janvier ;
- «L'environnement, protection et mise en valeur», à Grenoble, en avril ;
- «Les rencontres alpines», à la Foire de la Roche-sur-Foron, en avril ;

- «Kerma, royaume de Nubie», avec le Musée d'art et d'histoire à Genève, de juin à novembre ;
- «Si Vouan m'était conté», au Musée paysan de Viuz-en-Sallaz, dès septembre ;
- «Les mystères de l'archéologie», à Paris, dès octobre ;
- «Diez años de investigación científica en el Paraguay», à Asuncion et San Bernardino, dès novembre.

Les actions menées en vue de faire mieux connaître l'institution se sont poursuivies par de nombreux entretiens avec la presse écrite et la réalisation d'une vingtaine d'émissions à la radio et à la télévision.

La réfection de la galerie consacrée à la faune régionale et ouverte il y a quatorze ans déjà s'est poursuivie et est pratiquement achevée dans sa partie centrale. De nouvelles techniques de présentation et une nouvelle conception muséologique sont accueillies favorablement par le public. L'accent est désormais mis sur l'environnement et le biotope des animaux présentés. Les nouveaux dioramas réalisés «Les falaises du Rhône» et «La forêt» frappent d'emblée par la richesse et la fidélité du décor, à tel point que le visiteur doit se muer en observateur attentif pour découvrir les animaux exposés. Au troisième étage, une salle de projections permanentes de quarante places a été entièrement réalisée par les ateliers du Muséum. Ce local pourra également être utilisé pour l'animation pédagogique. A l'animalerie, des travaux d'aménagement ont été entrepris afin d'assurer un meilleur gardiennage des spécimens déposés temporairement au Muséum et provenant soit de confiscations douanières, soit de captures effectuées par la police ou les pompiers.

De leur côté, les collaborateurs des départements scientifiques ont conduit d'importantes recherches, tant sur la faune régionale que sur la faune exotique. Des expertises ont été effectuées pour d'autres institutions, des administrations publiques ou des entreprises. Les chercheurs ont participé activement aux actions médiatiques, aux visites commentées et à l'animation pédagogique. Des cours et des conférences à des étudiants de l'enseignement secondaire et de l'Université ont été dispensés, tant à Genève qu'à l'extérieur. Les travaux de recherche ont donné lieu à une centaine de publications, dont la diffusion dans le monde entier, en partie par des revues éditées au Muséum, contribue également au maintien de la renommée de l'institution et de la ville qui l'abrite.

Conservatoire et Jardin botaniques

Personnel

Grâce à la synergie créée entre les Conservatoire et Jardin botaniques et l'Université, l'équipe scientifique s'est étoffée de deux biologistes moléculai-

res, de trois assistants de recherche et d'une laborantine. Les salaires et les équipements sont assurés par l'Université et par le Fonds national de la recherche scientifique.

Dès septembre, une convention avec le DIP a permis de détacher deux professeurs du cycle d'orientation, une demi-journée par semaine, auprès du secteur de vulgarisation pour préparer des ouvrages d'éveil à l'environnement.

Nous pouvons noter la participation de 15 bénévoles au montage des collections.

Bâtiment

Il a été procédé à la mise en place d'une installation de sécurité anti-vol, qui vient compléter l'installation automatique de détection incendie. Le crédit extraordinaire avait été voté en février 1989. Le coût actuel de l'opération s'élève à environ 165 000 francs.

Le manque de place évoqué depuis quelques années se fait moins vivement ressentir grâce à l'aménagement de 7 pièces dans le bâtiment «La Console» et la rénovation des combles de la villa du Chêne, avec l'installation de 3 nouvelles places de travail.

Herbier

La donation aux Conservatoire et Jardin botaniques de l'herbier Huber-Morath, importante collection comprenant environ 20 000 échantillons et de nombreux types nomenclaturaux provenant de Turquie et du Proche-Orient, ainsi que le transfert, de Bâle à Genève, de la Fondation Aellen (herbier et bibliothèque), sont venus enrichir les collections.

Bibliothèque

Les livres anciens sont dès cette année protégés par des vitrines appropriées devant assurer une conservation et une sécurité optimale des collections.

Les restrictions budgétaires ont occasionné la suppression de 13 abonnements. En l'absence d'une augmentation de crédits, il sera difficile à l'avenir d'acquérir de nouvelles publications et de combler certaines lacunes.

Le personnel limité de la bibliothèque a contraint de réduire de deux heures l'horaire d'ouverture afin de consacrer plus de temps au catalogue et à la gestion des collections. Mais les heures d'ouverture au public ont simplement été ajustées sur celles des autres bibliothèques.

Editions

En plus des publications régulières, un « Guide des Conservatoire et Jardins botaniques » a été édité cette année grâce à un crédit extraordinaire (40 000 francs) et à l'appui financier des Amis du Jardin botanique.

Les ouvrages parus cette année sur l'Amazonie péruvienne et sur le Paraguay ont été financés par des instituts étrangers et des organismes suisses de coopération technique. On estime ce financement extérieur à environ 35 000 francs.

La vente de publications atteignait 29 702 francs à fin novembre.

Vulgarisation et relations publiques

Dès septembre, un groupe de travail mixte CJB - Cycle d'orientation a été créé : sa mission est d'éveiller les élèves du secondaire à l'environnement en profitant des ressources et des compétences des CJB, en échange d'un appui en personnel du Département de l'instruction publique.

L'effort mené dans le domaine de la vulgarisation s'est poursuivi par des visites guidées automnales dans le Vallon de la Rouvalaz, et par la parution d'une plaquette de vulgarisation sur ce coin mal connu du canton. Les promenades et cette plaquette marquaient le 200^e anniversaire de la Société de Physique et d'Histoire Naturelle fondée près de Genève.

Sur place, l'organisation de visites guidées par un conservateur, pendant la pause de midi durant la belle saison, a rencontré du succès.

Onze expositions ont eu lieu aux CJB. Notons le succès particulier de « Philatélie et plantes médicinales » et « Mycologia alpina ». Une active collaboration a été menée dans le cadre de l'exposition des aquarelles de Charles Poluzzi au Musée de Carouge et de celle du Muséum « 10 ans de recherches scientifiques au Paraguay ».

Relevons enfin que les activités des CJB ont fait l'objet de 80 articles de presse, tous élogieux ou positifs, et de plusieurs interviews de radio.

Jardin

L'année en cours marque la fin du gros-œuvre du « Jardin du toucher et des senteurs », suite à l'ouverture du crédit de 465 000 francs accordé en 1989 par le Conseil municipal.

Une importante collection de Cactaceae, la collection Mügeli, a été offerte aux CJB. Elle est déposée actuellement dans une partie réhabilitée et chauffée des Serres Rothschild.

Les CJB ont pris en main cette année la campagne de Penthes, où de gros travaux d'entretien ont dû être effectués (financement Etat de Genève).

Il assure aussi une maintenance minimum des Serres Rothschild, patrimoine inestimable confié par l'Etat à la Ville. Il faut relever que cet entretien est assuré sans appui financier particulier de la Ville.

On peut estimer le nombre de visiteurs du jardin à 250000. A noter que d'après l'Office du tourisme, 10% des visiteurs étrangers ayant séjourné dans notre ville affirment avoir visité le Jardin botanique.

Le personnel des CJB est également intervenu dans les jardins alpins de Champex et de Bourg-Saint-Pierre. A Champex, la création d'un centre de botanique alpine est planifié pour 1991.

Enfin, il convient de relever que dans son numéro du mercredi 25 juillet, dans un article faisant l'inventaire des boutiques des musées genevois, le journal «La Suisse» a décerné son «Prix d'excellence» au Botanic-Shop! (chiffre d'affaires 16000 francs).

Secteur informatique

Le niveau de développement de la base de données intégrées a propulsé l'institut au premier plan international. Le modèle de gestion des collections mis en place grâce à l'équipe informatique devrait être applicable à d'autres musées genevois.

Environnement, conservation et protection de la nature

Afin de mieux sensibiliser le public aux problèmes d'environnement et de protection de la nature, diverses actions se sont déroulées :

- Expertises au niveau régional et international avec participation des collaborateurs aux actions de protection de l'environnement.
- Multiplication dans le jardin (rocailles, serres) d'espèces menacées, qu'elles soient sauvages, ou qu'il s'agisse de la conservation d'anciennes variétés fruitières.
- Le conservatoire est maintenant le centre du réseau floristique suisse (banque de données servant au contrôle de l'état de la flore) et l'organisme de contrôle d'application du traité de Washington (CITES) pour les plantes.

Relevons enfin que les CJB sont une pépinière de jeunes botanistes qui, pendant ou après leur formation, remplissent des mandats d'expertise auprès d'autres services de la Ville, de l'Etat ou de la Confédération (Service des espaces verts et de l'environnement, Département de l'intérieur, de l'agri-

culture et des affaires régionales, Offices fédéraux, divers). Les besoins de demain dans les domaines de l'environnement sont prévus aujourd'hui par les CJB.

Département municipal des sports et de la sécurité

M. André Hediger, conseiller administratif

Présidence et direction du département

Durant l'année 1990, l'intervention de la direction du département s'est particulièrement concentrée sur :

- la réalisation d'économies sur les crédits votés par le Conseil municipal dans le cadre du budget de fonctionnement ;
- la recherche de solutions rationnelles permettant aux services d'améliorer leurs performances sans augmentation d'effectif ;
- les multiples problèmes liés à la fermeture de l'abattoir municipal ;
- la gestion des subventions allouées aux associations, clubs et manifestations, de manière à ce que la diminution des sommes votées par le Conseil municipal affecte le moins possible le dynamisme des activités sportives.

Contacts

- Les contacts avec les conseillers d'Etat chargés des Départements des travaux publics, de l'intérieur, de l'agriculture et des affaires régionales et de justice et police ont été maintenus, voire même développés. Nous avons traité tant de principes généraux que de domaines spécifiques, dont notamment le marché de la viande à Genève, l'utilisation du domaine public, l'exonération de taxes d'empiétement, l'affichage et la création de terrasses parisiennes.
- Tout au long de l'année de nombreux hôtes étrangers, notamment des diplomates ont été reçus.
- D'importantes rencontres ont eu lieu afin de discuter des problèmes de la paix, ceci notamment dans le cadre de la conférence mondiale des maires pour la paix à travers la solidarité internationale.

Faits marquants

- L'ouverture du complexe sportif de la Queue-d'Arve en 1990 a donné lieu à des rencontres avec diverses associations sportives en vue notamment d'une meilleure prise en charge de certaines tâches par les clubs eux-mêmes. Diverses conventions ont été établies.

- Les pourparlers avec l'Association d'usagers des bains des Pâquis (AUBP) ont abouti à la conclusion d'une convention, signée le 14 décembre 1990, par laquelle l'AUBP s'engage à assumer entièrement la gestion des bains des Pâquis, au moyen d'une subvention équivalente au montant du budget annuel qui lui était alloué. Cette convention a été établie pour un an et sera renouvelée si l'expérience s'avère concluante.
- La décision prise en février 1990 par la société privée Abattoir de Genève SA de renoncer à construire un nouvel abattoir a donné lieu à d'importantes négociations tant avec l'Etat de Genève qu'avec des sociétés privées. Les problèmes ont été résolus et le désengagement du complexe de l'abattoir s'est effectué de façon satisfaisante. Informés régulièrement de l'évolution de la situation par le chef du département, tous les collaborateurs ont été replacés dans l'administration. Cette situation particulière a nécessité l'établissement de divers rapports à l'intention du Conseil municipal.

Un groupement intercommunal a été créé en vue de la prise en charge de la gestion des déchets carnés. Cette nouvelle organisation, à laquelle la Ville de Genève a collaboré de façon active, fonctionne depuis le 1^{er} janvier 1991.

- La nouvelle loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, à l'élaboration de laquelle la direction du département a été étroitement associée, est entrée en vigueur le 1^{er} août 1990.
- Le projet de la nouvelle centrale d'alarme du Service d'incendie et de secours a fait l'objet d'une négociation avec l'Etat, l'Association des communes genevoises et le Fonds d'équipement communal concernant la répartition du coût du système de mobilisation téléphonique. Ce projet sera à nouveau présenté au Conseil municipal après avoir subi des modifications. Compte tenu de la vétusté des installations actuelles, le dossier de la nouvelle centrale d'alarme est une préoccupation majeure de la direction du département qui mettra tout en œuvre pour qu'un accord entre l'Etat, les communes, le Fonds d'équipement communal et la Ville de Genève intervienne le plus rapidement possible.

Manifestations

Après présentation de la candidature de la Ville de Genève, les principales manifestations suivantes lui ont été attribuées :

- arrivée d'étape du Tour de France cycliste (1990) ;
- finale de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupes de basketball (1991) ;

- championnats d'Europe de triathlon (1991);
- assemblée des délégués de la Fédération suisse de ski (1992);
- championnats d'Europe juniors de gymnastique masculine et féminine (1993);
- championnat du monde de curling (1993).

A cela, il faut ajouter les manifestations qui reviennent chaque année, telles que :

- finales de la Coupe suisse de basketball;
- Tournoi de football en salle Placette Indoors;
- Tour de France à la voile, remplacé en 1991 par le Tour d'Italie à la voile.

Des comités d'organisation, présidés par le chef du département, ont été actifs en 1990 pour toutes ces manifestations.

La course pédestre «Genève-Liestal», mise sur pied dans le cadre du 700^e anniversaire de la Confédération, a fait également l'objet de plusieurs séances de préparation.

Notons également qu'en 1990, la Ville de Genève s'est portée candidate pour organiser les championnats suisses de ski nordique en 1992 (à Saint-Cergue). Toutefois, l'attribution de ces championnats n'a pas encore été décidée par la Fédération suisse.

Par ailleurs, rappelons que la candidature de la Suisse a été présentée à la Fédération internationale de football amateur (FIFA) par l'Association suisse de football (ASF) en juin 1989, pour l'organisation des championnats du monde de football en 1998. La capacité des 12 villes suisses retenues pour prendre en charge l'organisation de matches éliminatoires sera déterminante pour l'attribution à la Suisse de cette manifestation.

Genève est une des douze villes sélectionnées, mais sa candidature ne pourra être maintenue que si le projet de reconstruction du Stade des Charmilles aboutit.

SERVICE DES SPORTS

1. Personnel

Sur les 168,5 postes attribués au Service des sports, 154,5 étaient repourvus au 1^{er} janvier 1990. Les postes vacants étaient soit en cours de postulation à la suite d'offres publiques d'emplois, soit en attente de la mise en activité du Centre sportif de la Queue-d'Arve, ouverture prévue pour le second semestre de 1990.

Au 31 décembre 1990, le service comptait 162,5 postes occupés. Les 5 postes non pourvus résultent des congés donnés durant le dernier trimestre 1990 et dont le remplacement n'était pas encore effectif en fin d'année.

Durant l'exercice 1990, le Service des sports a employé 54 personnes à titre temporaire. Rappelons que l'activité saisonnière, tant de la patinoire que des piscines, nous oblige à engager des collaborateurs sous contrat temporaire.

La volonté affichée depuis quelques années de réduire les heures supplémentaires (HS) porte ses fruits puisqu'à fin 1990 on comptabilisait un solde de 4087,50 HS, contre 5500 environ à fin 1989. Nous poursuivons nos efforts dans ce sens.

2. **Economies**

L'année 1990 a été marquée par la volonté de réaliser d'importantes économies en matière de dépenses de fonctionnement pour contribuer à la diminution du déficit budgétaire. Dans ce but, les efforts en matière de rationalisation se sont poursuivis et le recours à une gestion informatisée a permis de réduire les coûts dans certains domaines, particulièrement ceux touchant à la gestion des stocks de fournitures de bureau et de vêtements de travail.

Par ailleurs, chaque collaborateur a été sensibilisé à la nécessité de se reposer la question du besoin lors de l'engagement des dépenses inscrites au budget, qu'il s'agisse de dépenses générales ou spécifiques. Cette mesure a eu pour effet de réduire des dépenses par rapport aux prévisions sur plusieurs comptes, notamment les frais d'impression, l'acquisition de machines et outillages, les prestations de tiers pour l'entretien et l'aménagement des installations, l'achat de matériaux pour l'entretien des terrains.

Dans le domaine administratif, la recherche d'économies se poursuit également par la révision systématique des procédures de travail. L'instauration du moratoire dans les services dits compétents (par exemple l'Informatique générale de la Ville de Genève ou le Service des achats) freine cependant cet élan.

Du côté des recettes, un réexamen systématique de nos tarifs a eu lieu, ce qui a conduit, dans quelques cas, à un réajustement immédiat pour mieux tenir compte de la réalité des coûts (par exemple : écoles d'été, semaines de ski de fond et de randonnée). L'étude de cette question se poursuit.

3. **Activités**

Sur le plan des constructions, on relèvera les faits marquants suivants :

- la poursuite des travaux de construction de la piscine de Varembe ;
- l'inauguration du Centre sportif de la Queue-d'Arve ;

- l'inauguration des salles de tennis de table à Frontenex (bâtiment caserne III).

3.1 *Centre sportif des Vernets*

Le nombre d'entrées à la patinoire s'est élevé à 218532 contre 187047 en 1989, ce qui correspond à une augmentation de 17 % et constitue un record. Le nombre de patins loués a augmenté dans la même proportion : 75370 paires en 1990 contre 63813 en 1989.

Notre politique d'animation de la patinoire en soirée s'est poursuivie et a permis à presque 10000 jeunes de patiner en musique au cours de treize soirées.

La fréquentation de la piscine est en constante augmentation : 374936 entrées contre 370111 l'an dernier. L'excellente fréquentation du Centre sportif des Vernets en 1990 a permis de dépasser les prévisions financières en matière de recettes d'entrées : 678000 francs réalisés pour 660000 francs prévus.

Il est intéressant enfin de noter que le Centre sportif des Vernets a accueilli 76700 élèves dont 36075 (47 %) proviennent d'écoles genevoises (20237 pour les écoles Ville de Genève) et 35429 (46 %) d'écoles françaises. Le solde est constitué d'écoles privées et d'écoles vaudoises.

En ce qui concerne les travaux à la patinoire, citons en particulier la commande d'une surfaceuse à glace électrique, le remplacement de 40 armoires vestiaires du personnel hommes et la mise en conformité, par le montage d'une soupape de surpression, du réservoir d'ammoniac de la piste extérieure.

Notons également que des présentations commentées de films sur la sécurité et des séances d'instruction sur les extincteurs ont été organisées par le chef de section. Le personnel subira périodiquement des rappels dans ces domaines de sécurité et d'hygiène.

L'entretien de la piscine a principalement consisté en la révision d'un surpresseur d'eau, le remplacement de pompes d'eaux usées (sécurité) et d'un adoucisseur à la chaufferie.

La section des ateliers a notamment procédé aux travaux suivants :

- remise en conformité de l'installation électrique du hall de la patinoire intérieure ;
- rénovation de l'installation électrique de la chaufferie des Vernets ;
- raccordement électrique de la nouvelle installation de filtration de Pâquis-Centre ;

- transformation locaux réception/économat, d'entente avec le Service des bâtiments ;
- construction de 30 armoires spéciales pour les stades et la piscine ;
- rénovation d'un dépôt de matériel au centre sportif du Bout-du-Monde ;
- construction et montage d'une herse d'éclairage pour la boxe au vélodrome ;
- réorganisation de l'atelier de mécanique de Vessy après réparation du sol.

La section études et entretien des constructions a :

- commandé et mis en service l'installation de chronométrage de la piscine des Vernets ;
- spécifié et commandé un chariot-élévateur en remplacement de l'ancien des Vernets ;
- poursuivi les séances concernant la mise en sécurité de la patinoire intérieure ;
- participé au remplacement de la 2^e chaudière des Vernets ;
- entrepris les études pour l'organisation des championnats du monde de curling de 1993 ;
- remis en état 500 m² de pelouse à la piscine extérieure des Vernets.

3.2 Bassins de quartiers et bains des Pâquis

Pâquis-Centre : commandé et suivi les travaux de rénovation complète de la filtration.

Conduite par le Service des bâtiments, la difficile rénovation des fonds mobiles hydrauliques a été entreprise. La mise au point n'est pas terminée.

Liotard : commandé un bio-réacteur destiné à purifier l'eau de la piscine et fait remplacer le sable de quartz des filtres.

Bains des Pâquis : ouverts au public du 12 mai au 16 septembre, les bains ont encore connu une saison record avec plus de 97 695 entrées individuelles (+ 3%) et 611 abonnements de saison vendus. La gestion de la buvette a été confiée pour la deuxième année consécutive à l'Association des usagers des bains des Pâquis.

Bassin de Varembe : fermé durant toute la saison en raison de travaux de construction de la nouvelle piscine couverte.

3.3 *Stades et centres sportifs*

Le Centre sportif de la Queue-d'Arve a été inauguré officiellement le 13 septembre 1990. Il rencontre déjà un grand succès populaire notamment grâce à la variété de ses installations : un boulodrome (ouvert en février déjà), 6 salles indépendantes (le public peut y pratiquer le tennis et le badminton), un rink-hockey, le « Vel d'hiv » et un quillodrome. Plusieurs manifestations importantes ont déjà eu lieu, citons : Bol d'or de pétanque, championnat suisse de handball, championnat suisse de vélo derrière dery, championnat suisse de jeu de quilles, etc.

Côté chiffres, sur les 4 premiers mois d'exploitation, on dénombre déjà 442 heures de tennis, 1143 de badminton et 1314 de jeux de quilles. Ces locations ont rapporté en tout plus de 33000 francs.

Salle de tennis de table à la Caserne III du SIS : cette nouvelle salle a été mise en service en septembre. Elle remplace l'ancienne salle du TT UGS, qui se trouvait au stade de Frontenex.

Six courts de tennis ont été remis à neuf au Centre sportif de Vessy.

En ce qui concerne nos tennis, le nombre d'abonnements a légèrement diminué à Vessy et au Bois-des-Frères (547 contre 560 en 1989). Par contre, le nombre d'heures louées dans ces deux centres est resté stable (21281 heures contre 21737 en 1989). Sur l'ensemble des 4 centres sportifs qui offrent des courts de tennis au public, le nombre total d'abonnements s'est élevé à 663 (soit une recette de 149330 francs) et celui des heures louées à 22608 (soit une recette de 244728 francs).

Au total, ce sont plus de vingt terrains de football, hockey et rugby que nous avons partiellement ou complètement remis en état. Plus de 6400 m² de gazon naturel ont ainsi été posés.

Ces nouvelles installations, ainsi que les travaux d'entretien effectués durant l'année 1990, représentent pour les sportifs des commodités très appréciables. Cependant, il ne faut pas oublier que d'importants travaux de rénovation devront encore être planifiés, en particulier pour le stade de Frontenex, dont l'état général se dégrade. D'autres besoins de rénovation existent et il est à souhaiter que la situation financière de la municipalité permette leur réalisation dans les meilleurs délais. Rappelons enfin que des travaux de rénovation seront entrepris en 1991 au Centre sportif du Bout-du-Monde.

3.4 *Organisation du Service des sports*

Les activités de Loisirs et sports (jogging-footing, billard, tennis de table, pétanque, marche, ski de fond et cours d'autodéfense) se sont répétées avec

toujours le même succès puisque plus de 600 « anciens-jeunes » dès l'âge de 55 ans y ont participé.

En outre, nous avons organisé à l'intention de ces personnes deux séjours d'une semaine de ski de fond (Villars et Oberwald) ainsi qu'une semaine de randonnée (Oberwald également).

L'Insigne sportif genevois, vrai modèle de sport « pour tous » puisqu'il est destiné à toutes les couches de la population, a subi un léger tassement avec tout de même 889 inscrits. Une étude sociologique est réalisée par l'Université de Genève pour mieux connaître notre public.

L'Hommage aux champions, cérémonie désormais traditionnelle, a permis à nouveau au Conseil administratif de récompenser championnes et champions, issus de sports les plus divers, qui se sont distingués au niveau national par l'obtention du titre de champion suisse individuel ou par équipe. Quelque 400 jeunes ont ainsi été félicités.

Les Ecoles de sports, organisées par le service en été, ont accusé une légère baisse de fréquentation, causée probablement en partie par la hausse de tarif pratiquée sur certaines d'entre elles. Au total, 982 jeunes de 7 à 12 ans ont fréquenté une de nos six écoles (tennis, planche à voile, tir-à-l'arc, voile, ski nautique et aviron).

Pendant la saison de glace, les écoles d'initiation au hockey et au patinage du Service des sports ont poursuivi leurs activités, mais là également on relève une diminution de la fréquentation: 250 inscrits contre 330 la saison précédente.

La diminution des effectifs dans les écoles de sports organisées par le service est à mettre en parallèle avec la forte augmentation des juniors au sein des clubs. En effet, les structures de formation sportive des jeunes, dont nous avons doté les clubs et associations, permettent une meilleure prise en charge des juniors sur le plan quantitatif et qualitatif.

Les semaines de sport pour les jeunes, « Sporiginal », organisées à Genève durant les vacances d'été, font découvrir 9 disciplines différentes aux enfants et adolescents désireux de s'initier à divers sports. En 1990, ce programme a attiré 220 enfants et adolescents (augmentation de 20 %).

1990 a vu la création d'une nouvelle école se déroulant aux Etats-Unis, « Sporiginal USA », organisée par M. Paul Gilliéron, inspecteur d'éducation physique au Département de l'instruction publique. Cette action a remporté un immense succès puisque 45 jeunes collégiens et collégiennes ont pu y participer.

4. Autres activités

En matière de subventions, l'aide financière aux clubs et associations s'est poursuivie, de même que l'appui à l'organisation de manifestations. La contribution du service à la formation sportive des jeunes par l'octroi de subventions aux associations et clubs mérite d'être relevée. Tant les écoles de sport des clubs que les structures d'encadrement des juniors des associations sont indispensables pour garantir à notre ville et à notre canton un bon niveau de pratique sportive par les jeunes.

Durant l'année, le Service des sports a organisé ou participé à l'organisation de plus de septante manifestations. Parmi celles-ci, ne citons que l'événement-phare de l'année : l'arrivée d'étape du Tour de France cycliste.

A nouveau, une brochure annuelle du service a été élaborée. Ce document, financé par les annonces publicitaires qu'il contient, fournit notamment la liste des associations cantonales et des sociétés sportives.

Pour la dixième année consécutive, un voilier de notre municipalité a participé au Tour de France à la voile grâce à l'appui de nombreux sponsors. A noter que le financement de cette opération a été assuré pour plus des deux tiers par des fonds privés. Notre équipage, constitué exclusivement de membres du Centre d'entraînement à la régates, s'est classé 8^e de l'épreuve.

Le CEDEPS (Centre de documentation d'éducation physique et de sports), géré en collaboration avec le Département de l'instruction publique et l'Université, a poursuivi sa mission auprès des maîtres de sport et du public. Le comité de gestion a engagé des discussions avec les Bibliothèques municipales en vue du transfert du budget de fonctionnement du CEDEPS dans le budget de cette institution. Rappelons que, par sa spécificité, le CEDEPS est une bibliothèque unique en Suisse.

5. Projets à court terme

Le Service des sports entend renforcer encore ses méthodes et moyens de gestion pour faire face à l'accroissement des tâches provoqué par la mise en exploitation du Centre sportif de la Queue-d'Arve et, prochainement, de la piscine de Varembe.

L'entretien de nos installations reste un de nos soucis majeurs. Les travaux de rénovation à la patinoire et à la piscine des Vernets, sous réserve du vote des crédits par le Conseil municipal, sont attendus avec impatience.

Pour atteindre les objectifs d'économie fixés pour les années à venir, le Service des sports devra examiner de cas en cas toutes les demandes relatives

aux manifestations et en mesurer précisément les incidences tant financières que sur l'exploitation en général.

6. Liste des manifestations 1990

Patinoire

- | | |
|-----------|---|
| Janvier | <ul style="list-style-type: none">● Tournoi de football juniors et Placette Indoors● Finales du tournoi de hockey «La Suisse» |
| Février | <ul style="list-style-type: none">● Match Boulangers contre Bouchers |
| Mars | <ul style="list-style-type: none">● 24 heures de patinage (tentative de record)● Salon du golf |
| Avril | <ul style="list-style-type: none">● Finale Coupe suisse de basketball● Coupe du Monde de danse-show |
| Août | <ul style="list-style-type: none">● Camp de patinage et de hockey |
| Septembre | <ul style="list-style-type: none">● 100^e anniversaire du Servette FC● Festival for life● Patricia Kaas● Holiday on Ice |
| Novembre | <ul style="list-style-type: none">● Tournoi de Curling «Dolly Cup» |
| Décembre | <ul style="list-style-type: none">● Match exhibition de tennis : Sampras-Lendl |
| Divers | <ul style="list-style-type: none">● Championnats et entraînements de hockey : G.S.H.C., Jonction H.C., Corporatif, Interbanque, etc.● Entraînements tests, championnats de patinage artistique, Club des patineurs de Genève● Soirées Disco et Embruns souvenirs. |

Piscine

- | | |
|----------|---|
| Janvier | <ul style="list-style-type: none">● Championnats internationaux de Genève |
| Février | <ul style="list-style-type: none">● Championnat romand de water-polo |
| Mars | <ul style="list-style-type: none">● Rencontres genevoises de natation |
| Juillet | <ul style="list-style-type: none">● Critérium National espoirs |
| Octobre | <ul style="list-style-type: none">● Championnats internes du Genève Natation et de Natation sportive Genève● Genève nage 24 heures |
| Novembre | <ul style="list-style-type: none">● Meeting de natation de Natation sportive Genève |
| Décembre | <ul style="list-style-type: none">● Superfinales du Challenge Tribune de Genève |
| Divers | <ul style="list-style-type: none">● Championnats et entraînements de natation, water-polo, sauvetage, etc. |

Centre sportif du Bout-du-Monde

- | | |
|-----------|--|
| Février | <ul style="list-style-type: none">● Cross international Satus● Tournoi de tennis |
| Mars | <ul style="list-style-type: none">● Coupe d'Europe de rink-hockey● Tournoi international de hockey sur terre● Suisse-Espagne de tennis de table |
| Mai | <ul style="list-style-type: none">● Tournoi de tennis de Sport-Handicap |
| Juin | <ul style="list-style-type: none">● Tournoi de rink-hockey « Marcante »● Meeting international d'athlétisme● Tournoi international de baseball |
| Juillet | <ul style="list-style-type: none">● Fête américaine● Championnat d'Europe de rugby● Meeting d'athlétisme « G. Caillat » |
| Septembre | <ul style="list-style-type: none">● Finales 1990 d'athlétisme « Jeunesse » |
| Octobre | <ul style="list-style-type: none">● Tournoi international d'escrime |
| Décembre | <ul style="list-style-type: none">● Tournoi de basket de l'Escalade |
| Divers | <ul style="list-style-type: none">● Tournois de football, championnats et entraînements de basketball, volleyball, handball, tennis, athlétisme, hockey sur terre, rink-hockey, etc. |

Centre sportif du bois des Frères

- | | |
|----------|--|
| Janvier | <ul style="list-style-type: none">● Championnats suisses de tir à l'arc Indoors● Championnats suisses de twirling |
| Avril | <ul style="list-style-type: none">● Tournoi international de frisbee● Journée romande jeunesse de gymnastique artistique |
| Mai | <ul style="list-style-type: none">● Tournoi international de badminton● Championnats suisses de gymnastique artistique par équipe |
| Août | <ul style="list-style-type: none">● 3^e Open de tennis en fauteuil roulant |
| Octobre | <ul style="list-style-type: none">● Tournoi international de volleyball |
| Novembre | <ul style="list-style-type: none">● Championnats genevois de judo |
| Divers | <ul style="list-style-type: none">● Championnats et entraînements de handball, basket, gymnastique, tennis, etc. |

Salle Henry-Dunant

- | | |
|----------|--|
| Mai | <ul style="list-style-type: none">● Tournoi de badminton |
| Novembre | <ul style="list-style-type: none">● Mémorial « Moret » pour pupillettes (gymnastique) |
| Décembre | <ul style="list-style-type: none">● Tournoi international de volleyball |
| Divers | <ul style="list-style-type: none">● Championnats et entraînements de volleyball, handball, basket, football en salle, tennis, etc. |

Centre sportif de la Queue-d'Arve

- Février ● Bol d'Or de pétanque
- Mars ● Coupe d'Europe de pétanque
- Septembre ● Inauguration officielle – Ouverture pour utilisateurs
- Novembre ● Omnium cycliste professionnel
● Championnats genevois individuels de tennis de table
- Décembre ● Match exhibition de basketball «Harlem Globetrotters»
● Championnats suisses de «dernies»
● Championnats suisses de voitures télécommandées électriques
- Divers ● Championnats et entraînements de handball, tennis, basket, badminton, rink-hockey, cyclisme, gymnastique, quilles, boules, etc.

Stades municipaux

- Juin ● Départ du Grand Rallye des Eaux-Vives (Frontenex)
● Championnat genevois des écoliers, AGA (Richemont)
- Août ● Arrivée du tour cycliste des jeunes (Frontenex)
- Divers ● Championnats, entraînements et tournois de football, rugby, hockey sur terre, baseball, athlétisme, journées sportives, etc.

Divers

- Mai ● Manifestations du 1^{er} mai (Bastions)
● Tour de Romandie cycliste, arrivée (quai du Mont-Blanc)
● 10 km de Genève (ONU - Quai du Mont-Blanc)
- Juillet ● Arrivée d'étape du Tour de France cycliste (quai du Mont-Blanc)
- Août ● Fête nationale (Bastions)
- Septembre ● Triathlon international (Eaux-Vives)
● Motocross international (Vessy)
- Novembre ● Cup 3000 des jeunes, athlétisme (Bout-du-Monde)
● Cross du C.H.P. (Bout-du-Monde)
- Décembre ● Course de l'Escalade (course pédestre)
● Coupe de Noël (natation)
- Dans l'année ● Hommage aux champions suisses, Insigne sportif, Loisirs et sports, etc.

SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

1. Personnel

Au 31 décembre 1990, l'effectif du service était de 106,5 personnes.

	01.01.90	31.12.90
- Direction et secrétariat	5	5
- Section des contraventions et amendes d'ordre (dont 2 personnes à 50%)	7	7
- Section des enquêtes	12	12
- Corps des agents municipaux	<u>85</u>	<u>82,5</u>
	109	106,5

18 personnes ont occupé des postes temporaires pour les périodes de 2 à 12 mois (gardes municipaux auxiliaires, employés de bureau, coursier). Rappelons que les gardes municipaux auxiliaires sont engagés pendant la saison d'été pour la surveillance des parcs.

2 départs à la retraite, 1 démission, 1 transfert à l'Office du personnel ont été enregistrés dans le courant de l'année.

Heures supplémentaires à compenser :

au 31 décembre 1990

- Corps des agents	5731 heures
- Administration	<u>510 heures</u>
Total au 31 décembre 1990	6241 heures

Ce nombre élevé d'heures supplémentaires s'explique par les nombreuses surveillances spéciales qui sont demandées au service. Il résulte également des différences entre l'estimation des services spéciaux (manifestations) et leur durée réelle.

Le service prendra des mesures pour tenter de résorber ce solde d'heures supplémentaires.

2. Economies

Le Service a reçu des consignes strictes d'économies, elles ont été respectées. Dans plusieurs rubriques, non seulement le budget a été respecté, mais des économies ont pu être réalisées sur les dépenses prévues.

3. Activités régulières du service

Corps des agents

Le total des contraventions est en progression, il passe de 4733 en 1989 à 6429 en 1990. Ces résultats sont obtenus grâce à une meilleure organisation du travail et à la diminution des services spéciaux.

De même, les avertissements ont passé de 1210 en 1989 à 1626 en 1990. Ce qui donne un total de 8055 (5943) interventions (avertissements et contraventions).

Les interventions en matière de circulation routière, amendes d'ordre uniquement, ont diminué. De 45 135 en 1989, elles ont passé à 41 865 en 1990.

Cette diminution s'explique notamment par les effets positifs des obstacles, barrières et bornes disposés sur les trottoirs du centre de la ville en particulier, obstacles empêchant le stationnement sur les trottoirs.

	1990	1989
Amendes d'ordre	41 865	45 135
Procès-verbaux et avertissements	8 055	5 943
Rapports d'infraction (dès le mois de juillet)	<u>969</u>	<u> </u>
Total interventions effectuées par le corps des agents municipaux et les gardes auxiliaires	50 889	51 078

Le marché de la rue du Vélodrome a été ouvert au printemps et celui de Champel en automne 1990.

Enlèvement sur les marchés de 1030 véhicules gênant l'installation des locataires, dont 219 véhicules immatriculés à l'étranger.

4748 heures ont été utilisées pour des services spéciaux en 1990 (tribune et parking Conseil municipal, surveillance lors de manifestations organisées par le Service des sports et les Spectacles et concerts).

Les plaintes de la population et de diverses institutions pour vandalisme et déprédation des places de jeux et des parcs sont en augmentation. Ces plaintes occasionnent de nombreuses surveillances spéciales.

Section des enquêtes

Dossiers traités :

	1986	1987	1988	1989	1990
- Confédérés	118	117	90	100	50
- Jeunes étrangers	351	353	315	285	246

– Etrangers	166	162	192	173	175
– Compléments d'enquêtes	<u>3</u>	<u>1</u>	<u>7</u>	<u>18</u>	<u>17</u>
	638	633	604	576	488

Section des contraventions et amendes d'ordre

Le nombre total de contraventions traitées en 1990 est en légère diminution par rapport à l'année 1989.

Amendes d'ordre informatisées :

- 36360 (41085) dont 5044 (4913) procès-verbaux de contraventions.

Procédure ordinaire manuelle :

- 8055 dossiers traités dont 6429 (4733) rapports de contraventions et 1626 (1210) avertissements.

Rapports d'infraction (introduits en juillet 1990) :

- 969 dossiers traités manuellement.

Bureautique Wang

Gestion des applications existantes et formation de 5 personnes pour le traitement de texte et 2 agents pour le fichier chiens.

Informatique IBM

C'est avec satisfaction que le service a reçu l'AS/400 dans un local spécialement aménagé. Mise en service au printemps 1991.

Formation de 8 agents et 1 temporaire.

4. Activités extraordinaires ou rattachées au service

Avec la participation financière de l'Etat et des communes, édition d'une bande dessinée destinée aux propriétaires de chiens du canton.

80 % du personnel du corps des agents a été engagé pour assurer la sécurité à l'arrivée et au départ à Genève d'une étape du Tour de France cycliste.

5. Projet

Création d'applications informatiques sur l'AS/400 pour la procédure ordinaire et la gestion des rapports d'infraction.

SERVICE MUNICIPAL DE L'ABATTOIR
ET DU CONTRÔLE DES VIANDES (SMAC)

1. **Généralités**

Après confirmation de la décision des usagers de ne pas construire un nouvel abattoir privé sur la parcelle nord-ouest du site de la Praille qui avait été mise à leur disposition par la Ville de Genève, le Conseil municipal a confirmé, lors de la séance du 16 mai 1990, la fermeture des installations de l'Abattoir municipal pour le 31 décembre 1990 au plus tard.

A la suite de ces décisions, les mesures nécessaires ont été prises afin de préparer un désengagement progressif tout en maintenant l'efficacité de fonctionnement du complexe de l'Abattoir jusqu'à son dernier jour d'activité.

Halles d'abattage

Selon le plan établi d'entente avec les usagers de l'Abattoir, les ateliers d'abattage ont cessé leur activité le 26 décembre 1990 en fin de journée.

Le volume des abattages s'est élevé à 10 492 666,7 kg en 1990 par rapport à 10 765 474,2 kg en 1989.

Le tonnage réalisé en 1990 représente donc une diminution de 2,53 % par rapport à l'année précédente.

Entrepôt frigorifique 2

Le 18 décembre 1990, un accord a pu être conclu entre la Ville de Genève, les usagers de cet entrepôt et l'Etat de Genève au sujet du transfert avec effet au 1^{er} janvier 1991 de l'Entrepôt frigorifique FR 2 au Marché de gros de la viande SA (MGV SA).

La maintenance technique de cet entrepôt a été confiée par MGV SA à la Société des gares frigorifiques SA dont la mise au courant a été assurée par les responsables techniques de l'ancien SMAC.

Dès le 19 décembre 1990, les instances officielles de contrôle ont été avisées de cette modification et la responsabilité de chef d'entreprise a dès lors pu être transférée à la direction de Marché de gros de la viande SA avec effet au 1^{er} janvier 1991.

Centrale d'élimination des déchets carnés et enclos sanitaire

Conformément à l'accord conclu entre la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises (ACG), les locaux du centre actuel – situés dans le

bâtiment de l'ancienne Usine de traitement des matières carnées de la Ville de Genève – ont été mis à la disposition de l'ACG pour une période de deux ans. Un centre intercommunal chargé de la collecte, du conditionnement et de l'expédition vers les usines GZM de Lyss (BE) a été constitué par l'Association des communes genevoises sous la dénomination de CIDEC.

Le ramassage des déchets carnés et des cadavres d'animaux dans la région genevoise sera assumé par une entreprise privée qui a été mandatée à cet effet par l'ACG. Dans ce contexte, différents véhicules, équipements et outils ont été cédés à l'Association des communes genevoises.

Le personnel du SMAC a été chargé de la formation du personnel des entreprises privées chargées de la collecte des déchets et de l'exploitation de ce centre intercommunal.

Le transfert de ces activités de la Ville de Genève à l'Association des communes genevoises a pris effet à fin décembre 1990.

Inspection et taxation des viandes foraines

L'Office vétérinaire cantonal de Genève a assumé l'inspection des viandes foraines depuis mai 1983 sous forme de mandat pour la Ville de Genève qui est l'autorité sanitaire locale responsable. Avec la fermeture de l'Abattoir municipal, la responsabilité de la gestion et de la taxation des viandes foraines a été transférée du SMAC à l'Office vétérinaire cantonal qui a repris cette responsabilité avec effet au 1^{er} janvier 1991.

La mise au courant du personnel de l'Office vétérinaire cantonal a été effectuée par le personnel spécialisé du SMAC.

Planification des activités

Durant ce dernier exercice annuel, il a été indispensable de demander des efforts particuliers aux partenaires de l'Abattoir ainsi qu'au personnel en ce qui concerne l'organisation du travail et la planification des congés.

En effet, la réduction progressive de l'effectif du personnel suite à des départs à la retraite et démissions n'a plus offert la même souplesse de fonctionnement. Il a dès lors été nécessaire de planifier rigoureusement les arrivées de bétail du lundi. De surcroît, les collaborateurs du SMAC ont accepté de reporter une partie de leurs vacances sur l'année suivante afin de répondre aux exigences du service.

Sécurité

Afin d'éviter tout accident de personnes en cette phase de désengagement, une collaboration active a été poursuivie avec l'Office cantonal d'inspection et

des relations du travail et les autres services compétents dans des domaines techniques.

Baux et contrats

En vue de la fermeture de l'Abattoir à une date à déterminer entre fin juin et fin décembre 1990, tous les baux et contrats ont été résiliés par lettre recommandée pour la fin du mois de juin ou l'échéance la plus proche.

Une prolongation de mois en mois a ensuite été demandée aux entreprises concernées afin de garantir le maintien en exploitation des installations jusqu'à la fin de l'exercice.

Formation du personnel

Plusieurs collaborateurs ont utilisé les possibilités de cours de formation offertes par l'Office du personnel afin de se préparer le mieux possible à leur transfert dans de nouvelles activités.

Transfert du personnel municipal

Au 31 décembre 1990, la majorité des collaborateurs du SMAC ont été transférés dans d'autres services municipaux. Les quelques personnes chargées de la liquidation resteront à l'abattoir jusqu'à fin avril 1991 environ. Au 15 mars 1991, des possibilités de reclassement avaient été trouvées pour chacun d'eux.

2. Conclusions

La dernière année d'activité de l'abattoir de la Praille – qui a été mis en service en juillet 1949 – aura été marquée par un niveau d'activité important jusqu'au dernier jour puisque 413 têtes de bétail ont été abattues le 26 décembre 1990.

Une information systématique des partenaires du complexe a été organisée tout au long de l'exercice 1990 afin de permettre à chaque entreprise de s'adapter à la nouvelle situation. Ces diverses opérations se sont déroulées favorablement et aucun problème majeur n'est survenu.

Les nombreux efforts consentis par le personnel du Service municipal de l'abattoir et du contrôle des viandes, de l'Office vétérinaire cantonal et des entreprises privées concernées ont permis de maîtriser cette situation exceptionnellement difficile. Il convient de remercier vivement les collaborateurs qui, par leur assiduité et leur sens des responsabilités, ont permis le bon déroulement de cette importante opération.

L'abattoir municipal de la Ville de Genève a dès lors pu cesser définitivement toute activité industrielle dès le 26 décembre 1990 au soir.

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

1. Personnel

Effectif au 1 ^{er} janvier 1990	170 personnes
Effectif au 31 décembre 1990	179 personnes

Durant l'année 1990, nous avons enregistré 4 départs à la retraite et nous avons pu organiser une école de formation avec 14 aspirants. 12 ont terminé et réussi cette école et ont pu être intégrés dans les sections d'intervention dès le 1^{er} octobre 1990. Nous avons également pu engager un tailleur après plus d'une année de recherches.

Le personnel en uniforme ne peut pas reporter d'heures supplémentaires, celles-ci sont automatiquement payées. Le personnel civil a quelques heures qui sont reprises sans difficultés durant l'année.

2. Economies

Etant donné les difficultés financières, le SIS a décidé d'intensifier sa facturation et de rechercher de nouvelles sources de revenu.

De nombreux types d'interventions, qui ont toujours été gratuits, sont maintenant facturés, comme par exemple les désincarcérations ou les préventions pour chutes d'éléments de bâtiments. Nous avons également pu obtenir une subvention fédérale liée à l'intervention sur autoroute. Les recettes ont ainsi augmenté de 200 000 francs environ.

Concernant les dépenses, nous avons pris les mesures nécessaires pour éviter les hausses et crédits supplémentaires.

3. Convention

Conformément à ses bases légales, le SIS assure les premiers secours sur l'ensemble du territoire cantonal. La convention qui lie l'Etat, les communes genevoises et la Ville de Genève a été renouvelée le 8 novembre 1989 et est valable jusqu'au 31 décembre 1993. Rappelons que, pour 1990, l'augmentation des redevances prévue par cette nouvelle convention est de 250 000 francs pour l'Etat et de 480 000 francs pour les communes. La part de l'Etat, qui était de 300 000 francs en 1989, atteindra 750 000 francs en 1993. Celle des communes, qui était de 3 300 000 francs en 1989, atteindra 5 350 000 francs en 1993.

4. Activités régulières du service

En 1990, le SIS a effectué 4468 interventions, soit une moyenne de 12,2 par jour.

2827 interventions sur le territoire de la ville	(63,3 %)
1632 interventions sur le territoire des communes	(36,5 %)
9 interventions hors du canton	(0,2 %)

Les interventions liées à des travaux d'extinction ont un peu diminué et ne représentent plus que 19 % de notre activité.

Le 1^{er} mars, nous avons pu mettre sur pied notre école de formation de sapeurs-pompiers professionnels. Sur 40 candidats présents lors de notre journée de recrutement d'automne 1989, 14 ont été engagés en tant qu'aspirants pour cette école de formation. Deux aspirants ont dû renoncer en cours d'école.

De février à octobre, 4 aspirants ont suivi l'école cantonale d'ambulanciers.

Actuellement, le SIS peut compter sur 12 ambulanciers brevetés et 5 seront formés durant 1991.

Compte tenu du personnel engagé dans la formation et des absents pour divers motifs, nous relevons que l'effectif disponible en caserne est faible.

Grâce à des modifications de congés et des heures supplémentaires, nous avons pu garantir une présence de 16 hommes la nuit et de 17 les week-ends, minimum indispensable pour une population de 378000 habitants.

5. Activités extraordinaires

Le 1^{er} mars, mise en service de la nouvelle caserne de Frontenex.

Les 29 mai, 22 juin, 29 et 30 septembre: Manifestations du 150^e anniversaire de la création du bataillon des sapeurs-pompiers de la Ville de Genève. Un grand défilé a permis à l'ensemble de notre population de voir regroupés tous les moyens dont nous disposons en ville de Genève.

6. Projets à court terme

La priorité reste la présentation au Conseil municipal d'un nouveau projet de centrale d'alarme.

Nous étudions, dans notre plan de renouvellement des véhicules, l'achat d'un véhicule transporteur de petits conteneurs qui nous permettrait, à terme,

de diminuer notre parc en remplaçant quelques véhicules de seconde urgence par des conteneurs.

Des travaux de réfection dans les ateliers, pour la mise en conformité de nos installations avec les normes de sécurité et d'hygiène du travail, sont actuellement présentés au Conseil municipal par le département des constructions et de la voirie.

Nous planifions la prochaine école de formation de sapeurs-pompiers professionnels pour l'automne 1991 - début 1992.

7. Compagnies de sapeurs-pompiers volontaires

L'effectif des quatre compagnies est au 1^{er} janvier 1991 de 265 hommes.

18 nouveaux sapeurs ont effectué l'école de formation 1990 et 17 sapeurs ont quitté notre organisation, 5 par limite d'âge, 3 pour des motifs de santé et 9 pour divers motifs personnels.

Les 4 compagnies ont subi 45 alarmes de compagnie (2363 heures), 707 services de prévention (6934 heures) et 139 cours ou exercices divers représentant 7200 heures d'instruction.

8. Sauveteurs auxiliaires

L'effectif de nos 4 sections de sauveteurs s'est stabilisé à 152 hommes. Cette année, ils ont été alarmés pour 8 sinistres représentant 83 présences et ont effectué 40 services commandés, représentant 807 présences.

9. Jeunes sapeurs-pompiers

Effectif 57. 145 heures d'instruction ont été données bénévolement par des instructeurs volontaires et professionnels. L'association a participé à plusieurs rassemblements en France et en Suisse. Un camp pour jeunes sapeurs-pompiers a été organisé durant les vacances d'automne à Arolla.

STATISTIQUE COMPAREE DES INTERVENTIONS

Genres de sinistres	Ville de Genève	Communes	Hors canton	Total 1990	Total 1989
<u>Sorties prioritaires avec feux bleus et sirènes</u>					
Sauvetages de personnes	133	145	-	278	240
Incendies et débuts d'incendies	363	333	4	700	760
Feux de véhicules	81	76	2	159	177
Feux de cheminées	3	11	-	14	11
Dérangements de calo à mazout	8	1	-	9	10
Chaudières surchauffées	11	5	-	16	17
Refoulements de fumée	6	-	-	6	11
Alarmes pour fumée	270	112	-	382	336
Explosions	-	2	-	2	7
Constats suite incendie ou autre	19	17	-	36	56
Dérangements inst.électr.	16	7	-	23	15
Alertes injustifiées dues aux avertisseurs	519	318	-	837	894
Odeurs de gaz (ou autres)	94	40	-	134	138
Fuites d'hydrocarbures et chimiques	156	78	2	236	335
Alarmes fallacieuses	6	5	-	11	7
sous-total				2'843	3'014
<u>Sorties non prioritaires</u>					
Transports de blessés (centre municipal Vernets)	108	-	-	108	77
Sauvetages d'animaux	75	35	-	110	130
Dépannages d'ascenseurs	505	138	-	643	649
Préventions chutes de matériaux	115	68	-	183	165
Inondations	86	32	-	118	76
Interventions diverses	253	209	1	463	389
sous-total				1'625	1'486
Total général des interventions	2'827	1'632	9	4'468	4'500
en %	63,3	36,5	0,2	100	100
Total caserne principale	1'679	1'028	3	2'710	2'726
Total poste rive droite	699	410	6	1'115	1'146
Total poste rive gauche	449	194	-	643	628

Moyenne journalière d'interventions : 12,24 interventions

SERVICE DE LA PROTECTION CIVILE

1. **Personnel**

Au 1^{er} janvier 1990, l'effectif du service comptait 68 collaborateurs, plus un temporaire et une apprentie. Au 31 décembre 1990, l'effectif était de 66 collaborateurs, dont 2 personnes à mi-temps, plus 3 temporaires et une apprentie.

Dans le cadre de l'action contre le chômage, nous avons fait appel à deux personnes pour nos sections « Technique » et « Constructions ».

De plus, 4 étudiants ont été engagés pour un mois durant les vacances scolaires d'été. Ces jeunes gens ont été rattachés au secrétariat central et à nos sections « Technique » et « Matériel ».

Au 31 décembre 1990, ce sont environ 1580 heures supplémentaires qui restaient à compenser pour l'ensemble du personnel.

2. **Economies**

En plus des économies réalisées au niveau du personnel, notre budget 1990 a été réduit de 12,17% par rapport à notre budget 1989. Ces réductions ont porté sur les postes suivants :

- 310 fournitures de bureau, imprimés, publicité ;
- 311 acquisition de véhicules, machines, appareils, outillage ;
- 314 entretien des immeubles par des tiers ;
- 310 frais divers.

Par ailleurs, l'effort de rationalisation entrepris durant l'année s'est traduit par une économie de quelque 200 000 francs.

3. **Activités régulières du service**

Au 31 décembre 1990, l'effectif total de nos formations s'élevait à 7887 personnes.

Ce sont toutes les formations des secteurs pairs qui ont effectué cette année leur exercice bisannuel. Les états-majors des secteurs 13, 15 et 17 ont été suivre un cours combiné d'état-major de 6 jours à Schwarzenburg.

Le nombre de jours de cours comptabilisés en 1990 se décompose comme suit :

- 727 jours de cours à notre centre d'instruction de Richelien ;
- 207 jours de cours dans nos dispositifs en ville de Genève.

Grâce à la collaboration du Service des bâtiments, nous avons pu effectuer avec nos formations pionniers et lutte contre le feu certains travaux d'utilité publique :

- démolition de W.-C. au parc des Eaux-Vives ;
- démolition de garages à Châtelaine ;
- aménagement du sentier des bords de l'Arve.

En ce qui concerne le matériel, l'évolution de nos moyens a été très faible, ceci toujours pour des raisons d'économies.

Avec la collaboration de la section « Instruction », nous avons par contre pu fabriquer un certain nombre de sachets d'eau potable, ce qui porte notre réserve à 286380 litres, contre 191760 litres en 1989.

Le nombre de repas, préparés durant l'année 1990 est de 21224, c'est-à-dire :

- 9874 repas pour les exercices se déroulant en ville ;
- 11530 repas pour les cours se déroulant à Richelien.

Pour 1977 lits disponibles pour nos locations, ce sont plus de 33000 nuitées qui ont été enregistrées en 1990.

Sur le plan des constructions, il est à relever la mise en service de l'ouvrage de Frontenex, comprenant un poste d'attente, un poste sanitaire et un poste de commandement de quartier, situé sous la nouvelle caserne III du Service d'incendie et de secours. Ce dispositif a été officiellement inauguré le 19 octobre 1990.

En ce qui concerne les abris privés pour la population, nous avons procédé à la visite de 297 abris et 68 d'entre eux ont été remis en état aux frais des propriétaires d'immeubles.

A fin décembre 1990, la Ville de Genève comptait environ 175000 habitants. Une place protégée est à disposition de chaque citoyen, cependant toutes ne présentent pas le même degré de protection, ainsi :

- 156883 places d'abri sont ventilées mécaniquement ;
- 14958 places d'abri sont ventilées naturellement ;
- 3611 places sont situées dans des abris de fortune.

La section technique a poursuivi les travaux d'entretien périodique de tous les ouvrages, conformément aux cahiers des charges établis. Le poste de commandement de la Roseraie a été agrandi par la transformation d'un local en dortoirs et réfectoire. Des essais de fermeture des portes blindées coulissantes

de l'abri public de Cornavin ont été effectués, ce qui a donné suite à certaines modifications dans le but de faciliter les entretiens ultérieurs.

4. **Activités extraordinaires du service**

25^e anniversaire du Service de la protection civile Ville de Genève

En 1990, notre service fêtait son 25^e anniversaire. Nous avons saisi cette opportunité pour mettre sur pied une campagne d'information à la population, en vue de sensibiliser les habitants de notre commune à la mission et aux moyens de leur protection civile. Ainsi, les 5 et 6 octobre 1990 se sont déroulées des journées portes ouvertes dans nos 8 postes de commandement de secteur, avec la présentation du plan d'attribution des places d'abri.

Nous avons marqué notre quart de siècle d'existence par une action humanitaire au profit de la Fondation en faveur des aveugles. Le samedi 6 octobre 1990, une grande vente de berlingots d'eau potable a eu lieu, sur 34 points de vente répartis sur l'ensemble du territoire de la commune. La place du Molard était le centre d'une animation continue, avec la démonstration de chiens-guide, la distribution de ballons aux enfants et le concours de divers orchestres.

Le succès de cette opération s'est confirmé par la remise d'un chèque de 80000 francs à la Fondation en faveur des aveugles, le 20 novembre 1990 au Palais Eynard. Cette somme a permis l'acquisition de 6 chiens-guide.

Foire de Genève

Notre présence fut très active au stand de l'Association genevoise pour la protection civile à la Foire de Genève, du 7 au 18 novembre 1990. Ce sont les collaborateurs de notre service et les membres des états-majors des secteurs qui ont principalement assuré la permanence à ce stand, afin de renseigner les visiteurs et de répondre à leurs questions. Le stand était centré sur 3 thèmes principaux :

- le plan d'attribution des places d'abris de la ville de Genève ;
- l'aliment de survie ;
- la production d'eau de secours.

Interventions du piquet d'alarme

Notre service de piquet d'alarme a été mis à contribution durant l'année 1990 pour quelque 14 interventions, principalement des relogements de personnes sinistrées. En effet, notamment suite à des incendies, nous avons été appelés à accueillir plusieurs familles dans nos appartements de secours, ce qui représente au total 4091 nuitées.

5. Projets à court terme

Nous prévoyons en 1991 l'ouverture du chantier de Cayla, situé sous l'école du même nom dont le crédit de construction a été voté par le Conseil municipal en septembre 1990. Cet ouvrage comprendra un poste d'attente, un poste sanitaire et un poste de commandement de quartier.

Notre préoccupation principale est toujours la recherche d'emplacements pour la réalisation de nouveaux dispositifs de protection civile. L'effort entrepris dans ce domaine n'est malheureusement guère couronné de succès, étant donné que la tendance actuelle en Ville de Genève est plutôt à la rénovation qu'à la reconstruction de bâtiments.

Actuellement, le 52,5% des ouvrages nécessaires a été réalisé pour nos formations.

En prévision de la réforme 1995 de la protection civile, l'Office fédéral a d'ores et déjà émis certaines recommandations et directives à tous les cantons. Aussi, nous sommes appelés à réétudier l'organisation de la protection civile de notre commune en analysant tous les éléments touchés par cette réforme.

SERVICE DU DOMAINE PUBLIC

1. Personnel

- Etat au 1^{er} janvier 1990: 24 collaborateurs et collaboratrices.
- Etat au 31 décembre 1990: 26 collaborateurs et collaboratrices, 1 apprentie employée de bureau.

Heures supplémentaires au 31 décembre 1990: 572 heures.

La majorité de ces heures sont effectuées dans le cadre des manifestations (cirques, champs de foire, etc.).

2. Economies

Le budget du service ne comportant pas de rubrique importante pour achats et investissements, aucune économie substantielle n'a pu être réalisée.

Par contre, en dotant le service de moyens adéquats en personnel et en matériel, nous serons en mesure de répertorier les empiétements « sauvages » et d'assurer un meilleur suivi des débiteurs (facturation, rappels, sommations, etc.) d'où possibilités de recettes supplémentaires importantes.

3. Activités du service

a) *Administration,*

Entrée en service d'une comptable le 1^{er} avril 1990. Mise en place d'une comptabilité structurée en vue de la gestion des débiteurs pour 1989 et 1990.

Tenue de la caisse, soit encaissement des marchés, délivrance des cartes de légitimation, gestion facturation manuelle, etc.

Travaux de secrétariat, réception, téléphone, rapports administratifs, factures manuelles, permissions, etc.

Un programme pour l'édition de permissions par l'ordinateur est en cours de réalisation.

b) *Halle de Rive*

L'exploitation de la halle s'est déroulée normalement. Tous les emplacements, cases, frigos et caves sont occupés.

Le prix des emplacements a été indexé pour 1991, soit majoré d'environ 10%.

c) *Marchés*

Deux nouveaux marchés ont été ouverts en 1990, soit à la Jonction (rue du Vélodrome) et au plateau de Champel. Tous les deux ont lieu le jeudi matin.

La fréquentation des marchés est stable avec toutefois une augmentation des marchands au ticket (au jour le jour).

	1988	1989	1990
Nombre de places attribuées à l'année . .	1114	1121	1154
Nombre de titulaires	291	289	283
Nombre de titulaires (puces)	146	144	134

d) *Installations saisonnières*

Le nombre d'emplacements pour bancs de glaces, stands d'étalagistes et kiosques à marrons a été maintenu en 1990.

Permissions délivrées en 1990 :

– bancs de glaces	23
– stands d'étalagistes	13
– kiosques à marrons	12
– terrasses de restaurant	513

e) *Manifestations*

De nombreuses manifestations ont eu lieu sur le domaine public dont certaines étaient d'importance (Genève-Mode, champs de foire, 5 cirques, Fêtes de Genève, exposition de reptiles, Solvita, brocante, etc.).

La majorité des manifestations a eu lieu sur la plaine de Plainpalais. Le quai marchand des Pâquis est également très sollicité.

En ville ce sont les stands soutenant des causes diverses qui font le plus souvent l'objet de permissions.

Nombre total de permissions délivrées pour manifestations: 423.

f) *Atelier*

Marquage pour marchés, terrasses de restaurant, parkings, jeux dans parcs et préaux d'écoles.

g) *Empiétements*

Vu la facturation tardive en 1989 toutes les contestations y relatives ont dû être traitées en 1990. L'application informatique de la gestion comptable n'ayant pas été terminée, de nombreuses difficultés sont survenues.

La facturation 1990 a dû être retardée et n'a été éditée qu'en septembre.

Durant l'année les permissions suivantes ont été délivrées :

- chantiers, fouilles, vidanges, etc.	2314
- enseignes	396
- panneaux peints	365

4. **Activités extraordinaires**

Travaux de transformation des locaux permettant de regrouper la direction au 7^e étage.

5. **Projets à court terme**

Quelques projets de marchés nouveaux (Grottes, Acacias, Petit-Sacconnex).

6. **Considérations générales**

Il est rappelé que l'équipement informatique du service est insuffisant en matériel et programmes. Aucun complément n'a été apporté en 1990.

L'analyse effectuée par le Contrôle financier sur la partie «gestion financière» a mis en évidence de nombreuses lacunes qu'il s'agit de pallier.

Comme cité plus haut, un équipement adéquat et un personnel en nombre suffisant permettraient d'obtenir de meilleures performances et notamment d'inventorier systématiquement les empiétements.

Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

M. Michel Rossetti, conseiller administratif

1. Direction et secrétariat du département

Introduction

La direction et le secrétariat du département ont une tâche importante et variée: indépendamment des questions d'ordre général (budget, personnel, locaux, informatique, etc.), ils fonctionnent comme un instrument de liaison avec le Conseil administratif tout en donnant une direction générale à l'activité des services.

Prenant les décisions d'ensemble et décidant de la politique générale, la direction et le secrétariat soutiennent l'activité administrative, technique, financière, sociale ou juridique des services et aident leurs responsables à résoudre les problèmes les plus divers.

Propositions du Conseil administratif

Les principales propositions du Conseil administratif concernant le département ayant été présentées et/ou votées par le Conseil municipal sont les suivantes:

- N° 282 en vue de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 200000 francs destiné au Comité international de la Croix-Rouge pour son programme en faveur de la Roumanie.
- N° 286 en vue de l'ouverture d'un 9^e crédit, de 5900000 francs, destiné à des travaux d'aménagement, de réfection et de transformation, ainsi qu'à des opérations de rénovation dans diverses écoles enfantines et primaires de la ville de Genève.
- N° 297 sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'adoption du plan localisé de quartier N° 27965 C-221 situé à l'angle de l'avenue de France et de l'avenue Blanc, dans le quartier de Sécheron.
- N° 309 en vue de l'ouverture d'un crédit de 19864000 francs destiné à la construction d'un groupe scolaire à Cayla.

- N° 346 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2800000 francs destiné à la construction de trois serres et d'un rempotoir dans le parc La Grange.

Commissions parlementaires

La commission des affaires sociales, des écoles et de la jeunesse, dont le secrétariat est assuré par la direction du département, a siégé à 24 reprises en 1990, sous les présidences de M^{me} Brigitte Polonowski Vauclair (de janvier au 10 mai) et de M. David Hiler (du 31 mai au 31 décembre).

La commission de l'aménagement a siégé à 25 reprises en 1990, sous les présidences de M. Alain Vaissade (de janvier à mai) et de M. Michel Ducret (de juin à décembre).

Interventions parlementaires

17 interventions parlementaires ont été transmises au département. Par ailleurs, le département a répondu à plus de 20 interventions parlementaires dans le courant de 1990.

2. Télé-réseau

En 1990, le télé-réseau est entré dans sa quatrième année de construction. Sur le plan de l'exploitation commerciale, le réseau a connu un développement très soutenu pendant l'année. Les objectifs de l'année qui étaient de raccorder 11000 logements ont été dépassés de 21 %.

1. Conseil d'administration

Suite à son élection au Conseil d'Etat, M. G.-O. Segond a démissionné de la présidence de la société le 11 décembre 1989. Le Conseil administratif a désigné M. Michel Rossetti en tant que nouveau président de la société. Sous sa présidence, le conseil d'administration de la société a tenu deux séances en 1990. Les 26 membres du conseil, dont 14 administrateurs nommés par le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève, ont pris les décisions qui leur sont dévolues par les statuts. En juin 1990, l'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1989.

2. Construction et exploitation du réseau

a) Pose du câble

A fin 1990, 263766 mètres de câble ont été posés permettant de desservir 5525 immeubles représentant un potentiel de 90000 logements. 5762 autori-

sations de passage ont été accordées par les régies et les propriétaires immobiliers.

b) *Négociations commerciales*

Au 31 décembre 1990, le principe de raccordement au télé-réseau est acquis pour 34 500 logements.

c) *Raccordements*

Le nombre de logements raccordés au télé-réseau en date du 31 décembre 1990 a été de 30 363 situés dans 1 669 immeubles.

3. *Programmes*

Dans le courant de l'année 1990, le télé-réseau a pu augmenter ses prestations pour ses abonnés. Suite à l'adjonction du programme de télévision TVE Internacional (Espagne), l'offre de programmes est de 24 pour la télévision et de 24 pour les stations de radio.

4. *Autres communes*

En 1990, Télégenève a signé une convention de fourniture de programmes avec le réseau de la commune de Chêne-Bougeries. Cela porte à 6 le nombre de communes reliées au réseau de la Ville de Genève.

5. *Essai de TV locale*

En novembre 1990, 022-Télégenève a mené à bien un essai de télévision locale de 12 jours diffusé à partir de la foire de Genève. Cette expérience a été réalisée en collaboration avec plusieurs partenaires, dont la Radio-Télévision suisse romande, le journal La Suisse et le département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

3. **Coopération au développement**

Les principaux projets de développement soutenus par la Ville de Genève en 1990 ont été présentés par la Fédération genevoise de coopération. Ils ont reçu un préavis favorable du Département fédéral des affaires étrangères. Il s'agit des projets suivants :

Alborada

- Chili: Programme éducatif en santé et nutrition Fr. 17 338.—

Terre des Hommes

- République dominicaine: Prévention sanitaire dans la province de San Pedro de Macoris Fr. 30 000.—
- Cameroun: Enfants et jeunes de Tokombéré Fr. 57 652.—
- Brésil: Formation de leaders communautaires Fr. 30 000.—
- Niger: Soutien aux coopératives de l’Aïr Fr. 36 180.—
- Uruguay: Appui à l’organisation des ramasseurs et fouilleurs d’ordures à Montevideo Fr. 20 120.—
- Mali: Aménagement des bas-fonds et animation agricole Fr. 11 608.—

Genève-tiers monde

- Burkina-Faso: Bibliothèque pour le lycée de Dori . . . Fr. 52 000.—
- Zaïre: Extraction d’huile de palme à Kitutu Fr. 36 486.—
- Bolivie: Menuiserie pour la production de jouets et de matériel éducatif Fr. 29 970.—
- Colombie: Programme social à Tapias et entreprise de matériaux de construction à Primavera Fr. 72 561.—
- Philippines: Programme agro-nutritionnel dans les bidonvilles de Manille Fr. 35 930.—

Education et libération

- Tunisie: Centre de formation au tissage à Bou Amrane . . . Fr. 39 460.—

Centrale sanitaire suisse

- Salvador: Clinique dentaire pour la communauté de Copapayo Fr. 24 104.—

Mouvement populaire des familles

- Brésil: Education indigène dans le Nordeste brésilien . . . Fr. 6 371.—

Mouvement pour la coopération internationale

- Brésil: Formation des responsables d’associations de quartiers et favelas à Rio de Janeiro Fr. 22 725.—

Association Tamazalak

- Niger: Développement agro-silvopastoral et protection de l’environnement, vallée Tamazalak Fr. 141 170.—

Enfants du Monde	
– Guatemala: Programme de santé mères-enfants	Fr. 6000.—
Helvetas	
– Malaisie: Participation aux différentes activités des consommateurs de Penang	Fr. 90000.—
– Népal: Programme de construction de ponts à l'échelle locale	Fr. 114450.—
Déclaration de Berne	
– Publication d'une brochure «Le Marché aux fleurs: du producteur au consommateur»	Fr. 12200.—
Total	<u>Fr. 886325.—</u>

4. Aide humanitaire

CICR	
– Programme de secours en faveur de la Roumanie . . .	Fr. 200000.—

5. Aide directe de la Ville de Genève

– Convoi d'urgence à destination de Brasov, Roumanie	Fr. 54054,70
– Transport de mobilier et de matériel scolaire à Bran, Roumanie	Fr. 13328,70

SERVICE SOCIAL

1. Affaires générales

1.1 Personnel

A fin décembre 1990, le Service social comptait 187 collaborateurs et collaboratrices répartis dans les différents secteurs d'activités suivants :

– direction et administration	8%
– aide à domicile	47%
– blanchisserie	10%
– action sociale	19%
– immeubles avec encadrement infirmier	8%
– animation socio-culturelle	4%
– foyer de jour	4%

Suite au départ de M. Jean-Pierre Rageth, le nouveau chef de service, M. Serge Clopt, est entré en fonction le 1^{er} novembre 1990.

1.2 Budget

Le budget annuel de l'exercice 1990 prévoyait un montant de recettes de 1 184 500 francs et un montant de dépenses de 25 062 250 francs, ventilées de la manière suivante :

- salaires et charges sociales	35 %
- locaux (loyers et entretien)	6 %
- frais généraux	11 %
- prestations financières	33 %
- subventions	15 %

1.3 Locaux

L'antenne sociale de Vieusseux a été inaugurée en juin 1990.

Des travaux ont été effectués au centre social des Asters, aux Eaux-Vives, à la direction du service, et la moitié du club des aînés du Vidollet a été cédée au Département de l'instruction publique pour la création d'une classe enfantine.

2. Action financière et sociale

Conformément aux dispositions du règlement du Conseil administratif relatif aux prestations financières municipales, le service a versé aux personnes en ayant fait la demande et remplissant les conditions d'octroi :

- 4634 prestations municipales à 5183 personnes ;
- 128 allocations sociales à 219 personnes.

Par rapport à l'année antérieure, nous constatons une augmentation de 152 dossiers « prestations » et de 23 dossiers « allocations ».

Les bénéficiaires des prestations municipales sont ainsi répartis :

- jusqu'à 65 ans	1040
- de 65 à 74 ans	1293
- de 75 à 89 ans	2096
- de 90 à 99 ans	201
- 100 ans et plus	4

La majorité sont des Confédérés (51 %), suivis des Genevois (31 %) et des étrangers (18 %).

Les bénéficiaires des allocations sociales sont en majorité étrangers (58 %), Confédérés (28 %) et enfin Genevois (14 %).

Il s'agit principalement cette année de personnes entre 25 et 65 ans (53 %), vivant seules (57 %) ou en couples (24 %).

Les montants alloués se répartissent ainsi :

- barème supérieur : 73 % (équivalant à la prestation sociale) ;
- barème moyen : 21 % (75 % de la prestation sociale) ;
- barème inférieur : 6 % (50 % de la prestation sociale).

Le montant total versé au titre de ces 2 formes de prestations financières a été de l'ordre de 9 millions, en augmentation d'environ 400000 par rapport à 1989.

En dehors de la dispensation de ces prestations réglementaires, l'action sociale du service se déploie dans les 8 centres sociaux de quartier, où assistants sociaux et secrétaires sociales apportent à la population soutien, aide et conseils dans leurs problèmes sociaux et administratifs.

3. Aide à domicile

3.1 Aide ménagère

Les collaboratrices de ce secteur ont fourni leurs prestations à 1126 ménages, selon la répartition suivante :

- | | |
|-------------------------|-------------|
| - + de 2 heures/semaine | 151 ménages |
| - 2 heures/semaine | 699 ménages |
| - 2 heures/quinzaine | 247 ménages |
| - 2 heures/mois | 29 ménages |

La périodicité dominante de prise en charge est de 2 heures hebdomadaires (55 %).

Les nouveaux ménages s'élèvent à 224 pour 182 dossiers en clôture, laissant apparaître une augmentation réelle de 42 ménages.

3.2 Blanchisserie

Durant l'année, 7974 livraisons ont été effectuées, représentant plus de 33 tonnes de linge (lavé, raccommodé et repassé), lesquelles ont produit une recette de 181976 francs, soit 22,80 francs par lessive livrée.

3.3 *Appareils de sécurité*

Ce secteur a été transféré à l'Hospice général en date du 1^{er} août 1990, ce qui permet de réaliser une économie de l'ordre de 50 000 francs.

4. **Habitat adapté**

Si le bien-être à domicile est un objectif prioritaire, il arrive que la limitation de l'autonomie des personnes âgées nécessite qu'elles recourent à des structures particulières.

4.1 *Logements avec encadrement infirmier*

Les quatre immeubles de ce type (Montchoisy, Jonction, Seujet et Minoteries) hébergent 367 personnes, dont 297 vivent seules.

Les professionnels de ces immeubles accompagnent les personnes âgées dans les actes de la vie courante et leur prodiguent les soins de type infirmier nécessaires, qui sont pour la plupart les suivants :

– contrôle santé	2096
– prises de tension	923
– soins infirmiers	1030
– soutiens	665

4.2 *Salle à manger de Sainte-Clotilde*

Cette structure permet aux personnes habitant l'immeuble avec encadrement infirmier de Sainte-Clotilde de se retrouver pour des repas pris en commun. Afin de lutter contre l'isolement, l'équipe d'animatrices a mis sur place une animation concertée et efficace, rendant le lieu très convivial, ouvert et chaleureux.

Durant l'année écoulée, 3399 repas ont été servis pour une moyenne de 26 couverts par repas. La moyenne mensuelle passe de 17 couverts en janvier à 29 couverts en novembre.

4.3 *Foyer de jour Soubeyran*

En 1990, le taux de fréquentation a atteint un plafond ne pouvant être dépassé : 3254 journées (moyenne journalière 14).

Cette année, 99 personnes ont fréquenté Soubeyran (moyenne de 58 par semaine). Actuellement, la liste d'attente est de 16 personnes.

5. Action socio-culturelle

5.1 Clubs d'aînés

Les 13 clubs d'aînés comptent quelque 1850 adhérents dont une large majorité de femmes (plus de 80 %).

Outre les activités de prédilection des clubs (repas, jeux de société, excursions, activités culturelles diverses), l'équipe d'animation souhaite développer de nouvelles activités permettant des échanges intergénérationnels plus nombreux.

5.2 Nouvelle Roseraie

Copropriété de l'Hospice général et de la Ville de Genève, cette maison se situe à Saint-Légier-sur-Vevey, compte 31 lits et est ouverte 11 mois par an pour des séjours d'une moyenne de 3 semaines.

En 1990, cette maison a accueilli 563 personnes (dont 238 domiciliées sur le territoire de la Ville de Genève), ce qui représente 8854 journées de pension.

5.3 Voyages et vacances

Afin de permettre aux plus défavorisés de nos concitoyens de bénéficier d'un dépaysement et de vivre une expérience de groupe, des excursions et des séjours de vacances ont été mis sur pied à différentes périodes de l'année.

Dans le domaine des petites sorties, des excursions ont eu lieu en Suisse (Lavez-les-Bains, Saillon-les-Bains, Yverdon-les-Bains, Zurzach et le tour des trois lacs).

Au chapitre des vacances, celles-ci ont été organisées en Suisse (Weggis, Magliaso, Locarno), en France (Bourgogne, Cévennes, Landes et Corse) et en Italie (Abano).

Ces excursions, voyages, séjours et vacances organisés par l'équipe d'animation rencontrent toujours un grand succès et sont adaptés à nos aînés dans un souci de confort et de convivialité.

5.4 Spectacles, concerts et autres manifestations

Les bénéficiaires disposent de billets à prix réduits pour certains spectacles et concerts. Nombre total de billets vendus en 1990: 3350.

Le cirque Knie a vendu 2530 billets et le cirque Nock 820 billets.

Les fêtes de printemps et de l'Escalade traditionnelles ont vu respectivement quelque 200 personnes et 480 participants, chiffre en augmentation par rapport à l'année précédente.

SERVICE DES ÉCOLES ET INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE

1. **Affaires générales**

Le Service des écoles se subdivise en trois sections. Il occupe 61 collaborateurs réguliers (20 pour le personnel administratif et technique et 41 concierges d'écoles) auxquels il convient d'ajouter 87 employés temporaires (y compris les jeunes gens et jeunes filles pendant les vacances d'été), soit au total : 148 collaborateurs.

Le budget de fonctionnement du service correspond à environ 7,8 % des charges et 0,1 % des revenus du budget total de la Ville.

2. **Bâtiments scolaires**

Le service a la responsabilité d'un patrimoine bâti d'environ 220 000 m², répartis dans près de 4500 locaux.

Les travaux d'entretien annuels ont été réalisés selon le programme établi.

La rénovation de certaines écoles s'est poursuivie grâce aux crédits extraordinaires votés par le Conseil municipal.

Le service a inauguré l'extension de l'école des Crêts-de-Champel, la 2^e étape de la rénovation de l'école des Plantaporrêts, les pavillons scolaires de la Roseraie et de Budé.

Pour le futur, la direction du service a élaboré le programme des constructions qui seront indispensables pour faire face à l'évolution des effectifs scolaires.

3. **Activités parascolaires**

Le Service des écoles subventionne 18 restaurants scolaires représentant 14 associations.

Durant l'année scolaire 1989/1990, 246311 repas ont été servis dans ces différents restaurants scolaires.

Sur l'ensemble de ces établissements, une augmentation de 22884 repas a été enregistrée, contre 13998 l'année précédente.

Le service a inauguré les nouvelles cuisines scolaires des Pâquis et le restaurant scolaire des Allières. Diverses autres solutions temporaires ont dû être mises en place pour faire face à l'explosion de la fréquentation des cantines scolaires.

Les activités surveillées consistent en une prise en charge des élèves de 16 h 10 à 18 h ; 2189 élèves ont fréquenté ces activités en 1989/1990. Ceux-ci étaient répartis dans 184 groupes installés dans 65 bâtiments scolaires de la ville, soit une moyenne de 11,9 élèves par groupe.

Les études surveillées sont destinées aux classes des degrés 5P et 6P. En 1989/1990, 50 groupes, totalisant 740 élèves, ont été ouverts dans 22 écoles de la ville.

4. Fêtes des écoles

La fête des écoles enfantines a eu lieu le jeudi 28 juin, par beau temps, permettant aux 3810 participants de profiter pleinement du cortège et des attractions mises à leur disposition dans le jardin des Bastions.

Le samedi 30 juin, les élèves des écoles primaires prenaient, à leur tour, possession du parc des Bastions, du parc Trembley, de la Perle du Lac et du parc des Eaux-Vives. 1605 élèves étaient présents dans les emplacements décentralisés, soit les écoles des Grottes, de Budé, Charmilles, Geisendorf, Crêts-de-Champel et Hugo-de-Senger.

5. Promotions civiques

Une seule cérémonie a été organisée au Victoria Hall, le mercredi 15 novembre 1990.

672 jeunes filles et 674 jeunes gens, soit 1346 participants ont prêté serment devant les corps constitués du canton. Cette cérémonie était présidée par M. Michel Rossetti, conseiller administratif.

6. Places de jeux

Dans le cadre du troisième crédit extraordinaire de 3000000 de francs accordé le 3 mars 1987 par le Conseil municipal, le Service des écoles a pu terminer les aménagements suivants :

Ecoles: Devin-du-Village, Saint-Antoine, Vieusseux (agrandissement).

Parcs et espaces assimilés: rue Schaub.

D'autre part, un quatrième crédit extraordinaire de 2500000 francs a été voté par le Conseil municipal le 12 juin 1990. Il permettra d'aménager les dernières places de jeux du programme de 100 places prévues initialement.

7. Ludothèques

Sept ludothèques ont fonctionné en 1990. Il s'agit de Saint-Jean, de Servette-Vidollet, de «La Marelle» aux Franchises, de Plainpalais, de Pâquis-Sécheron, des Crêts et de la Vieille-Ville. La ludothèque des Eaux-Vives et Prêts-Ludes ont préparé leur ouverture prévue en 1991.

8. Marché aux puces

Organisés au printemps, le jeudi 17 mai, et en automne, le jeudi 20 septembre, les 14^e et 15^e marchés aux puces par et pour les enfants ont rencontré à nouveau un grand succès, par un temps idéal.

9. Colonies de vacances

Les colonies de vacances subventionnées par la Ville de Genève ont enregistré 15 734 journées de fréquentation, soit une diminution de 2229 journées.

10. Gérance des locaux

Les demandes de locaux émanant des groupements, associations et sociétés sont toujours importantes.

Le Service des écoles a loué à l'Etat 57 classes dans les bâtiments primaires pour l'enseignement secondaire.

L'Etat de Genève, quant à lui, a loué au Service des écoles 8 classes à la rentrée scolaire 1990/1991, dans l'école de la rue de Zurich. Une proposition d'acquisition de ce bâtiment par la Ville a été élaborée.

11. Hébergement des jeunes

L'auberge de jeunesse a enregistré 71 901 nuitées, soit une augmentation de 6618 nuitées.

65 jeunes locataires ont résidé dans l'un des 52 studios de la résidence pour jeunes «Le Voltaire».

12. Centres de loisirs et de rencontres

Neuf centres de loisirs ou maisons de quartier ont été fréquentés par les enfants, les adolescents, les adultes et les aînés. La nouvelle maison de quartier de Chausse-Coq a ouvert ses portes dans un bâtiment mis à disposition par l'Etat de Genève.

Au niveau des centres aérés, organisés par les centres de loisirs, le nombre de journées de fréquentation a augmenté.

Le Relais (réseau télématique) a continué à se développer et la configuration initiale a été rendue plus performante.

13. Maison des jeunes

Depuis 2 ans, les choix et la formule adoptés ont été de réaffirmer Saint-Gervais Genève MJC comme lieu privilégié d'animation culturelle dans les domaines du théâtre, de la photographie, des arts graphiques et des arts et médias électroniques notamment. Cette année encore, Saint-Gervais Genève MJC a rencontré l'adhésion du public et justifié la confiance et le soutien des autorités.

Malgré une récession qui affecte directement les prestations que Saint-Gervais Genève MJC pourrait offrir, cette fondation a défendu une action culturelle de qualité qui maintient l'image positive de la maison.

L'action des animations s'est organisée autour de cinq axes, soit la formation, les ateliers, les productions, la diffusion, la mémoire.

SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT (SEVE)

1. Affaires générales

1.1 Personnel

Suite au transfert du camion multibenne du garage municipal au SEVE, un nouveau chauffeur poids lourd a été transféré, portant ainsi l'effectif du personnel à 185,5 postes (+ 1).

De plus, un poste vacant a pu être transformé en deux demi-postes, l'un pour un comptable, l'autre pour un correspondant informatique.

Pour répondre aux demandes du Tribunal de la jeunesse et du Service de protection de la jeunesse, le service a occupé 41 jeunes garçons et filles, qui ont accompli 81 journées de travail dans le cadre des établissements horticoles.

Enfin, dans le cadre de l'action poursuivie par le Conseil administratif, 32 étudiants et étudiantes ont effectué des remplacements dans différentes équipes pendant leurs vacances d'été. Le SEVE a également fait appel à 27 employés temporaires et stagiaires. Enfin, un chômeur en fin de prestations a été engagé sur le fonds chômage de l'Office du personnel.

1.2 *Finances*

Le budget du service s'est élevé à 19 626 828 francs, soit une augmentation de 666 878 francs (+ 3,5 %) par rapport à l'exercice précédent, malgré la baisse des charges d'exploitation et des subventions. Cette augmentation est due aux charges salariales (+ 4,1 %), mais reste cependant inférieure à l'accroissement du coût de la vie.

1.3 *Locaux*

L'année a été marquée par de nombreux cambriolages et trois incendies (garages situés au 120, rue de Lausanne, local du jardinier de l'Ariana, chantier 116, rue de Lausanne).

Parmi les nombreux cambriolages, on relèvera celui de l'Orangerie de Mon-Repos en septembre, où les voleurs ont également saccagé les lieux, causant par là d'importants dégâts.

Quant aux nouveaux locaux du 116, rue de Lausanne, ces derniers ont été ouverts en novembre, 3 ans et demi après l'incendie.

1.4 *Véhicules*

En plus des remplacements usuels et conformément au budget, le service a acquis un fourgon vitré pour les fleuristes, un fourgon système polybenne destiné à l'équipe «travaux» ainsi qu'une chargeuse compacte nécessaire à l'établissement de La Grange.

2. **Climatologie et végétation**

Comme les deux années précédentes, 1990 se caractérise par une longue période de végétation liée à un hiver doux, un printemps précoce, un été chaud et un automne tardif, se terminant brusquement par une rigoureuse offensive de l'hiver au début de novembre et pendant tout le mois de décembre.

En janvier, l'influence persistante de l'anticyclone situé sur l'Europe apporte à nouveau un grand nombre d'heures d'ensoleillement et un excédent thermique important. Le mois de février 1990 restera inscrit dans les mémoires en raison de son extrême douceur avec une moyenne thermique dépassant la norme de 5 à 7°C. A Genève, elle est effectivement la plus élevée depuis le début des relevés de mesures en 1735. L'hiver qui se termine est le plus doux depuis plus d'un siècle.

Cependant, entre le 10 et le 16 février, ainsi qu'à la fin du mois, un violent flux d'ouest amène de très abondantes précipitations. Le passif hydrique, accu-

mulé depuis mai 1989, est largement compensé par ces fortes chutes de pluie, atteignant à Genève près de 300 % de la norme.

Les violentes tempêtes d'ouest du 26 au 28 février provoquent d'importants dégâts aux arbres.

Favorisée par un temps doux et ensoleillé, on note à la fin du mois de mars une avance de végétation de 20 à 30 jours suivant les régions. Partout en Suisse, jusque vers 800 m d'altitude, les cerisiers sont en pleine floraison. Un flux persistant d'air polaire maritime détermine la situation météorologique jusque vers fin avril.

Le temps anticyclonique, puis la répartition uniforme de la pression confèrent au mois de mai des températures nettement supérieures à la norme. Pendant la première quinzaine de juin, un afflux constant d'air maritime frais et humide crée un notable déficit thermique sur la Suisse, ralentissant la végétation.

Le mois de juillet débute par un temps frais, souvent associé à des pluies au nord des Alpes puis, dès le 11, l'anticyclone des Açores étend son influence sur nos régions avec des températures estivales culminant au-dessus de 30°C. Le temps très estival qui règne en Suisse nous vaut le mois d'août le plus chaud depuis 1947! La sécheresse, commencée le 6 juillet, se prolonge en août. Le manque d'eau frappe particulièrement le canton de Genève où la pluviosité n'atteint que 15 à 30 % de la moyenne.

Des alternances de temps frais et chaud se succèdent en septembre. Au nord des Alpes, le mois d'octobre se range, en raison d'une période de fœhn très marquée, parmi les mois les plus chauds depuis 1901. Ces conditions sont favorables à une végétation tardive.

Les premiers frimas de l'hiver apparaissent dès le 1^{er} novembre, et en décembre, l'hiver s'installe de manière rigoureuse, interrompant la longue série de périodes inhabituellement chaudes. Ces conditions ont perturbé les travaux de plantation et de taille des arbres.

3. Espaces verts et environnement

3.1 Créations et améliorations

Plusieurs réalisations ont vu le jour au cours de cette année. L'Esplanade de l'Observatoire a été réhabilitée et permet la liaison entre le trafic urbain et cette promenade. Pour améliorer le confort des usagers, l'esplanade des Vernets a été plantée d'une ceinture verte formée de platanes. Le service a procédé à plusieurs plantations d'arbres d'alignement, notamment à l'avenue Giu-

seppe-Motta (17 chênes), à la rue Lamartine (26 Ginkgo) et à la rue Masaryk (9 chênes de Hongrie).

Par ailleurs, un système de traitement des eaux de la pataugeoire Beaulieu a été installé.

3.2 *Entretien des espaces verts*

Dans le but de rationaliser le travail des jardiniers, l'effort d'automatisation de l'arrosage s'est poursuivi. Les zones engazonnées de l'esplanade de l'Observatoire ont été pourvues d'un arrosage automatique, de même que les parcs de Beaulieu et de Geisendorf.

3.3 *Etudes en cours*

Divers aménagements sont à l'étude au SEVE. La réfection de la fosse du moteur de l'horloge fleurie et le déplacement du mouvement permettront d'accroître la surface de l'esplanade, assurant ainsi une meilleure sécurité des nombreux visiteurs. La rénovation de la pergola du Concours de Roses est à l'examen, ainsi que les projets de plantations des bermes centrales aux rues Lombard, François-Dussaud et Grand-Pré. D'autre part, le service est directement impliqué dans la réalisation du complexe immobilier Montbrillant/avenue de France dont l'entretien lui sera confié dans le courant de l'année 1992.

4. **Etablissements, serres et cultures**

La rationalisation et la coordination entre les trois établissements horticoles se sont intensifiées en 1990, notamment par une nouvelle spécialisation des moyens de production.

Quelques améliorations ont été apportées à l'établissement de La Grange par la reconstruction de la bâche centrale de l'ancienne serre attenante à l'Orangerie. De plus, une nouvelle installation de chauffage a été posée dans la serre adossée. Dans la partie supérieure de l'établissement, un système d'arrosage intégré équipe le carré de plantes vivaces.

Enfin, à Beaulieu, le système d'aération de la serre à œillets est entièrement rénové.

4.1 *Cultures*

Dans un souci de rationalisation de la gestion, l'ensemble des massifs, des bacs, des fontaines et des collections végétales de la Ville a été répertorié sous forme de bases de données informatiques contenant tous les paramètres nécessaires.

Le service a intensifié ses relations avec le Groupement technique horticole de Genève (GTHG) afin d'expérimenter de nouvelles techniques horticoles et de nouvelles variétés végétales adaptées aux conditions urbaines. Aujourd'hui, ce sont plus de 40 genres représentant 200 espèces et variétés qui ornent l'ensemble des massifs de la ville. Le SEVE est également représenté au sein du groupe de travail pour une horticulture respectueuse de l'environnement de l'Union suisse des services des parcs et promenades.

Enfin, le service a entrepris des essais de variétés de chrysanthèmes en collaboration avec le Groupement des chrysanthémistes romands.

4.2 *Statistique de production*

Conformément aux objectifs, la production totale du service a été ramenée à 553 600 plantes, soit une diminution de 7% par rapport à 1989.

	<i>Beaulieu</i>	<i>Les Bornaches</i>	<i>La Grange</i>	<i>Total</i>
Plantes en pots	8 000	2 100	12 000	22 100
Plantes à massifs	121 000	165 000	105 000	391 000
Fleurs coupées	<u>53 000</u>	<u>80 000</u>	<u>7 500</u>	<u>140 500</u>
Total	182 000	247 100	124 500	553 600

5. Arbres et arbustes

5.1 *Arbres et arbustes*

Dans un constant souci de renouvellement du patrimoine arborisé de notre ville, le SEVE a abattu 200 arbres. Ces derniers ont été remplacés par 240 végétaux de première grandeur. Par ailleurs, quelque 2500 arbustes, 4500 plantes tapissantes et plus de 3800 rosiers ont également été plantés.

5.2 *Phytiatrie*

Comme en 1989, la période de végétation a été très longue. L'hiver doux a favorisé une prolifération importante de nombreuses espèces d'insectes. Par ailleurs, l'oïdium a persisté sur de nombreux rameaux de rosiers pendant l'hiver et a provoqué d'importants dégâts, suite à une attaque massive dès le début de la période de végétation.

Pendant l'été et l'automne, de nombreux végétaux ont souffert de l'important déficit hydrique du sol et de l'air très sec qui s'est installé sur nos régions pendant la majeure partie de cette période.

6. Expositions et prestations diverses

Afin de présenter des décorations florales et des aménagements paysagers toujours très appréciés par le public, le SEVE a participé à différentes expositions florales (Dijon, Cologny).

Par ailleurs, il a collaboré activement à d'autres manifestations horticoles (Exposition d'Ikebana à Palexpo, Balaxert et Roses) et populaires (Carnaval d'Onex, Fête des promotions, Tour de France) par la fourniture de végétaux d'ornement.

Enfin, ce sont 500 prêts de plantes représentant un mouvement de 7500 végétaux en pots qui ont été consentis à l'occasion des manifestations les plus diverses. Par ailleurs, les fleuristes ont assuré près de 625 décorations florales à l'aide de 135000 fleurs coupées et de 15000 plantes fleuries.

SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL

1. Affaires générales

L'Office de l'état civil a doublé le volume de ses bureaux grâce à la transformation des locaux du rez-de-chaussée, occupés auparavant par le Service des pompes funèbres officielles de la Ville de Genève.

Ces travaux d'aménagement ont duré 7 mois et le service a pris possession de ces nouvelles installations le 30 octobre 1990.

Lors de son assemblée générale tenue à Bellevue le 2 novembre 1990, l'Association des officiers et fonctionnaires de l'état civil du canton de Genève a confirmé, pour 2 années, M. Raymond Donnat à la présidence.

2. Naissances

Le service a enregistré 2784 naissances (contre 2670 en 1989 et 2802 en 1988), lesquelles, par nationalité, se répartissent ainsi :

Genevois	17 %	(18 %)		
Confédérés	21 %	(25 %)	Suisses	38 % (43 %)
Français	7 %	(8 %)		
Italiens	8 %	(9 %)		
Espagnols	10 %	(10 %)		
Portugais	18 %	(16 %)		
Autres pays	19 %	(14 %)	Etrangers	62 % (57 %)

Le nombre d'enfants dont les parents ne sont pas mariés ensemble passe de 375 à 303, celui des enfants mort-nés de 31 à 19 et celui des naissances à domicile de 18 à 11.

Les prénoms auxquels les parents ont donné la préférence ont été, dans l'ordre (entre parenthèses est indiqué le rang de l'année précédente):

1. David	(2)	1. Sarah	(3)
2. Michaël	(1)	2. Stéphanie	(1)
3. Nicolas	(3)	3. Laura	(2)
4. Jonathan	(9)	4. Mélanie	(4)
5. Kevin	(5)	5. Jessica	(5)
6. Alexandre	(4)	6. Elodie	(6)
7. Julien	(7)	7. Katia	(12)
8. Thomas	(15)	8. Céline	(—)
9. Daniel	(8)	9. Jennifer	(10)
10. Stéphane	(12)	10. Tania	(11)
11. Christophe	(6)	11. Laetitia	(7)
12. Sébastien	(16)	12. Patricia	(—)
13. Philippe	(14)	13. Camille	(19)
14. Yann	(20)	14. Aurélie	(9)
15. Guillaume	(18)	15. Sandra	(16)

puis: Loïc, Patrick, Fabio,
Benjamin, Mathieu.

puis: Anna, Vanessa,
Charlotte, Christelle, Marie.

3. Décès

Le service a été saisi de 1950 (1890) cas de décès, nombre se détaillant chronologiquement comme il suit:

Janvier	219 (171)	Juillet	147 (139)
Février	162 (161)	Août	121 (163)
Mars	189 (157)	Septembre	145 (135)
Avril	149 (141)	Octobre	155 (140)
Mai	162 (188)	Novembre	155 (181)
Juin	162 (135)	Décembre	184 (179)

4. Mariages

Le nombre de cérémonies de mariage s'est élevé à 1116 (1109), qui correspond à 1105 (1094) mariages célébrés dans l'ancienne mairie des Eaux-Vives et 11 mariages non célébrés.

La proportion de mariages dans lesquels les deux fiancés étaient suisses est de 20,18 % (21,57 %).

Pour les femmes, 39,9 % d'entre elles ont conservé le nom qu'elle portaient avant le mariage.

Aucune requête en dispense d'âge n'a été présentée au Conseil d'Etat.

Les journées les plus chargées ont été celles du vendredi 29 juin, du vendredi 8 juin et du vendredi 17 août 1990 avec respectivement 15, 14 et 14 mariages célébrés.

Les semaines les plus chargées ont été celles du

25 juin	au 30 juin	38 mariages
5 juin	au 9 juin	34 mariages
3 décembre	au 8 décembre	33 mariages
17 septembre	au 22 septembre	32 mariages
24 septembre	au 29 septembre	32 mariages

Les mois les plus chargés ont été ceux de juin et septembre avec respectivement 138 et 131 mariages célébrés.

Mariages célébrés à l'Office de l'état civil

Entre Genevois et	Genevoises	43
	Confédérées	52
	étrangères	118
Entre Confédérés et	Genevoises	42
	Confédérées	86
	étrangères	157
Entre étrangers et	Genevoises	100
	Confédérées	155
	étrangères	<u>352</u>
		1105

5. Divorces

Il a été transcrit au Registre des familles 266 jugements de divorce concernant des ressortissants de la commune, nombre en légère diminution par rapport à 1989 (308) et 1988 (302).

Sur le plan cantonal cette fois (mais en 1989, car les chiffres définitifs de 1990 ne sont pas encore connus), 2416 mariages ont été célébrés contre 1336 divorces prononcés.

6. Autres faits d'état civil

Au cours de l'année écoulée, 255 enfants ont été reconnus par leur père, contre 253 en 1989 et 272 en 1988.

Le nombre d'adoptions prononcées s'est monté à 39 (44 en 1989 et 60 en 1988).

Le nombre de naturalisations dans le droit de cité de Genève a été de 487, soit :

Confédérés	64 (98 en 1989)
Etrangers	423 (490 en 1989).

SERVICE DES POMPES FUNÈBRES, CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRE

1. **Affaires générales**

Les tâches du service ont été, comme de coutume, de pourvoir aux obsèques, inhumations et incinérations des personnes décédées à Genève, d'assurer la gestion des différentes installations funéraires et d'y maintenir l'ordre et la décence.

2. **Section administrative**

Les efforts ont porté sur la révision du règlement des cimetières et du crématoire, sur les relations avec les établissements hospitaliers, les déclarations d'état civil, les contacts sociaux, l'hygiène et la sécurité.

3. **Personnel**

90 postes de travail sont pourvus au 31 décembre 1990 et 2 ouvriers ont été engagés pour le début 1991.

4. **Informatisation**

Le développement de certaines applications spécifiques au service s'est poursuivi. L'analyse des besoins du service par le service de l'informatique générale a été suspendue au profit des Services généraux.

5. **Budget**

Les recettes du service correspondent au 0,32 % des recettes générales prévues par la Ville de Genève, les dépenses quant à elles, à 1,83 % des dépenses de la Ville.

6. **Pompes funèbres**

66 % des obsèques du canton ont été organisées par le service. Les convois gratuits représentent le 30 % de ces obsèques.

7. **Crématoire**

Le nombre des incinérations a été de 2225. Les 3 fours font l'objet d'un entretien attentif, afin d'être maintenus en parfait état de fonctionnement.

8. **Columbarium**

240 cases ont été louées.

9. **Centres funéraires**

2747 corps ont été déposés dans les chambres mortuaires (82 % des décès). 1806 services ont été célébrés dans les chapelles (54 % des obsèques).

10. **Cimetières**

Le nombre des inhumations a été de 385. Les travaux de réfection du réseau d'eau et des allées du cimetière de Châtelaine se sont poursuivis.

DÉLÉGATION À LA PETITE ENFANCE

1. **Personnel**

Suite au départ de M^{me} N. Perraudin le 28 février 1990, M. M. Ratzenberger a été nommé au poste d'adjoint de direction et est entré en fonction le 1^{er} juillet 1990. De même, M^{me} V. Steffen est venue renforcer le secrétariat dès son engagement qui a eu lieu le 1^{er} août 1990.

2. **Financement**

La Délégation à la petite enfance a subventionné 16 crèches, 17 garderies et un lieu d'accueil parents enfants, situés sur le territoire de la Ville de Genève, pour un montant de 11 212 000 francs, les frais couvrant l'exploitation et les loyers. De plus, une somme de 328 000 francs a permis la poursuite de la rénovation de plusieurs institutions pour offrir un espace correspondant mieux aux nouvelles normes d'accueil. Une somme de 250 000 francs a été consacrée aux acquisitions nécessaires en vue d'une meilleure supervision de la gestion des institutions.

La Délégation à la petite enfance a poursuivi son analyse des budgets, à l'aide de l'étude réactualisée des coûts comparés des crèches-garderies, afin d'établir des ratios pour l'ensemble des crèches et des garderies.

Les séances de présentation des budgets par les comités ont contribué à mieux définir les limites et les possibilités budgétaires des institutions.

3. **Travaux**

La délégation, en collaboration avec le Service des bâtiments et le Service d'architecture, a assuré le programme et le suivi de nombreux projets de rénovation et de construction d'espaces ou de bâtiments qui permettront l'ouverture, à court ou à long terme, de nouvelles structures d'accueil pour la petite enfance.

4. **Relations extérieures**

La délégation a maintenu son objectif de susciter et de participer à toutes les réflexions concernant la petite enfance, afin de débattre avec l'ensemble des partenaires ou usagers des véritables enjeux de ce secteur. Un partenariat actif s'est instauré avec les organismes ou personnes souhaitant participer à l'amélioration qualitative ou quantitative de modes de garde pour les enfants de 0 à 5 ans,

La Délégation à la petite enfance a été sollicitée pour présenter la politique petite enfance de la Ville de Genève auprès du bureau d'égalité du canton de Genève, la Protection de la jeunesse du Valais, l'Hospice général, Pro Juventute à Genève et Lausanne, ainsi que plusieurs communes genevoises. Par ailleurs, des relations privilégiées se sont établies avec les responsables de la petite enfance de la Ville de Lausanne.

5. **Faits marquants en 1990**

Règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance.

Par une confortable majorité, le règlement de la petite enfance, amendé par le magistrat et la commission sociale et de la jeunesse du Conseil municipal, est accepté et entre en vigueur le 1^{er} août 1990. Dès lors, la Ville considère que le secteur de la petite enfance est une priorité.

Ce règlement laisse aux associations et aux fondations la gestion complète de leurs crèches et garderies, tout en précisant strictement leurs obligations pour l'obtention des subventions.

Ce règlement laisse apparaître des éléments nouveaux qui sont les suivants :

- Le règlement ouvre la porte au partenariat avec des collectivités publiques ou privées.
- La participation des parents est non seulement recommandée, mais rendue nécessaire par l'exigence de l'adhésion de 2 membres parents dans le comité.

- Une commission consultative de la petite enfance est constituée de représentants des partis politiques, des membres de la fédération, des syndicats, du groupe parents-petite enfance et des membres nommés par le Conseil administratif. La commission a pour tâche de collaborer avec la Délégation à la petite enfance en Ville de Genève. Elle est nommée pour 4 ans. Sa séance constitutive a eu lieu le 19 novembre 1990 ; la Délégation à la petite enfance en assure le secrétariat.
- Le rôle de la Délégation à la petite enfance est parfaitement défini, précisant ses compétences et son action.

Convention collective

Les premières négociations de la Convention collective du personnel de la petite enfance se sont ouvertes en présence d'une commission paritaire constituée à cet effet. Sa première séance a eu lieu le 27 avril 1990. Après de très nombreuses séances, la commission a pu parvenir à un consensus sur de nombreux articles. Un accord transitoire a pu être établi entre les différents partenaires, dans l'attente de la version définitive de la convention. Ce protocole, conclu le 6 décembre 1990, a permis à la Ville de Genève de proposer, pour 1991, une harmonisation des salaires et une revalorisation pour certaines catégories de personnel du secteur de la petite enfance.

Créations

Pour répondre aux besoins constants de places dans les crèches, la Délégation à la petite enfance a procédé à l'ouverture, le 14 mai, d'une crèche située dans le quartier des Grottes, «La Grotte Bleue». Ouverte de 7 h 30 à 18 h, celle-ci peut accueillir 42 enfants de 0 à 5 ans.

Le 15 août, la Délégation à la petite enfance a mis à disposition du public un lieu d'accueil parents-enfants, le «Cerf-Volant», situé au 82, boulevard Carl-Vogt. Inédit en Suisse, ce lieu d'accueil favorise la socialisation des enfants et permet de rompre l'isolement des jeunes parents. Cet espace est ouvert tous les après-midi de 14 h 30 à 18 h 30, le samedi de 13 h à 17 h.

Bilan

Grâce à la volonté politique du Conseil administratif et du Conseil municipal, qui considèrent la petite enfance comme un secteur prioritaire, la Délégation à la petite enfance a bénéficié d'un budget global de 14 191 698 francs en augmentation de 22,34 % par rapport à l'année précédente.

SERVICE DE L'URBANISME

1. **Affaires générales**

Le service a examiné 154 requêtes en autorisation de construire (218 en 1989). Cette stagnation est aussi confirmée par le nombre de plans localisés de quartier, plans de site, déclassements de zone soumis au Conseil municipal: 3 au lieu de 11 en 1989.

L'accent mis par le service sur les études de la planification localisée a permis d'examiner la plupart de ces requêtes en fonction d'une vue d'ensemble de l'urbanisation des quartiers. Souvent d'ailleurs, les architectes, les propriétaires et promoteurs se renseignent auprès du service avant le dépôt de leurs requêtes au Département des travaux publics. Cette pratique, ainsi que la fonction d'expert pour les problèmes relatifs au Plan d'utilisation du sol a permis au service de s'affirmer de plus en plus dans sa fonction de service public.

Le service continue à représenter la Ville de Genève dans les diverses commissions issues de la Commission cantonale d'urbanisme et participe aux travaux des différents groupes de travail cantonaux pour l'étude du réseau et des transports publics.

Le secrétariat de la commission d'aménagement du Conseil municipal, à l'exception de la prise de notes des séances, continue à être assumé par le service.

Le service est souvent sollicité dans son rôle de conseiller technique par la direction du département ou par le conseiller administratif, de même que pour participer à des débats, colloques, et contribuer à l'information dans les quartiers.

2. **Plan d'utilisation du sol**

Le règlement transitoire relatif au Plan d'utilisation du sol a été appliqué systématiquement pour chacune des requêtes en autorisation de construire. Adopté en 1988, le règlement est aujourd'hui bien connu des architectes et n'a pas connu de problèmes particuliers d'application.

Le projet de règlement général, qui complète ou reprend certaines dispositions du règlement transitoire, a fait l'objet de nombreuses séances de la commission d'aménagement auxquelles le Service de l'urbanisme a participé activement.

Le projet de règlement général est appliqué, en plus du règlement transitoire, aux requêtes en autorisation de construire instruites par le service, afin

d'en tester la portée et apporter son expérience aux travaux de la commission d'aménagement.

3. Schéma directeur de la Ville de Genève

En novembre 1989, le Conseil municipal accepte un crédit extraordinaire destiné à la révision du schéma directeur de la Ville de Genève.

En janvier 1990, le Service de l'urbanisme confie 7 mandats d'étude, selon le programme annoncé, ainsi qu'un mandat de synthèse des études et un mandat de communication. Dès septembre 1990, les études de bases des 7 mandataires permettent d'en entreprendre la synthèse.

De nombreuses consultations, tant sur le plan politique que technique, sont prévues en 1991 et précéderont la mise en forme définitive du schéma et sa publication.

Les retards de calendrier pris par les études cantonales sur les transports ont ralenti l'avancement des études du schéma directeur de la Ville. Ce défaut de synchronisation nécessite d'établir un schéma provisoire, susceptible d'influencer les décisions cantonales sur les transports et la circulation. Il devra, à son tour, être adapté là où ce sera nécessaire, aux impératifs des réseaux futurs.

4. Transports et circulation

Le Service de l'urbanisme participe aux travaux des différents groupes de travail cantonaux pour l'étude du réseau des futurs transports collectifs, qu'il s'agisse de nouvelles lignes de tram ou du réseau combiné métro-tram. Ces activités ont occupé plus de 70 séances.

Le Service de l'urbanisme dirige, conjointement avec le Département des travaux publics, les études pour une traversée de la rade. Le groupe Etat-Ville, ainsi constitué, s'est réuni 20 fois pour évaluer le travail de l'équipe interdisciplinaire de mandataires.

Il coordonne, conjointement avec le Département de justice et police, les études «Circulation 2000» (exemple Environnement-Ville-Transports) comprenant différents volets (plan de circulation, quartier-test de modération, stationnement), ce qui a représenté environ 25 séances au total.

Le Service de l'urbanisme participe également aux études de circulation liées à la préparation du concours pour la couverture des voies CFF à Saint-Jean, soit une douzaine de séances.

Enfin, le rapport concernant le stationnement des résidents s'est terminé en juin 1990 et a été transmis au Conseil administratif et à la commission d'aménagement du Conseil municipal.

5. Etudes de prévisions démographiques pour les besoins d'équipements scolaires

L'augmentation du nombre d'élèves et le manque de disponibilité de terrains constructibles pour de nouvelles écoles créent des difficultés qui nécessitent les évaluations les plus fiables possible des besoins futurs.

Dans ce contexte, le Service de l'urbanisme a attaché une importance particulière à l'amélioration des méthodes de prévision.

Les études sur les anciens quartiers de la rive droite ont été actualisées en affinant les paramètres utilisés précédemment. Une méthode complémentaire à celle établie par le GIEED a été mise au point et testée en collaboration avec le Service de la recherche sociologique. Elle devra permettre, dès la fin de l'été 1991, d'actualiser en permanence et simultanément les besoins présumés de tous les quartiers de la ville.

6. Etudes d'aménagement et plans directeurs de quartiers

La plupart des études d'aménagement localisées se sont réalisées ou poursuivies. Deux mandats se sont terminés en 1990. Il s'agit du projet de plan directeur du quartier Le Bouchet - La Forêt, ainsi que de l'étude du secteur Contrat-Social - Cayla.

Parmi les nouvelles études d'aménagement réalisées par le service, il faut signaler :

- l'étude d'implantation pour un cycle d'orientation dans l'îlot 14, quartier des Grottes ;
- l'étude des périmètres des Services industriels dans le quartier de la Jonction ;
- l'étude d'aménagement de l'îlot Monthoux - Lausanne - Zurich - Neuchâtel dans le quartier des Pâquis ;
- l'étude d'aménagement du périmètre de Sécheron.

Les trois premières études précitées ont comme objectif général l'amélioration des conditions d'habitabilité dans les quartiers. L'étude de Sécheron a notamment servi de base à la Ville dans sa participation au groupe de travail «Délégation du logement élargie, Etat-Ville», qui a produit fin août un rap-

port intermédiaire d'aménagement faisant l'objet d'un accord du Conseil d'Etat.

Les problèmes relatifs au patrimoine architectural, situé dans les périmètres des plans directeurs de la périphérie urbaine, déjà soulevés dans le rapport de 1989, n'ont pas encore été complètement résolus. Des démarches entre le Conseil administratif et le chef du Département des travaux publics sont en cours pour connaître les mesures que l'Etat entend mettre en œuvre.

Malgré cela, le Service de l'urbanisme a poursuivi en 1990 les projets d'une demi-douzaine de plans directeurs déjà engagés. Cela dans l'intérêt d'un affinement de l'instrument d'une part, et d'autre part, comme vérification localisée indispensable aux futures lignes directrices de la Ville qui feront l'objet du nouveau schéma directeur Genève 2001.

Trois plans de circulation localisés relatifs aux quartiers de la Forêt, du Mervelet et des Genêts sont réalisés en collaboration avec l'OTC. Une étude de circulation pour le quartier de la Boissière est actuellement en cours.

7. Maquette de la Ville de Genève

La maquette continue à s'élaborer progressivement ; en 1990, 7 modules sont réalisés par 3 ateliers privés, ce qui porte leur nombre à 47 sur un total de 110 modules pour l'ensemble de la ville. La maquette permet de mesurer l'impact du projet dans le quartier et facilite les décisions. Elle s'avère ainsi extrêmement utile tant pour la collectivité que pour les privés.

8. Information à la population

Les enquêtes publiques relatives à des plans localisés de quartier, des plans de sites et des déclassements de zone soumis au préavis de la commune, font l'objet d'une information sous forme de communiqués de presse et d'affiches exposées dans les quartiers concernés et à l'arcade d'information municipale de la place du Molard. Ces affiches sont aussi présentées lors des séances de délibération sur les objets soumis au Conseil municipal.

Le principal effort d'information a porté sur la maquette 1/500^e de la ville de Genève : publication d'un cahier de l'urbanisme et participation, avec la Maison Tavel, à l'organisation d'une exposition présentant simultanément le relief Magnin de Genève en 1850 et 13 modules de la ville contemporaine.

9. Bases de données et documentation du service

Le Service de l'urbanisme a développé des instruments de travail pour ses propres besoins, mais qui sont appelés à être utilisés par d'autres services de l'administration afin de faciliter l'échange d'information :

- Base de données : en collaboration avec le centre de traitement informatique, la conception de la base de données s'est achevée en été 1990 et l'ordinateur Micro Vax 3100 est rendu opérationnel à mi-décembre. La base de données comprend le répertoire des adresses du Contrôle de l'habitant, ainsi qu'un fichier d'utilisation du sol (3270 fiches). La saisie des mouvements de la construction et des mutations foncières sera possible dès le début de l'année 1991.
- Centre de documentation : une réorganisation du centre de documentation et l'informatisation de son fichier ont été menées à bien durant l'année. Il devient ainsi accessible à d'autres services, voire à des tiers.
- Equipements publics : afin d'assurer une meilleure relation entre les études d'aménagement et les équipements publics (terrains, accès, rôle dans la ville et les quartiers, etc.), l'informatisation d'une base de données et l'établissement de plans de coordination ont été entrepris.

2^e partie

**III. PRINCIPAUX ÉCARTS
ET LISTE DES DÉPASSEMENTS DE CRÉDITS**

Le Conseil administratif vous présente ci-après :

- A Un commentaire des principaux écarts de charges et de revenus constatés entre le budget et le compte rendu 1990 de la Ville de Genève
 - B Les dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement
- A Commentaires des principaux écarts de charges et de revenus entre le budget et le compte rendu 1990 de la Ville de Genève**

Le compte rendu financier comporte une colonne spéciale dans laquelle figurent les écarts entre le budget et les comptes. Pour les rubriques qui nécessitent un commentaire particulier, le montant des comptes de l'exercice est précédé d'un numéro qui sert de référence au texte explicatif publié dans ce chapitre.

Toutefois, les explications communes à de nombreux dépassements ayant la même cause portent le même numéro de référence. Il s'agit de :

- 1 Crédits budgétaires supplémentaires votés par le Conseil municipal.

Voir liste détaillée (Chapitre III, lettre B).

Ces dépassements portent la référence N° 1.

2 Dépassements liés au traitement du personnel

Les services municipaux, dans l'attente d'une nomination de collaborateurs, ont toujours la faculté de recourir momentanément à du personnel temporaire qui pourra, par la suite, acquérir la qualité de fonctionnaire ou d'auxiliaire fixe. A défaut de pouvoir traiter directement avec des personnes en quête d'un emploi, les services peuvent aussi faire appel aux maisons spécialisées pour obtenir de la main-d'œuvre temporaire. Ce type de dépenses est imputé sur la rubrique «308» au lieu de «301».

Il faut tenir compte également des remboursements de salaires versés par les assurances (accidents, APG) imputés sur la rubrique «436».

Au niveau du compte rendu, la comparaison des dépenses doit toujours se faire globalement sur la base de trois rubriques: «301», «308», «436».

Tous les dépassements de la rubrique «308» qui seront compensés par un disponible sur la rubrique «301», ainsi que les dépassements des rubriques «301» et «308» qui seront couverts par la rubrique «436».

Ce type de dépassement porte la référence N° 2.

3 Rubrique 304 «Caisse d'assurance du personnel et fonds de prévoyance».

Au moment de l'élaboration du budget, il est possible de calculer les cotisations à la caisse de retraite pour l'année suivante, en tenant compte des augmentations statutaires de traitement, des annuités extraordinaires ainsi que des promotions ayant lieu de février à mai. Cependant, deux autres facteurs ne peuvent être estimés et calculés à cette époque, ils influencent de manière sensible les chiffres apparaissant aux comptes.

Il s'agit, d'une part, des promotions qui interviennent entre le mois de mai de l'année précédente et le 1^{er} janvier de l'année pour laquelle est préparé le budget et, d'autre part, des mutations dans les effectifs, notamment les nominations d'employés à des postes vacants depuis un certain temps.

Il est à noter que selon l'âge et le niveau des bénéficiaires de promotions, les contributions de l'administration peuvent s'élever à plusieurs milliers de francs.

Ces dépassements portent la référence N° 3.

4 Dépassements liés à des revenus spécifiques.

Certaines charges sont étroitement liées à des revenus spécifiques et suivent donc la même évolution; par exemple, le droit des pauvres «318», les frais de perception des centimes additionnels «351».

Ce type de dépassement porte la référence N° 4.

5 Dépassements compensés par des revenus supplémentaires.

Certains postes de charges en dépassement, ou non prévus au budget (par exemple dépassements sur acquisitions de collections, sur subventions aux activités culturelles, dépenses pour l'aide aux chômeurs) sont compensés par des recettes supplémentaires provenant de dons divers «469», de prélèvement sur les fonds spéciaux «429» et de prélèvement sur des fonds de réserve «481».

Ces dépassements portent la référence N° 5.

6 Les annuités d'amortissement.

Pour chaque crédit à amortir, l'annuité d'amortissement comptabilisée en 1990 sous rubrique «331» a été limitée au maximum au montant effectif des dépenses d'investissements. Par conséquent, l'amortissement effectif peut être inférieur à celui budgétisé.

Ces écarts portent la référence N° 6.

7 Dépassements concernant les téléphones et les primes d'assurances (rubrique «318»).

- a) Au compte rendu, les frais de téléphones ont été comptabilisés sur 14 périodes (novembre 1989 à décembre 1990).
- b) Les primes d'assurances (véhicules à moteur et expositions) sont enregistrées directement dans les comptes des services. Au budget, ces primes sont inscrites globalement au chapitre du Service des assurances (1510-318).

Ces dépassements portent la référence N° 7.

8 Dépassements liés aux primes de fidélité

Les nouveaux statuts du personnel relatifs à la prime de fidélité votés en juin 1989 par le Conseil municipal, n'ont pas permis de budgétiser au niveau de chaque service les primes réelles 1990. De ce fait, la rubrique «303» des services présente des dépassements qui seront compensés en totalité par le disponible de la même rubrique sur le chapitre (1121).

Ces dépassements portent la référence N° 8.

Autorités

- 10 0100.300 Nombre de séances plus élevé que celui retenu pour l'élaboration du budget.

- 11 0100.436 Suppression des sorties de commissions.
- 12 0300.310 Par mesure d'économie, non-utilisation de ce crédit destiné à des publications diverses.

Département des finances et des services généraux

- 13 1100.310 Coût d'impression du Mémorial plus important que prévu en raison de l'augmentation du nombre des séances du Conseil municipal, ainsi que des documents s'y rapportant (voir également vote du Conseil municipal du 12 septembre, 20000 francs).
- 14 1102.301 Salaire d'une secrétaire à mi-temps mise temporairement à disposition par le Service du secrétariat du Conseil administratif, montant compensé par l'économie réalisée sur le poste 1107.301.
- 15 1103.312 Les frais d'électricité du bâtiment du Grütli sont pris en charge par le département de la culture et du tourisme.
- 16 1104.308 Ce dépassement aurait dû être compensé par une économie sur le poste 301 si cette dernière n'avait pas été absorbée par une augmentation du coût de la vie plus importante que prévue.
- 17 1105.301 Le poste de chef du Service de la planification à long terme n'a pu être pourvu au cours de 1990, il en est de même du poste de secrétaire qui lui est attaché.
- 18 1105.318 Les expertises prévues pour le bon fonctionnement du service ont été reportées dans le temps.
- 19 1107.301 Diminution des engagements du personnel temporaire par soucis d'économie et compensation du dépassement sur chapitre 1102 rubrique « 301 ».
- 20 1107.318 Voir détail qui sera transmis à la commission des finances.
- 21 1120.308 Mise en place de la nouvelle base de données du personnel.
- 22 1120.318 Dépassement lié à un nombre d'envois relatif à la base de données du personnel, et à l'utilisation centralisée pour trois services de la machine à affranchir (ces dépenses n'ont pas été réparties en 1990).
- 23 1121.305 Montant versé à la caisse-maladie de la ville et des SI jusqu'à concurrence de 200000 francs.
- 24 1121.307 Dépassement correspondant à l'augmentation du coût de la vie plus forte que prévue.
- 25 1121.309 Suppression de divers cours par manque d'inscriptions et non utilisation de crédits spéciaux par certains services.

- 26 1121.436 Remboursements d'assurances répartis sur les services.
- 27 1300.301 Remplacement de trois contrôleurs financiers engagés au sortir de l'université par des réviseurs expérimentés au salaire plus élevé.
- 28 1300.308 Remplacement de deux collaborateurs en maladie.
- 29 1300.317 Correction d'inégalités de traitement se rapportant aux indemnités de déplacement octroyées aux contrôleurs.
- 30 1400.318 Limitation des études par soucis d'économie.
- 31 1560.308 Remplacement de deux collaborateurs en maladie.
- 32 1560.318 Les dépenses ont été sous-estimées pour cette ligne budgétaire.
- 33 1561.423 Acompte versé par le Centre de Communication Multi-Médias SA sur future rente foncière.
- 34 1563.312 La mise en exploitation de nouveaux immeubles influence l'estimation des consommations.
- 35 1563.314 Augmentation de l'entretien des immeubles et indexation des contrats d'entretien (voir également vote du Conseil municipal du 4 décembre, 150000 francs).
- 36 1563.316 Mise en exploitation du télé-réseau moins rapide que prévue. Voir correspondance avec rubrique «434».
- 37 1563.318 Pas d'expertise d'immeuble durant l'année (voir également vote du Conseil municipal du 12 septembre, 24000 francs).
- 38 1563.319 Indemnités versées par suite de transformations d'immeubles locatifs plus importantes que prévues.
- 39 1563.366 Adaptation des loyers entraînant une diminution de l'aide personnalisée plus importante que prévue.
- 40 1564.314 Réparations moins importantes que prévues. Mise en exploitation retardée de la nouvelle salle du Môle.
- 41 1565.423 Cessation de l'exploitation du restaurant Le Lacustre suite à un incendie.
- 42 1565.427 Plus-value sur divers fermages.
- 43 1569.312 Frais d'électricité immeuble 28-30, rue des Bains (ex-SIP) non prévus au budget.
- 44 1569.427 Mise en location de la rue des Bains 28-30 (ex-SIP, 271000 francs) et plus-value sur certaines locations.
- 45 1570-301 Report des engagements de quatre coordinateurs départementaux, par manque de place de travail.
- 46 1570.310 En phase de transition entre les imprimantes traditionnelles et imprimantes laser nouvellement acquises, diminution maxi-

- male de l'acquisition de formulaires. Renoncement à l'élaboration d'une plaquette IGVG par soucis d'économie.
- 47 1570.311 Non-acquisition d'une partie du matériel budgétisé par soucis d'économie et suite au moratoire du Conseil administratif.
- 48 1571-301 Report de l'engagement d'un administrateur base de données du patrimoine, par manque de place de travail.
- 49 1572.301 Remplacements vacances, maladie, accidents.
- 50 1591.310 Réduction des dépenses par soucis d'économie.
- 51 1591.311 Limitation du renouvellement des équipements de mobilier, de machines de bureau et d'entretien, par soucis d'économie.
- 52 1591.314 Divers contrats d'entretien budgétisés sans l'indexation.
- 53 1591.315 Coût d'entretien moins important suite au renouvellement du parc des machines.

Département des constructions et de la voirie

- 54 2100.301 Suite à la restructuration du service, revalorisation de diverses fonctions liées aux opérations foncières.
- 55 2100.308 Remplacement de personnes en congé maladie.
- 56 2100.436 Remboursements de frais d'études abandonnées et facturées à divers bénéficiaires des droits de superficie.
- 57 2120.314 Aucune démolition d'immeuble n'a été nécessaire et aucune parcelle n'a dû être aménagée, ce qui a permis de réaliser des économies.
- 58 2120.331 Amortissement des frais d'études se rapportant à des projets non réalisés (selon proposition 275 A, votée le 12 février 1991).
- 59 2130.314 Réduction des dépenses par souci d'économie. De plus aucune installation informatique n'a été effectuée selon le moratoire du Conseil administratif (voir également vote du Conseil municipal du 12 septembre, 1025 000 francs).
- 60 2150.312 Montant difficilement prévisible en raison de la fluctuation du prix du mazout. Le 85 % des achats 1990 a été effectué avant la crise du Golfe à un prix inférieur à celui estimé lors de la préparation du budget.
- 61 2150.318 Le dépassement de cette rubrique est compensé par un vote du Conseil municipal du 4 décembre d'un montant de 2 500 francs et le solde de l'écart s'explique par 14 mois de facturation des téléphones.

- 62 2150.439 La ristourne sur le carburant, basée sur le prix moyen a été plus élevée que celle budgétisée.
- 63 2160.301 Un collaborateur supplémentaire transféré du Service de l'urbanisme pour une période de 4 mois.
- 64 2160.314 Report dans le temps de divers travaux (voir également vote du Conseil municipal du 12 septembre 1990, 10000 francs).
- 65 2161.312 Les frais d'électricité relatifs au jet d'eau ne sont plus pris en charge par la Ville depuis courant 1990.
- 66 2161.314 Report dans le temps de divers travaux.
2523.314
2525.314
2531.311
- 67 2500.311 Par souci d'économie l'équipement de la cafétéria en machines et appareils divers a été abandonné, de plus l'agencement des bureaux a également été abandonné.
- 68 2520.434 Diminution des travaux effectués pour des tiers, les services publics (TPG, DIP, etc.) faisant de plus en plus appel à des entreprises privées.
- 69 2521.312 L'économie sur la taxe d'épuration provient principalement de la diminution du volume imposable sur les eaux usées.
2523.312
2531.312
2540.312
- 70 2524.314 Divers travaux effectués par nos soins ont permis de ne pas avoir recours à des entreprises extérieures.
- 71 2525.451 Compensé par une diminution des charges comptabilisées sous 8090.351.
- 72 2530.318 En raison de la fluctuation du marché, la récupération du papier nous a été facturée (prix décembre 1990/60 francs/tonne) alors qu'en 1989 ou nous rétrocédait 20 francs par tonne.
- 73 2530.435 Montant difficilement estimable étant donné la fluctuation du prix de l'aluminium.
- 74 2531.313 Economie en raison d'un hiver peu rigoureux.
- 75 2540.316 La redevance sur les WC publics est compensée par une économie sur la rubrique «314» (voir décision du Conseil municipal du 21 mars 1990).

Département de la culture et du tourisme

- 76 3000.301 Le disponible à fin décembre 1990 est fonction d'un poste vacant qui sera repourvu au cours de l'année 1991 (voir également vote du Conseil municipal du 12 septembre 1990, 4000 francs).
- 77 3031.318 Dépassement couvert partiellement par les votes du Conseil municipal du 4 décembre 1990, 2000 francs. De plus, 14 mois de facturation de téléphones et prise en charge des primes d'assurances budgétisées sur le chapitre 1510.
- 78 3032.435 Le remboursement de recettes 1989 erronées (15000 francs) influence le montant encaissé en 1990.
- 79 3040.361 Etant donné le résultat positif de la CGN, aucune subvention demandée en 1990.
- 80 3112.XXX Selon décision du Conseil municipal du 14 février 1990, 100000 francs sont transférés de la rubrique «310» sur la rubrique «318» et 10000 francs de la rubrique «316» sur la rubrique «318». De ce fait la rubrique «318» n'accuse plus qu'un dépassement de 191426,67 francs compensé en totalité par les rubriques «439» et «469».
- 81 3170.363 Restitution de la part non utilisée des subventions 1986, 1987 et 1988.
- 82 3172.365 Remboursement de la part non utilisée de la subvention 1989 du Casino-Théâtre.
- 83 3300.301 Congé maternité, congés longue période, indemnités selon nouveau statut des bibliothèques sont les principales raisons du dépassement (voir également vote du Conseil municipal du 12 septembre 1990, 62450 francs).
- 84 3300.310 Dépassement couvert en partie par la rubrique «434» (voir également vote du Conseil municipal du 12 septembre 1990, 2000 francs).
- 85 3400.301 La forte augmentation du coût de la vie par rapport aux prévisions budgétaires est la principale raison de ce dépassement.
- 86 3400.318 Dépassement couvert par le vote du Conseil municipal du 4 décembre 1990, 30000 francs et par la prise en charge de diverses assurances budgétisées sur le chapitre 1510.
- 87 3401.434 La fréquentation des expositions a été moins élevée que ne le laissait supposer les résultats en 1988 et 1989.
- 88 3500.318 Dépassement couvert partiellement par les votes du Conseil municipal du 12 septembre et 4 décembre 1990, 13600 francs

et par les rubriques «434» et «469». De plus, 14 mois de facturation de téléphones.

- 89 3600.318 Dépassement couvert par le vote du Conseil municipal du 4 décembre 1990, 20000 francs. De plus, 14 mois de facturation de téléphones.
- 90 3600.434 Refacturation réduite en raison du départ d'un chercheur.
- 91 3700.301 Dépassement compensé partiellement par la rubrique «436».
- 92 3700.316 Location d'un téléfax non prévue au budget.
- 93 3700-318 Dépassement dû à quatre publications supplémentaires concernant la vulgarisation ainsi que la publication de mémoires de De Saussure.
- 94 3700.434 Entretien du domaine de Penthes selon convention du 22 juin 1990 avec DTP.

Département sports et sécurité

- 95 4000.301 Transfert d'un poste ½ du service de la Police municipale au secrétariat du département non prévu lors de l'élaboration du budget 1990.
- 96 4100.301 Mise en exploitation retardée du centre de la Queue-d'Arve.
4100.306
- 97 4100.308 Dépassement compensé par une partie de la rubrique «301» et par la rubrique «436».
- 98 4100.316 Résiliation du bail dépôt loué pour l'entreposage Vélodrome.
- 99 4100.351 Les frais de destruction ont été sous-évalués lors de l'élaboration du budget 1990.
- 100 4110.314 Diminution des dépenses par des mesures d'économie.
4110.315
- 101 4110.316 Suppression de la location d'un dépôt à l'abattoir et acquisition de matériel précédemment loué.
- 102 4110.427 Diminution des recettes en raison de la limitation du nombre des spectateurs, par mesure de sécurité (5500 spectateurs au maximum).
- 103 4124.312 Première année budgétaire, estimations difficiles.
4124-318
4124.427
4124.434
- 104 4130.311 Economie de 50% réalisée sur l'achat d'une tondeuse (35000 francs).

- 105 4130.434 Baisse de la fréquentation des tennis due à la construction de nombreux courts dans le canton.
- 106 4200.311 Report sur le budget 1991 de l'acquisition de 7 stations SE 20 et de l'introduction d'un deuxième canal.
- 107 4200.431 Diminution des demandes de naturalisations.
- 108 4200.437 Diminution des stationnements illicites sur les trottoirs.
- 109 4400.312 Mise en exploitation de la caserne 3 (Frontenex).
- 110 4400.318 14 mois de facturation de téléphone (voir également vote du Conseil municipal du 4 décembre 1990, 30300 francs).
- 111 4400.431 La facturation du 2^e semestre 1990 a été effectuée en janvier 1991.
- 112 4400.434 Facturation d'interventions non effectuée précédemment.
- 113 4400.439 Le personnel en uniforme paie 1,4 % de contribution supplémentaire pour cessation anticipée d'activité. La recette a été surévaluée.
- 114 4400.450 Nouvelle contribution fédérale pour interventions sur l'auto-route non prévue au budget.
- 115 4410.301 Augmentation du nombre d'heures d'instruction et de service de garde des sapeurs-pompiers volontaires (partiellement compensé par recettes sur rubrique «434»).
- 116 4500.310 Projet de tirage d'une plaquette non réalisé.
- 117 4500.427 Location de dortoirs pour les pré-requérants et requérants d'asile (Châtelaine, Richemond).
- 118 4500.450 Solde subvention 89 encaissé en 1990.
- 119 4600.301 Transfert d'un poste d'employé du Service des sports au domaine public non prévu lors de l'élaboration du budget 1990. Modification d'un poste d'employé en poste de comptable. Compensation partielle par la rubrique «436».
- 120 4600.427 Revenus supplémentaires liés aux manifestations et demandes plus nombreuses sur les marchés.
- 121 4600.439 Ajustement de la provision p/pertes s/débiteurs relatives aux taxes d'empiétement antérieures à 1989.

Département des affaires sociales, écoles, parcs et environnement

- 122 5030.434 Revenu concernant «022 Télégénève SA» transféré sur la rubrique (0300.434).
- 123 5100.316 Location d'un téléfax non budgétisée.
- 124 5100.461 Selon la nouvelle convention avec l'Hospice général, les re-

cettes de la taxe sur la naturalisation sont gérées par le Service social. En 1990 figurent deux ans de recettes (y compris les intérêts).

- 125 5110.301 Dépassement lié à l'augmentation du nombre de prestataires (voir également vote du Conseil municipal du 12 septembre 1990, 255 000 francs).
- 126 5110.308 Dépassement lié à l'augmentation des travaux de secrétariat (voir également vote du Conseil municipal du 12 septembre 1990, 20 000 francs).
- 127 5110.316 L'ouverture du centre social de Saint-Jean, prévue pour l'automne 1990, est reportée en 1991.
- 128 5120.366 Augmentation sensible du nombre des ayant-droit (voir également vote du Conseil municipal du 4 décembre 1990, 130 000 francs).
- 129 5120.469 Dons divers, non prévisibles.
- 130 5130.301 Dépassement lié à l'augmentation de la fréquentation des immeubles sociaux.
- 131 5140.301 Accroissement du nombre de prestataires (voir également vote du Conseil municipal du 12 septembre 1990, 260 000 francs et rubrique « 436 »).
- 132 5140.308 Remplacements importants des équipes en raison de longues maladies (Plainpalais, Eaux-Vives, Pâquis, voir également vote du Conseil municipal du 12 septembre 1990, 9 300 francs et rubrique « 436 »).
- 133 5150.301 Remplacement consécutif à deux congés maternité et transformation du statut de la responsable (voir également vote du Conseil municipal du 12 septembre 1990).
- 134 5150.308 Frais supplémentaires de fonctionnement (voir également vote du Conseil municipal du 12 septembre 1990, 10 000 francs et rubrique « 436 »).
- 135 5150.316 Projet de déménagement de la buanderie abandonné pour 1990.
- 136 5200.301 Ouverture en urgence de nouvelles surfaces scolaires qui sont entretenues par du personnel temporaire.
- 137 5200.310 Cette économie découle du fait qu'aucune brochure d'information sur l'activité du service n'a été éditée en 1990 (voir également vote du Conseil municipal du 4 décembre 1990, 3 500 francs).

- 138 5200.312 Economie réalisée suite au transfert de certains contrats ne concernant pas directement le service (redéfinition des compétences).
- 139 5200.316 La construction, en urgence, des pavillons scolaires a permis une économie des frais de location.
- 140 5200.318 Augmentation de frais de transport des repas des cuisines et restaurants scolaires dus à l'explosion de la fréquentation des cantines (voir également vote du Conseil municipal du 4 décembre 1990, 9000 francs).
- 141 5200.427 Reprise de la location de la résidence pour jeunes «Le Voltaire».
- 142 5216.316 Les frais de locations et de droits de superficie ont pu être limités.
- 143 5216.365 Economie réalisée en fonction de la fréquentation des enfants domiciliés en Ville de Genève.
- 144 5217.365 Explosion de la fréquentation des cuisines et restaurants scolaires.
- 145 5230.310 Par souci d'économie, les dépenses ont été limitées aux seuls frais d'impression des diplômes et listages nécessaires.
- 146 5230.319 Le service a bénéficié, en 1990, du don du livre édité par la Fondation des Clefs de Saint-Pierre, à l'occasion du 175^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération.
- 147 5240.311 Les dépenses d'agencements divers ont été limitées drastiquement et étalées dans le temps.
- 148 5240.316 Economie réalisée en raison de la non-disponibilité de locaux et de la gratuité de certaines locations (voir également vote du Conseil municipal du 4 décembre 1990, 3500 francs).
- 149 5300.312 Consommations plus importantes que prévues en raison d'un été particulièrement sec.
- 150 5300.318 Ajournement de la réalisation d'un film vidéo de prévention sur les espaces verts.
- 151 5400.315 Pas de travaux d'aménagement dans les salles de mariages.
- 152 5500.310 Renonciation en 1990 de l'édition d'une plaquette.
- 153 5500.311 Achat de mobilier spécifique moins onéreux que prévu.
- 154 5500.319 Ce dépassement concerne les obsèques gratuites qui en 1990 sont comptabilisées sur 13 périodes en raison du bouclage au 31 décembre et non plus au 30 novembre comme précédemment.

- 155 5520.434 Ce dépassement provient de la comptabilité de 13 périodes en raison du bouclage au 31 décembre et non plus au 30 novembre comme précédemment.

Hors départements municipaux

- 156 8090.319 La liste détaillée sera transmise à la commission des finances (voir également vote du Conseil municipal du 4 décembre 1990, 30 000 francs).
- 157 8090.351 Compensation avec la rubrique 2525.451.
- 158 8090.427 La budgétisation de cette rubrique par les SIG est difficile deux ans à l'avance.
- 159 8090.429 Soulte sur échange de terrain consorts Malzacher (90 000 francs). Bénéfice sur liquidation SI Dumas Pléiades C (24 000 francs). Soulte due par l'Association « Armée du Salut », voir Conseil municipal du 26 avril 1988 (406 000 francs).
- 160 8090.441 Part Ville sur les ventes à la criée, comptabilisation de deux exercices (1989 et 1990).
- 161 8100.XXX Voir rapport de gestion du Conseil administratif, considérations générales, point 3.
- 162 8200.420 Les soldes des comptes courants, plus élevés que prévu initialement, ont permis une hausse des rendements durant l'année.
- 163 8200.421 Les intérêts des placements à court terme ont fortement augmenté en raison, d'une part, d'un volant de trésorerie plus important et, d'autre part, des excellents taux obtenus tout au long de l'année.
- 164 8200.422 Le dividende sur les bons de participation BCG a été de 1 % supérieur à celui budgétisé et cela en fonction des bons résultats de cette banque.
- 165 8200.425 Le remboursement d'une partie de l'indexation sur les créances chirographaires du parking Cornavin et l'intérêt facturé à divers fonds spéciaux est la cause de l'augmentation sensible par rapport au budget.
- 166 8200.426 Le dividende sur les parts de la BCG a été supérieur de 1 % à celui budgétisé et cela en fonction des bons résultats de cette banque. Celui des actions Swissair a été supérieur de 2 francs par action et celui de la société italienne du tunnel du Mont-Blanc de 12 % à celui budgétisé.
- 167 8250.322 Disagio sur bons de caisse : 0,25 % sur 50 mios.
Disagio sur bons de caisse : 0,875 % sur 30 mios.

- 168 8250.429 Agio sur emprunt Tender/Etat 1 % sur 25 mios. Agio sur emprunt public 1 % sur 75 mios.
- 169 8290.318 Surévaluation des taux de frais d'encaissement sur coupons et titres en 1990.

B Dépassements de charges sur crédits budgétaires de fonctionnement

Total brut des dépassements

a) Dépassements couverts par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal

<i>Nº</i>	<i>Date</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Montant voté Fr.</i>	<i>Montant utilisé Fr.</i>
1	12 septembre	1100.310	20 000.—	20 000.—
2	12 septembre	1102.316	62 300.—	57 127.45
3	4 décembre	1107.310	10 000.—	3 102.60
4	12 septembre	1300.318	10 000.—	8 113.20
5	12 septembre	1300.319	2 500.—	1 227.55
6	4 décembre	1563.314	150 000.—	150 000.—
7	12 septembre	1563.318	24 000.—	—.—
8	12 septembre	1569.314	34 000.—	14 733.60
9	12 septembre	1569.318	46 000.—	33 855.15
10	4 décembre	1570.315	250 000.—	241 572.15
11	4 décembre	1570.318	30 000.—	—.—
12	4 décembre	1580.310	500.—	390.05
13	4 décembre	2100.318	50 000.—	21 086.80
14	12 septembre	2130.314	1 025 000.—	—.—
15	12 septembre	2130.318	430 000.—	318 712.40
16	4 décembre	2150.318	2 500.—	2 500.—
17	12 septembre	2160.314	10 000.—	—.—
18	12 septembre	3000.301	4 000.—	—.—
19	12 septembre	3000.310	80 000.—	42 265.45
20	4 décembre	3031.310	3 200.—	—.—
21	4 décembre	3031.312	10 200.—	7 044.40
22	4 décembre	3031.316	3 400.—	2 860.—
23	4 décembre	3031.318	2 000.—	2 000.—
24	4 décembre	3032.310	4 200.—	2 586.65

<i>N^o</i>	<i>Date</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Montant voté Fr.</i>	<i>Montant utilisé Fr.</i>
25	4 décembre	3032.318	29 000.—	29 000.—
26	4 décembre	3032.319	2 500.—	2 488.05
27	4 décembre	3120.313	2 100.—	2 095.80
28	4 décembre	3160.316	8 400.—	8 400.—
29	4 décembre	3190.301	14 500.—	14 500.—
30	4 décembre	3190.318	4 000.—	—.—
31	4 décembre	3190.319	1 000.—	1 000.—
32	4 décembre	3200.315	2 500.—	—.—
33	12 septembre	3300.301	62 450.—	62 450.—
34	12 septembre	3300.310	2 000.—	2 000.—
35	4 décembre	3400.310	5 800.—	5 504.10
36	4 décembre	3400.316	3 100.—	—.—
37	4 décembre	3400.318	30 000.—	30 000.—
38	4 décembre	3420.310	1 200.—	941.65
39	4 décembre	3420.315	100.—	—.—
40	4 décembre	3470.316	100.—	—.—
41	4 décembre	3470.318	1 200.—	—.—
42	4 décembre	3480.316	3 100.—	—.—
43	4 décembre	3500.310	700.—	700.—
44	12 septembre	3500.316	44 660.—	
	4 décembre		6 000.—	45 457.40
45	12 septembre	3500.318	5 000.—	
	4 décembre		8 600.—	13 600.—
46	4 décembre	3500.351	500.—	206.40
47	4 décembre	3600.318	20 000.—	20 000.—
48	12 septembre	4100.310	5 000.—	—.—
49	4 décembre	4100.313	7 500.—	—.—
50	12 septembre	4100.319	20 000.—	
	4 décembre		1 400.—	14 006.50
51	4 décembre	4111.312	2 500.—	543.90
52	12 septembre	4123.314	13 000.—	9 293.70
53	4 décembre	4130.313	10 000.—	
54	12 septembre	4200.310	30 870.—	28 809.60

<i>N^o</i>	<i>Date</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Montant voté Fr.</i>	<i>Montant utilisé Fr.</i>
55	12 septembre	4200.318	1 500.—	1 500.—
56	4 décembre	4320.313	1 000.—	—.—
57	4 décembre	4400.313	7 000.—	—.—
58	4 décembre	4400.315	5 000.—	5 000.—
59	4 décembre	4400.318	30 300.—	30 300.—
60	4 décembre	4400.319	500.—	500.—
61	4 décembre	4410.318	1 500.—	—.—
62	4 décembre	4410.319	200.—	200.—
63	4 décembre	4410.365	1 500.—	1 500.—
64	12 juin	4500.311	70 000.—	40 869.40
65	12 septembre 4 décembre	4600.310	8 000.— 1 500.—	4 326.65
66	4 décembre	4600.311	600.—	—.—
67	4 décembre	4600.316	3 200.—	3 200.—
68	4 décembre	4600.318	6 400.—	—.—
69	12 septembre	5000.316	3 200.—	3 120.—
70	13 février	5020.367	200 000.—	140 000.—
71	12 septembre	5100.301	283 000.—	265 895.10
72	12 septembre	5100.308	57 000.—	53 678.60
73	12 septembre	5110.301	255 000.—	255 000.—
74	12 septembre	5110.308	20 000.—	20 000.—
75	4 décembre	5120.366	130 000.—	130 000.—
76	12 septembre	5132.301	70 000.—	7 191.45
77	12 septembre	5132.308	10 000.—	—.—
78	12 septembre	5140.301	260 500.—	260 500.—
79	12 septembre	5140.308	9 500.—	9 500.—
80	12 septembre	5150.301	45 000.—	45 000.—
81	12 septembre	5150.308	10 000.—	10 000.—
82	4 décembre	5200.310	3 500.—	—.—
83	27 juin	5200.311	135 000.—	18 328.20
84	27 juin	5200.314	80 000.—	—.—
85	4 décembre	5200.318	9 000.—	9 000.—
86	4 décembre	5217.366	15 000.—	11 694.10

<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Montant voté Fr.</i>	<i>Montant utilisé Fr.</i>
87	4 décembre	5240.316	3 500.—	—.—
88	4 décembre	5300.310	5 000.—	—.—
89	12 septembre	5300.314	167 500.—	
	4 décembre		20 000.—	117 524.70
90	12 septembre	5300.318	7 800.—	—.—
91	12 septembre	5400.301	20 000.—	10 201.15
92	12 septembre	5400.308	57 000.—	57 000.—
93	4 décembre	5610.365	27 000.—	—.—
94	12 septembre	5611.365	52 000.—	38 054.70
95	12 septembre	5700.319	1 000.—	—.—
96	4 décembre	8090.319	30 000.—	10 810.20
		TOTAUX	<u>4737280.—</u>	<u>2780068.80</u>

Total brut des dépassements	30 718 135.89
Dépassements autorisés	—2 780 068.80

Amortissement des frais d'étude se rapportant à des projets non réalisés (selon proposition 275 A, votée le 12 février 1991 mais comptabilisée sur l'exercice 1990)	<u>—5 614 750.15</u>
Total net des dépassements	<u>22 323 316.94</u>

PROJETS D'ARRÊTÉS

Le Conseil administratif vous présente trois projets d'arrêtés :

Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.

Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la Ville de Genève et de son bilan établi au 31 décembre 1990.

Le troisième concerne l'adoption des résultats du Service municipal de l'abattoir et du contrôle des viandes, ainsi que de son bilan spécial dressé au 31 décembre 1990.

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu notamment les articles 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires, totalisés à la page 159 du présent rapport,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 22 323 316.94 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu notamment les articles 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés au chapitre III du rapport de gestion à l'appui des comptes budgétaires et financiers,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement.

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour l'exercice 1990 est approuvé :

– pour les revenus	Fr. 642 846 679.88
– pour les charges	<u>Fr. 613 744 973.12</u>
faisant apparaître un excédent de charges sur les revenus de	<u>Fr. 29 101 706.76</u>

Art. 2. – Compte d'investissements.

Les dépenses du compte d'investissements sont de 166 697 563.95 francs et les recettes, subventions comprises, de 14 558 257.12 francs.

Les investissements nets s'élèvent à 152 139 306.83 francs.

Art. 3. – Financement des investissements.

Les investissements nets de 152 139 306.83 francs sont autofinancés à raison de :

- Fr. 56743 578.90 par les amortissements inscrits au compte de fonctionnement,
- Fr. 2 200 000.— par l'autofinancement complémentaire,
- Fr. 2 237 353.70 par les taxes d'équipements,
- Fr. 29 101 706.76 par l'excédent de revenus du compte de fonctionnement ;
- Fr. 90 282 639.36 au total.

Le solde non couvert, au montant de 61 856 667.47 francs a été financé par le recours à des capitaux extérieurs.

Art. 4. – Compte de variation de la fortune.

L'augmentation de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 31 301 706.76 francs et comprend :

- l'autofinancement complémentaire compris dans le compte de fonctionnement de 2 200 000 francs ;
- l'excédent de revenus du compte de fonctionnement de 29 101 706.76 francs.

Art. 5. – Bilan.

Le bilan de la Ville de Genève au 31 décembre 1990, totalisant tant à l'actif qu'au passif 1 790 169 070.79 francs, est également approuvé.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu notamment les articles 30, lettres d), e) et f), 75, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. – Les comptes de résultats et le bilan du Service municipal de l'abattoir et du contrôle des viandes sont approuvés :

- a) *Compte d'exploitation ordinaire*
excédent des produits d'exploitation viré au compte de
pertes et profits Fr. 16407.30
- b) *Compte de pertes et profits ordinaire*
perte de l'exercice Fr. 745750.80
- c) *Compte d'exploitation « Frigo 2 »*
excédent des produits d'exploitation viré au compte de
pertes et profits Fr. 643554.30
- d) *Compte de pertes et profits « Frigo 2 »*
perte de l'exercice Fr. 278974.45
- e) Les pertes totales de l'exercice s'élevant à 1024725.25 francs sont ajoutées
à celles des exercices antérieurs. Le découvert au 31 décembre 1990 s'élève
à 6595691.85 francs.

Art. 2. – Le bilan du Service municipal de l'abattoir et du contrôle des viandes totalisant, tant à l'actif qu'au passif au 31 décembre 1990, 29369516.85 francs est également approuvé.

